



Sommaire

Horace Bénédict de Saussure. Le grimpeur du Môle	2
Souvenirs de mon enfance à Saint-Jean de Tholome	7
Les familles Peillonnex sont-elles originaires de Peillonnex ?.....	8
Le chanoine Louis Rhuin (1871-1949).....	9
Les classards de La Tour en 1927	16
Bonneville : l'étonnante histoire du clocher de l'église.....	17
La boëte de toutes âmes	20
La lessive d'autrefois au cuvier.....	24
Création et adoption des armoiries de Viuz-en-Sallaz.....	26
La doyenne de Saint-Jean : Yvonne Gros	27
Carrières de Meules du Mont Vouan (2 ^{ème} Partie)	28
Saint-Jean : de Tholome ou Tholomé ?	30
Un appelé en Algérie : Le putsch des généraux ou putsch d'Alger	32
L'ADN au service du généalogiste	34
Action du conseil municipal de Faucigny en faveur des familles de prisonniers (1939-1945).....	37
De Marcellaz à Bombay, deux destins extraordinaires	38
Légende sur La Tour.....	44
Mon premier poste d'instituteur.....	46
Les Bastian de Peillonnex et de Bonneville au fil des siècles.....	49
Les Bastian de la paroisse de Sixt dans le Faucigny	62
Photo école de Peillonnex	69
Commémoration de l'Annexion de la Savoie à la France.....	70
Un homme d'honneur Joseph Léandre Bard	73
Guerre de 1939-1945. Des œufs brouillés au menu	75
Mullin-Desturche : deux familles s'unissent en 1685 ...	78
Rendons à César ce qui est à César.....	80

Le mot du Président

Le temps des réformes !

« Pour s'améliorer, il faut changer. Donc, pour être parfait, il faut avoir changé souvent ! »

L'édito de votre Petit Colporteur s'ouvre sur cette citation de Winston Churchill puisque 2011 sera une année de changement.

Comme vous l'aurez certainement constaté au regard posé sur la couverture, ce changement s'annonce déjà

par une présentation différente. Ce parti pris, esthétique autant que conceptuel, s'imposait en écho à notre souhait de faire évoluer sa forme.

Un tournant se marque également au sein de l'équipe de rédaction avec le retrait de René Hustache à qui je voudrais adresser ici mes remerciements pour son travail de pionnier et qui dès le début de cette aventure a su imprégner de son labeur et de son audace une revue qui se voulait de bonne qualité.

S'il y a eu changement cela veut dire qu'une nouvelle équipe s'est mise en place pour la réalisation de l'ouvrage. A toutes celles et ceux qui se sont attelés à cette tâche, spécialement Marie-Dominique Gevaux et Jeanne Rey-Millet, je veux adresser ma gratitude et mes encouragements.

Nous avons la volonté et le plaisir de vous présenter des articles d'histoire, issus de nos archives familiales, communales, départementales, dans le souci de coller au plus près de la vérité historique ; et même si l'histoire n'est pas une science exacte, nous avons l'honnêteté de mener nos enquêtes avec la rigueur et l'application de l'investigateur.

Chers lecteurs, vous pouvez nous aider à la diffusion et à l'élaboration de votre revue en nous faisant parvenir des sujets que vous souhaiteriez voir aborder, en communiquant à notre adresse électronique vos réflexions, suggestions, propositions et en faisant savoir autour de vous que l'histoire se vit quand elle se témoigne.

Afin que le Petit Colporteur regarde l'avenir avec sérénité financière, nous avons pris la décision de faire passer son prix de vente à 10 €.

Vous le voyez, ces innovations ne font nullement perdre l'esprit qui nous anime depuis la création de cette revue.

Michel Pessey-Magnifique

Horace-Bénédict de Saussure

Le grimpeur du Môle

Il vaut la peine d'évoquer ce personnage si attachant, et il serait tout à fait injuste de le réduire à son rôle de pionnier de l'alpinisme, car il fut une grande figure de l'ère des lumières. Homme de science, géologue, philosophe, sa grande gloire fut d'avoir su scruter la nature alpine dans toutes ses composantes. De Saussure fut un homme de terrain, il parcourut non seulement les sommets environnants Genève, mais aussi ceux du Jura et de la Suisse. Ce que l'on sait moins, c'est qu'il fut le premier qui ait mesuré la profondeur des principaux lacs alpins de la Suisse et de la Savoie. Voici ce qu'il écrivait dans ses « *Voyages dans les Alpes* » au sujet du lac d'Annecy en 1780 : « *Je fis cette expérience, le 14 de mai ; on m'avait indiqué comme le plus profond du lac un endroit nommé le Boubio, à demi-lieu au sud-ouest de la ville. Je trouvais d'abord 180 pieds ; un de mes bateliers me fit espérer de trouver un peu plus loin une plus grande profondeur ; j'y jetai la sonde ; elle ne descendit qu'à 110 pieds. Je voulus alors revenir au premier endroit, mais je ne pus pas retrouver le même fond, il fallut me contenter de plonger mon thermomètre à 163 pieds.* »

Il mesura l'altitude des sommets avec son fameux baromètre ; en physique, son invention de l'hygromètre à cheveux le rendit célèbre. Il jeta aussi, le premier, les bases de la météorologie. Avec son ami, Jean-Jacques Rousseau, il fut l'Homme des Lumières, c'est lui qui va tracer le portrait le plus sympathique des Savoyards.

Un regard nouveau sur le caractère des Savoyards

Il nourrit une admiration, quasi inconditionnelle, pour les habitants des montagnes savoyardes dans lesquelles il découvre la nature humaine à l'état pur.

Dans le « discours préliminaire » des « *Voyages dans les Alpes*¹ », il exprime ainsi ce sentiment : « *Cependant, si l'on veut espérer de trouver quelque part en Europe, des hommes assez civilisés pour n'être pas féroces, et assez*



1740-1799

naturels pour n'être pas corrompus, c'est dans les Alpes qu'il faut les chercher, dans ces hautes vallées où il n'y a ni Seigneurs, ni riches, ni un apport fréquent d'étrangers. Ceux qui n'ont vu le paysan que dans les environs des villes, n'ont aucune idée de la nature de l'homme dans la Nature. Là, connaissant des maîtres, obligé à des respects avilissants, écrasé par le faste, corrompu et méprisé même par des hommes avilis par la servitude, il devient aussi abject, que ceux qui le corrompent. Mais ceux des Alpes, ne voyant que leurs égaux, oublient qu'il existe des hommes plus puissants ; leur âme s'ennoblit et s'élève ; les services qu'ils rendent, l'hospitalité qu'ils exercent, n'ont rien de servile ni de mercenaire. Combien de fois, arrivant à l'entrée de la nuit, dans des hameaux écartés où il n'y a point d'hôtellerie, je suis allé frapper à la porte d'une cabane, et là, après quelques questions sur les motifs de mon voyage, j'ai été reçu avec une honnêteté, une cordialité, et un désintéressement dont on aurait peine à trouver ailleurs des exemples. Et croirait-on que dans ces sauvages retraites, j'ai trouvé des penseurs, des hommes, qui par la seule force de leur raison naturelle, se sont élevés fort au-dessus des superstitions dont s'abreuvent avec tant d'avidité le petit peuple des villes. »

Parmi les nombreux traits si attachants de sa personnalité, figure son action en faveur d'une réforme de l'éducation populaire pour une formation morale et civile : « *Sachons tous voir, écrit-il, qu'il n'y a qu'une éducation publique et commune qui puisse répandre partout cet esprit d'égalité et de patriotisme qui est le plus ferme rempart des républiques.* »

¹ - « *Voyages dans les Alpes précédé d'un essai sur l'histoire naturelle des environs de Genève* », Tome premier, par Horace-Bénédict De Saussure, Ed. Samuel Fauche, imprimeur et libraire du roi, Neuchâtel (Suisse), 1779-1796. Chapitre X Le Môle, pages 221 à 243.



Travaux dans les champs

Une famille hors du commun

Lorsqu'il vint au monde, le 17 février 1740, dans la propriété de ses parents à Conches, près de Gaillard, cela fait près de cinq générations que les De Saussure sont citoyens de Genève. Il faut remonter au XVI^e siècle et dans la région de Remiremont, dans les Vosges, pour retrouver trace de l'ancêtre, Mongin Schouel (1469-1543) qui amorçait une belle descendance.

Ce premier personnage fut un homme important, familier du duc René de Lorraine, qui l'anoblit et le fit seigneur de Saulxures. Son fils Antoine (1514-1569), promis à une brillante carrière, brisa un avenir prometteur en embrassant la cause protestante. Emprisonné, ses biens confisqués, il réussit à s'évader, et après bien des péripéties, il arriva à Lausanne en 1556. Entre temps, il simplifia son nom en Saussure. La famille donna à la cité magistrats, notables et pasteurs.

Elie Saussure fut le premier Genevois. Nicolas, père de notre héros du Mont-Blanc fut un grand propriétaire foncier, féru d'agronomie et de viticulture. Horace-Bénédict, pour sa part, épousa à l'âge de 25 ans, Albertine Amélie Boissier, l'une des plus riches héritières de Genève. Il fit un mariage d'amour à une époque où les unions de convenance et d'intérêts étaient la règle. Il dira : « *Ma chère compagne vient avec moi partout. Elle voit souvent des choses qui m'échappent. Chacun est charmé de voir une jeune femme gaie, toujours prête, elle est destinée à faire mon bonheur.* ».

Avec sa chère épouse, il parcouru l'Europe : la Hollande, Naples, Rome, la Sicile et l'Etna, les montagnes d'Autriche, celles de l'Angleterre, ce qui lui fera dire : « *Depuis 1760, je n'ai pas laissé passer une seule année sans faire de grandes courses.* ». Mais de 1774 à 1796, ce sont les Alpes qui deviennent son centre d'intérêt avec l'apogée de 1787 au Mont-Blanc. Les aptitudes intellectuelles de cette famille se transmettent de génération en génération dans tous les domaines variés de la physique, mathématique, chimie, botanique, médecine, agronomie,

philosophie et théologie. Les De Saussure sont certainement ceux qui porteront au loin leur renommée.

A la découverte du Môle

Horace-Bénédict apparaît dans ses récits comme un écrivain émouvant, passionné par la nature à l'état pur, et surtout par les habitants de ces montagnes savoyardes. Le Môle nous apparaît aujourd'hui encore plus beau à la lecture de ses voyages dans les Alpes. Il en explore la flore, le marteau de mineur en main, il en extrait du sol sa matière pour mieux en connaître l'origine.

Voici ce qu'il écrit du Môle :

« *Les pâturages du Môle sont en grande réputation dans le pays : le laitage et surtout le beurre des troupeaux qui le nourrissent, sont beaucoup plus gras et plus savoureux que ceux des montagnes voisines. Aussi les paysans des environs qui vont vendre ces denrées à Genève, veulent-ils toujours faire croire qu'elles viennent du Môle. L'excellence des pâturages n'est pourtant pas la seule cause de cette supériorité ; le peu d'eau que les vaches boivent doit aussi y contribuer. La source la plus voisine des pâturages en est éloignée presque d'une lieue : il serait bien pénible de conduire chaque jour les troupeaux à cette distance, et plus pénible encore d'aller leur chercher autant d'eau qu'ils en pourraient boire. Il faut donc qu'ils s'en passent et que la rosée qu'ils lèchent le matin leur tienne lieu de boisson ; ce n'est que dans les grandes sécheresses qu'on leur en donne d'autre.* ».



Les pâturages



Les meules à Môle

Il va faire une observation pleine d'intérêt en comparant l'organisation pastorale de nos montagnes de Savoie avec celles de la Suisse : « *La plupart des montagnes de la Suisse appartiennent à de riches propriétaires ou à des communautés qui les amodient à des entrepreneurs. Ceux-ci réunissent en un seul troupeau jusqu'à 200 vaches qu'ils louent ça et là pour l'été seulement, et ils font le beurre et le fromage comme en manufacture dans de grands bâtiments destinés à cet usage. Le Môle au contraire, appartient à des paroisses dont chaque Communauté² a le droit de faire paître ses vaches sur la montagne et d'y établir un chalet. On ne voit donc point, sur le Môle, de grands établissements, mais un nombre de petits troupeaux et de petits chalets.*

Plus loin De Saussure, en observateur attentif, nous livre un récit fort intéressant sur le labeur des alpagistes.

« *Ceux de la communauté de La Tour élevée d'environ 530 toises au-dessus de notre lac, sont distribués à distance à peu près égale sur la circonférence d'une très grande prairie. Cette prairie est fermée d'une bonne clôture, pour que les bestiaux ne puissent pas aller gâter l'herbe. Quand cette herbe a pris tout son accroissement, on la fauche, on la fait sécher, on l'entasse en grandes meules pyramidales bien serrées. On laisse ces meules sur la place, lors même que les froids de l'automne chassent les troupeaux et leurs gardiens dans des pâturages plus voisins des plaines : mais enfin quand l'hiver est venu, et que la montagne est bien couverte de neige, on*

choisit un beau jour, toute la jeunesse du village monte à la montagne, renferme ce foin dans de grandes « coëffes » de filets faites avec des cordes : on leur donne la forme de boules, et on fait rouler ces boules du haut de la montagne en bas avec une gaieté et un plaisir que l'on rencontre rarement dans les fêtes les plus brillantes. »

Puis il trace une description scrupuleuse des chalets et surtout de l'attitude des bergers du Môle. « *Les chalets qui bordent ces prairies sont de petites huttes dont les murs très peu élevés ne sont pour la plupart que des pierres sèches. Tout le rez-de-chaussée de chacun de ces petits édifices ne forme qu'une seule pièce dont une moitié sert d'abri au bétail, et l'autre à ses gardiens ; la crèche, haute de 18 pouces, sépare les vaches de leur maîtres ; elles y sont attachées, et ont ainsi leur tête dans la cuisine où se tiennent les bergers. Cette même crèche sert de sofa à la bergère du Môle, qui se trouve ainsi vis-à-vis de son feu, assise entre les têtes de ses vaches ; elle les caresse dans ses moments de loisirs, passe ses bras par-dessus leur col, et forme des tableaux dignes des Téniers. Le feu brûle contre la muraille, une cheminée serait une superfluité dispendieuse, la fumée sort par les joints des murs et du toit. Une potence de bois tournante supporte la petite chaudière dans laquelle on fait le fromage, et après que l'on en a tiré, on fait de nouveau bouillir une partie du petit lait avec une présure plus forte qui en sépare une seconde espèce de fromage compact que l'on nomme « Sérai » ou « Sérac ». Le reste du petit*

2 - On appelle « Communautés », ceux qui ont droit aux biens de terre, qui appartiennent en commun, aux anciens habitants d'une paroisse.

lait que l'on a mis en réserve sert à ramollir le sec et grossier pain d'avoine qui est la principale nourriture du pauvre paysan Savoyard ».

Alors que les voyageurs des siècles précédents avaient complaisamment souligné la laideur des femmes savoyardes, Rousseau et De Saussure leur tressent des couronnes et leur offre un hymne solennel à la gloire de leur labeur.

« Ce sont pour l'ordinaire les femmes qui ont soin des troupeaux du Môle : les hommes restent dans la plaine pour les travaux des foins et des moissons. Quelquefois une mère prend avec elle son fils, ou quelqu'autre petit garçon de 12 à 14 ans, pour garder les vaches, pendant qu'elle fait le fromage, et qu'elle vaque aux autres soins de son petit ménage. La vie qu'elles mènent là est extrêmement pénible. D'abord, il faut qu'elles aillent chercher sur leur tête, à la distance d'une lieue, toute l'eau dont elles ont besoin. Ensuite, il faut qu'elles se hasardent sur les pentes rapides au-dessus des précipices où les vaches ne peuvent point se tenir ; que là, elles coupent avec des fauilles l'herbe qui y croit, et (qui) sans cela, serait perdue, et qu'enfin, elles rapportent cette herbe dans les chalets pour servir de nourriture aux vaches pendant la nuit. Mais la plus grande de leur peine est celle que leur cause les coups de vents orageux. (...) ils sont si violents que s'ils surprennent les vaches à l'improviste auprès des bords escarpés qui sont au levant de la montagne, ils les

renversent et les font rouler dans les précipices. (...) J'ai été moi-même témoin d'un de ces coup de vent ; j'étais heureusement rentré dans le chalet, je crus à chaque instant que le chalet allait être emporté. (...) Je ne sais si c'est l'action continue dans laquelle vivent les habitants du Môle ou l'air vif de cette montagne isolée qui leur donnent un langage plus énergique et plus rapide que celui des autres montagnards de la Savoie et qui entretient chez eux une gaieté et une vivacité charmante, malgré les rudes travaux auxquels ils sont astreints. »

Rencontre avec un berger philosophe

« *O*n me permettra d'en rapporter un trait, qui prouve en même temps un esprit de réflexion, bien rare dans cette classe d'hommes, toujours pressés par la nécessité de pourvoir à leur subsistance.

J'avais avec moi ce chien qui avait si courageusement donné la chasse aux loups : un soir, avant de se coucher sur un tas d'herbes, il se mit à tourner sur lui-même, comme les chiens sont accoutumés de faire en pareil cas. Un berger qui était présent, me dit en riant : Je parie que vous, Monsieur, qui connaissez toutes les herbes, et les pierres de la montagne, vous ne saurez pas répondre à une question que je vais vous faire. Pourquoi ce chien tourne-t-il si longtemps avant de se coucher, tandis qu'un

Troupeau à Môle



homme se couche tout de suite, sans tourner sur son lit ? Je répondis que le chien faisait ce mouvement pour produire un enfoncement dans lequel il se trouvait plus à l'aise. Point du tout, répondit le berger, car il pourrait pétrir cette herbe sans tourner ; mais ne voyez-vous pas à son air incertain, qu'il ne tourne que parce qu'il hésite sans cesse, sur l'endroit où il mettra sa tête ; il veut la mettre ici, puis là, puis encore là ; il n'y a point de raison qui le décide ; au lieu qu'un homme qui voit d'abord le chevet sur lequel il doit placer sa tête, n'hésite ni ne tourne. J'avoue que je ne me serais pas attendu à voir sortir de la bouche de ce berger un argument contre la liberté d'indifférence. »

L'homme de science : une expérience électrique sur le Môle

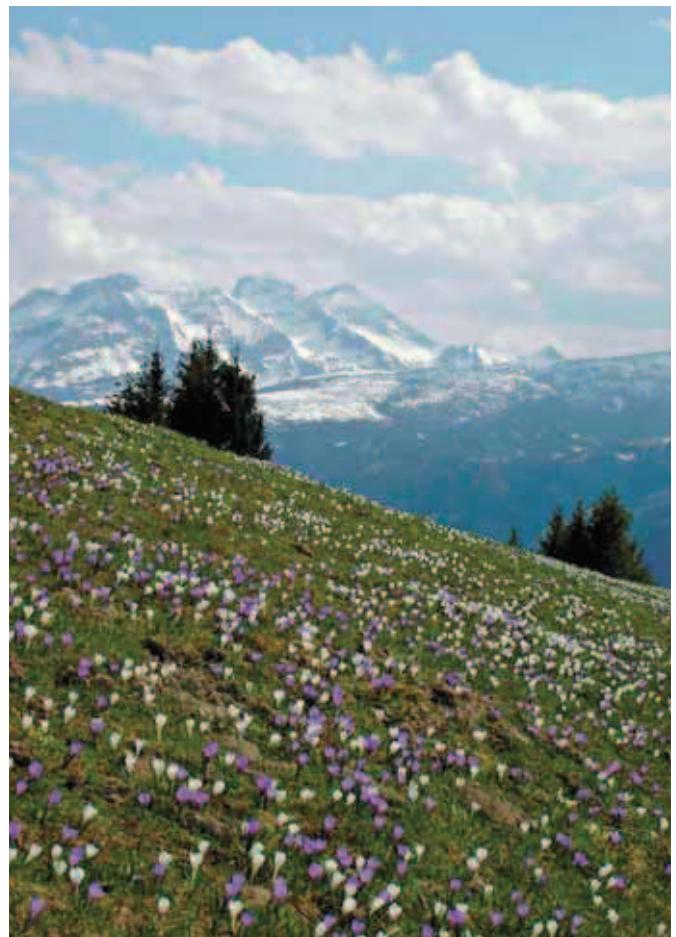
C'est sur le sommet du Môle, le 29 juin 1766, que De Saussure et son jeune collègue et ami Lullin firent une expérience sur les causes qui produisent l'électricité dans les nuages.

Après avoir amarré au sol une perche de 16 pieds de longueur (4,85 m), au sommet de laquelle ils avaient fixé une pointe de fer reliée par un fil de soie à un électromètre enfermé dans une bouteille, ils purent faire les observations suivantes. Lorsque les rayons du soleil frappaient la montagne, il s'élevait des petits nuages blancs qui venaient raser la pointe en fer du conducteur, et ils purent apercevoir sur l'électromètre des signes de charge électrique. Ils en conclurent que le simple frottement d'un nuage dans l'air, accompagné de l'action du soleil, produisaient un champ électrique.

Cependant, après cette première expérience, ils émirent une autre hypothèse, que les nuages étaient, en eux-mêmes, non pas producteurs, mais seulement conducteurs d'une source électrique se situant plus haut dans l'atmosphère. Pour cela, il faudrait pouvoir se servir de cerfs-volants qui puissent monter très haut, ce qui leur semblait impossible à réaliser compte tenu de la force des vents.



Nuages sur le Môle



Une vie bien remplie

Malgré la brièveté de sa vie, 59 ans, De Saussure fut l'un des personnages les plus considérables de Genève par son rang social et son prestige intellectuel. Membre des principales sociétés savantes d'Europe, il fut élu en 1780 à la prestigieuse Royal Society of Sciences de Londres et en 1790, il entra à l'Académie des Sciences de Paris. Il se laissa entraîner dans la politique et siégea au comité provisoire d'administration puis à l'assemblée nationale entre 1792 et 1794. Il assista à la main mise de la France sur sa chère cité genevoise et le 15 avril 1798, vit les troupes de la république défiler dans les rues de sa ville natale bientôt incorporée au département du Léman. Déjà à demi paralysé, ayant perdu une bonne partie de sa fortune, dévorée par l'inflation et la dépréciation des assignats, Horace-Bénédict de Saussure s'éteignit le 22 janvier 1799. Sa veuve lui survécut 18 ans.

Michel Pessey-Magnifique

Souvenirs de mon enfance à Saint-Jean de Tholome

*Qu'il est doux le petit village
Où s'écoula mon premier âge
Comme on s'amusait sous ses frais ombrages !
Et que j'aimais tes braves gens,*

Saint-Jean

*Je vois encore ma bonne Mère,
Travaillant auprès de mon Père,
Ou dorlotant soit ma sœur ou mon frère,
Et toujours affairée tout en
Chantant,*

*J'aimais nos cloches argentines,
Les chants de nos voix enfantines,
Sur nos autels les bouquets d'églantines,
Et l'encens et les ornements
Charmants,*

*Que je suis fier de notre Môle !
Je l'admirais de notre école
Son sommet s'entoure d'une auréole,
Il s'élève majestueux
Aux cieux !*

Le Môle

Livre d'or 1941

*Oh ! Chers horizons que vos charmes
Savaient apaiser mes alarmes !
Ces souvenirs m'émeuvent jusqu'aux larmes
Tu resteras mon beau printemps*

Saint-Jean !

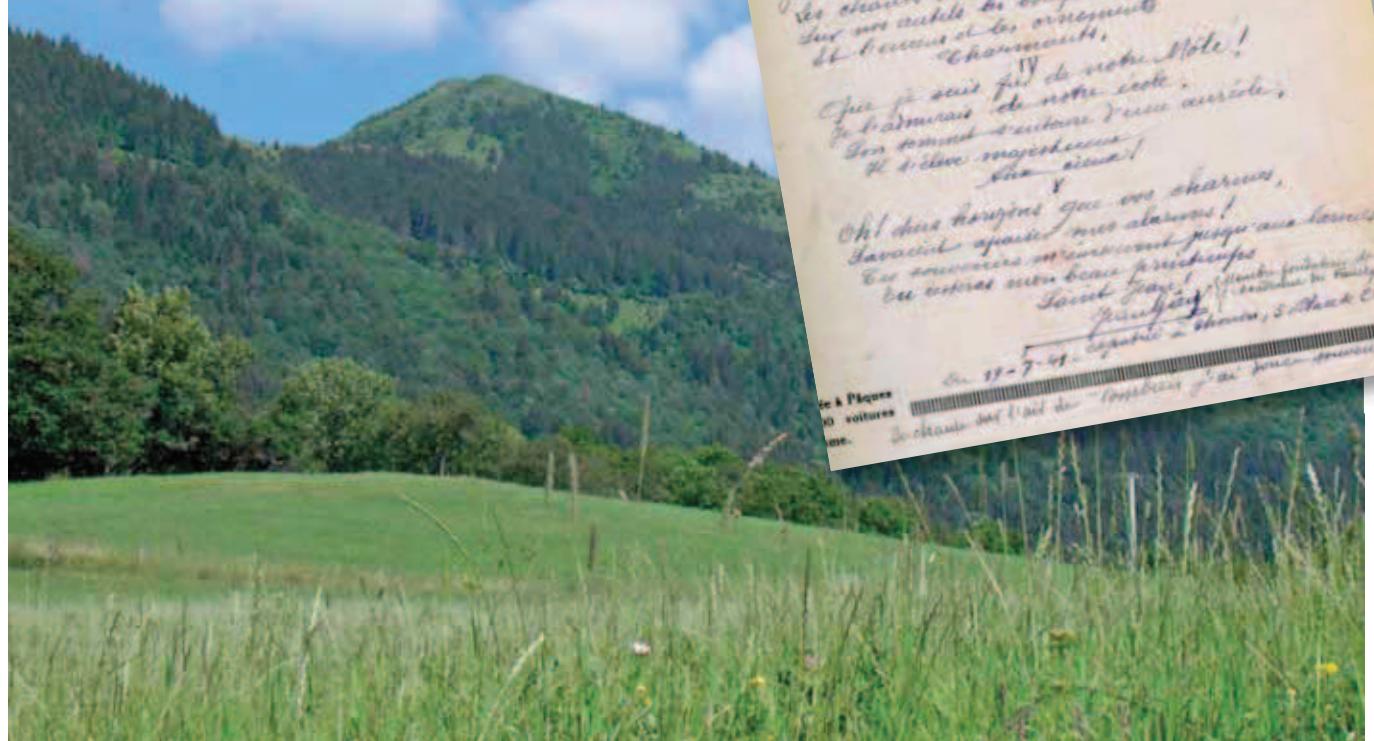
Jean Gay

Membre fondateur de l'Académie du Faucigny

Expatrié à Thonon, 5 place de Crête

Se chante sur l'air de « Combien j'ai douce souvenance »

Texte écrit le 19 juillet 1941 sur le livre d'Or de l'hôtel des Roches à Saint-Jean où séjournait Jean Gay (1864-1955).



Les familles Peillonnex sont-elles originaires de Peillonnex ?

Ceux qui comme moi fréquentent la cité genevoise au-
ront une fois ou l'autre, l'occasion d'emprunter cette
rue de Chêne-Bourg, au nom de Claude Peillonnex.

S'il nous a été facile de retracer la vie de cet homme d'état, il n'en fut pas de même en ce qui concerne l'origine de ce nom de famille. Claude Peillonnex, naquit à Chêne-Bourg en 1821, toute sa vie se déroula sur cette terre du canton de Genève, qui savoyarde jusqu'en 1815, passa sous la coupe de la confédération helvétique, en 1816, après le traité de Turin. L'objet principal du traité était de tracer de nouvelles frontières, après l'épopée Napoléonienne entre la Savoie et la ville de Genève, accordant à celle-ci un territoire plus important afin de créer un nouveau canton, le 24^{ème}, celui de Genève. L'équilibre politique allait quelque peu être perturbé, puisqu'il intégrait dans un espace essentiellement calviniste, une population non négligeable de catholiques, dont il fallait bien tenir compte.

Thônex et Chêne-Bourg réunis dans une seule et même commune, devenaient genevoises et posaient quelques problèmes. D'un côté, il y avait une population urbaine, progressiste, et de l'autre, une population rurale, Thônex, conservatrice et catholique. Claude Peillonnex et son collègue Marc Heredier, tous deux députés au Grand Conseil, furent les artisans résolus d'une séparation de ces deux communautés, ce qui se réalisa en 1868 par décision du Grand Conseil. Villette avec son château blanc, et Fossard étaient rattachés à Thônex. Mais un autre problème restait à résoudre, celui de Gaillard, resté savoyard, qui faisait partie de la paroisse catholique de Thônex. Nos bons pratiquants catholiques savoyards, se trouvaient dans l'obligation de se rendre en territoire suisse pour pratiquer les offices du dimanche ou tout autre service religieux. Il fallut attendre d'une part que Gaillard fut érigé en commune en 1844, puis en paroisse, en 1876, pour clarifier la situation. L'église achevée en 1879, on y installa le premier curé, l'Abbé Jean-Auguste Arpin qui avait été auparavant vicaire à Viuz-en-Sallaz.

Lorsque nous interrogeons les quelques familles Peillonnex, résidant à Chêne-Bourg, Thônex ou Perly, toutes affirment que leurs ancêtres sont originaires du village de Peillonnex. Or la difficulté vient de ce que nous ne trouvons nulle part dans les recensements, tabellions ou actes notariés, une seule mention au nom d'une famille Peillonnex sur le territoire de la commune éponyme.

Il faut donc chercher ailleurs et voir d'où provient cette origine.



Dès sa fondation, le prieuré de Peillonnex avait reçu en donation des terres de la part du comte Robert de Genève et de son fils Conrad, terres qui se situaient sur un territoire tout proche de la ville, comme Corcier, Cologny, Meinier, Gaillard. Leur patrimoine s'était fort arrondi depuis leur établissement et le prieuré faisait figure de propriétaire foncier cossu, prenant grand soin de son domaine. De bonne heure, les religieux furent les organisateurs du travail dans la périphérie de Genève. En cédant à des albergataires le sol dont ils étaient propriétaires, grâce aux libéralités du comte Robert, les religieux contribuèrent à la formation de centres agricoles et bon nombre de grangiers, de journaliers, faucheurs, piocheurs de vignes et tacherons, dépendaient d'eux. Ces relations amenèrent des émigrations.

Dans un acte de 1293, on voit un Jean de Peilyonais. En 1664, dans un acte reçu par Maître Favre apparaît le nom le Peretus Pelionais. En 1708, un Peillonex contracte un mariage avec la femme Ponson d'Annemasse. En 1730, sur la tabelle de la mappe Sarde on retrouve à Gaillard un autre Peillonnex. En 1732, Jean-Claude Peillonnex consent un acte devant le notaire Roguet dans le village de Gaillard. Et plus près de nous, on découvre Oswald Peillonnex maire de Gaillard de 1904 à 1914.

Il est possible et même fort probable, que des gens d'ailleurs soient désignés, non pas par leur nom propre mais comme ceux qui travaillent pour le compte des chanoines, tout simplement dénommés « Les Peillonnex ». Dans une actualité récente et à propos de conflits sociaux, on a vu des travailleurs d'une grande entreprise « Continental » appelés les « Conti » par la presse, assimilant les ouvriers, cadres et employés à leur entreprise. Un exemple intéressant nous fait découvrir dans la généalogie des familles de Peillonnex, une transmutation d'un nom. Combaz devient Descombes, qui par alliance ou autrement semble être devenu la souche de la famille Janin, car on lit d'abord Descombes, puis Descombes, dit Janin, puis Janin tout court.

C'est pourquoi nous serions enclins à penser que ces familles Peillonnex ne sont pas forcément originaires du village éponyme, mais étant des travailleurs pour le compte du prieuré, au final qu'ils en aient pris ou qu'on leur ait donné le nom Peillonnex « *ceux qui sont attachés au prieuré* ».

Voilà pourquoi aujourd'hui, on ne peut parler de certitude mais simplement d'une hypothèse plausible et même sérieuse.

L'étincelle du volcan

Le chanoine Louis Rhuin (1871-1949)

Ses origines familiales

Une rude bise d'hiver soufflait sur la vallée, et depuis quelques jours la neige de février avait encore alourdi les toits du village de Saint-Jean de Tholome. On voyait même, par-dessous les chenaux des maisons, de longs glaçons effilés et pointus pendre comme des lustres d'église. Des cheminées, s'échappaient en tourbillons nerveux les fumées bleutées des bois de fayard. Les quelques bonnes femmes qui se hasardaient dehors autour des habitations ne s'attardaient pas à leur vain et coutumier bavardage. La demeure de Jean Joseph Donche était restée éclairée toute la nuit et l'on pouvait deviner à travers les carreaux embués, en ombres chinoises, une agitation fébrile et inhabituelle. Françoise Morel, sage-femme de Peillonnex, avec toute l'expérience de ses 54 ans, s'était activée toute la nuit pour sortir de ses mains expertes l'enfant que portait en elle Marie, épouse de François Ruin, fille aînée de Jean Joseph Donche et de Françoise Rubin.

Ce 17 février 1871 à 5 heures du matin un beau garçon prénommé Léon Louis Joseph Rhuin¹ lançait son cri primal et pour toute la famille c'était le plus beau matin du monde.

Le jour même, dans la petite église de Saint-Jean de Tholome, M. le Curé Démolis baptisait l'enfant en présence du parrain Frédéric Rhuin et de sa sœur Emilie la marraine, demeurant tous deux à La Tour. Les parents du petit Louis étaient de pure souche savoyarde, originaires du département de la Haute-Savoie, des villages de Saint-Jean de Tholome et de La Tour en Faucigny.



*Marie Ruin
Photographe Leroux à Alger
1899*

1 - Sur l'acte de naissance à Saint Jean, le nom est écrit Rhuin



Après l'annexion en 1860, plus de 100 000 savoyards quittèrent le pays pour une destination lointaine. Dans la famille Rhuin, Marie frère de François, émigra en Algérie à Sétif où il est déclaré dans un document chef de maîtrise. En 1899, un de ses fils aussi prénommé Marie, cousin germain de Louis, sera prêtre chez les Pères Blancs à Alger.

D'autres s'en allèrent vers Paris qui était le principal foyer d'attraction. Les relations familiales et villageoises tissaient un réseau d'accueil et d'embauche qui spécialisait les savoyards selon leur origine géographique.

C'est ainsi que François Ruin trouva un travail d'employé et Marie Donche celui de cuisinière chez son oncle François Gavillet restaurateur dans le 2^e arrondissement de Paris. Le café-restaurant Gavillet était le point de rencontre des « Sandiannis » et de ceux de La Tour. Accoudés sur le zinc du comptoir ils se racontaient les histoires du pays. C'est peut-être là que Marie et François décidèrent de lier leur destin.



*François Ruin 1831-1895
Dupuis Peintre
et photographe
141, Bd Sébastopol à Paris*

L'acte de mariage numéro 279 du 2^e arrondissement de Paris apporte un éclairage sur ce microcosme savoyard :

Du sept mai 1870 à 11 heures 5 minutes du matin acte de mariage : de François Marie Ruin² employé demeurant à Paris Boulevard des Italiens 6, né à La Tour Haute-Savoie le 17 septembre 1831, fils majeur de Joseph Marie Ruin âgé de 69 ans cultivateur demeurant à La Tour ayant donné son consentement au présent mariage par acte passé devant Me Ducretet notaire à St Jeoire et de Catherine Mossuz son épouse décédée le 6 décembre 1868 à La Tour et de Marie Donche cuisinière demeurant à Paris Boulevard Sébastopol n° 115 née à St Jean de Tholome Haute-Savoie le 3 septembre 1844 fille majeure de Jean Donche et de Françoise Rubin son épouse, propriétaire âgée de 54 ans domiciliés à St Jean de Tholome ayant donné leur consentement au présent mariage par acte passé devant Maitre Blanc notaire à Bonneville le 9 avril 1870. Les actes préliminaires ci-anexés et dument paraphés sont ceux de naissance des époux, décès de la mère de l'époux, consentement du père de l'époux et des père et mère de l'épouse et extrait du registre des publications de mariage faites et affichées sans qu'il soit survenu d'opposition à Paris à cette mariage, et à celle du 9^e arrondissement le 24 avril dernier et premier de ce mois. Le tout en forme et lecture faite ci-dessous énoncés et du chapitre 6 du code Napoléon. Les époux interpellés par nous Louis Marie Eugène Horren chevalier de la légion d'honneur adjoint au maire du 2^{ème} arrondissement de Paris nous ont déclarés qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Interpellés de nouveau par nous et séparément François Marie Ruin et Marie Donche nous ont déclaré à haute et intelligible voix se prendre pour mari et femme après quoi en notre salle de mariage et publiquement prononcé au nom de la loi que François Marie Ruin et Marie Donche ici présents sont unis par le mariage. Le tout fait en notre mairie en présence des témoins ci-après : François Chaffard papetier âgé de 36 ans demeurant 35 rue St Sauveur, François Chaffard âgé de 41 ans valet de chambre demeurant 5 rue Blanche, cousins de l'époux, Edouard Jolivet employé de commerce âge de 25 ans demeurant 25 rue Beauregard cousin de l'épouse, Louis Gavillet restaurateur âgé de 41 ans demeurant 35 rue St Sauveur oncle de l'épouse, lesquels ont signé avec nous ainsi que les époux après lecture faite.

Marie quitta son domicile Boulevard Sébastopol et vint s'installer chez François dans le neuvième arrondissement. Dès qu'elle connut les premiers frémissements de l'enfant qu'elle portait, elle décida de regagner sa chère Savoie et la maison paternelle à Saint Jean pour préparer

l'heureux évènement. Mais une autre réalité avait précipité la décision. C'était la situation catastrophique politique et économique dans laquelle l'état français s'était engouffré. Le désastre de Sedan en octobre 1870 et l'installation de l'armée prussienne à l'est de Paris mirent fin au régime de Napoléon III. Dès février 1871, un climat insurrectionnel activé par la révolte des gens sans travail et le désarmement de la garde nationale, plongeait la capitale dans le chaos sanglant des barricades. Le 18 mars 1871 les représailles du gouvernement de Thiers réfugié à Versailles commencèrent et le 28 mai 1871, les premiers convois de déportés pour la Nouvelle-Calédonie débutèrent.



La ferme familiale à La Tour

C'est à La Tour, que le cercle familial s'est agrandi par la naissance le 29 juillet 1872 d'un deuxième enfant, Henri qui va pérenniser le nom.

Dans un acte notarié de 1877 il fut attribué à François Ruin une maison en indivision, et des pièces de terre au lieu-dit « Les Creux » situé sur la commune de Ville-en-Sallaz, une autre pièce de terre à « l'Avion Daval »³ sur la commune de Saint Jean, et un terrain dit « La Motte » sur la commune de La Tour, plus un champ dit « Derrière la maison ». Ceci composait un petit bien qui deviendra une source de revenus pour la famille François Ruin.



Henri Ruin

2 - Sur l'acte de mariage de son père à Paris, le nom est écrit Ruin

3 - Les lieux sont écrits tel que dans l'acte nommé

Plus âgé, l'abbé Louis fera parfois allusion dans ses prêches au travail besogneux de sa mère, rempailleuse de chaises.

Louis a-t-il été influencé par son oncle Edouard, curé de Féternes ? Peut-être !

*Edouard Ruin né en 1835
Curé de Féternes*



En route vers la prêtrise

On connaît l'ascendance que pouvait exercer un oncle à la forte personnalité. A partir de 1882, le jeune Louis entrait au collège du diocèse à Evian. (celui de Thonon fut ouvert à partir de 1923). On connaît très peu de choses de ces années-là et l'abbé Rhuin n'a pas laissé de témoignage de cette période. Dans les années 1880, la République dans son élan d'égalité rendait obligatoire le service militaire pour tous, y compris pour les candidats au sacerdoce jusqu'alors exemptés, ce qui provoqua de la part de Mgr Isoard, évêque d'Annecy une protestation violemment contre cette loi scélératique qui désacralisait la fonction de prêtre. Il nous a été difficile de retrouver une attestation concernant Louis Rhuin à ce sujet, sauf une photographie de lui en habit militaire.

Louis entra au grand séminaire d'Annecy en 1888. Le diocèse avait été un des premiers à avoir mis en application une décision du concile de Trente (1545-1562) de créer un centre de formation philosophique et théologique. C'est en 1688 que celui-ci prit sa forme moderne sous l'épiscopat de Mgr Alex d'Arenthon.

Le jeune abbé Louis Rhuin reçut l'ordination sacerdotale le 19 mai 1894 des mains de Mgr Isoard et fut nommé quelques jours après vicaire à Reignier. Il eut la douleur de perdre son père François l'année suivante, le 31 août 1895. En 1898, Louis rejoignit comme vicaire la paroisse de Saint Jorioz puis celle de Saint Julien en 1901.

Finalement, en 1906 il fut nommé curé de la petite paroisse de Seytroux en Chablais où il restera jusqu'en 1920. Sa chère mère décédait le 2 avril 1908.



Louis Rhuin

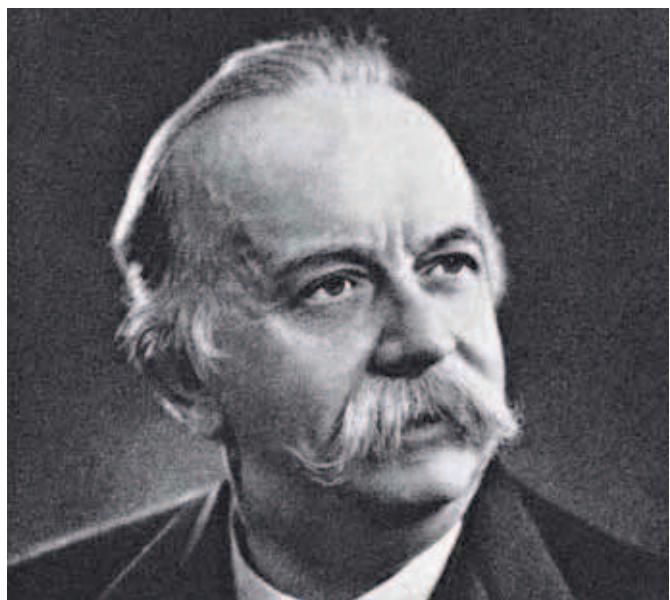
L'engagement social : un homme d'avant-garde

La question sociale faisait l'objet de réflexions et de démarches de la part de chrétiens et d'hommes d'église. Ils contribuèrent à encourager le développement d'actions et de réflexions au sein de la société. Cet engagement jouera un rôle important dans l'émergence de l'encyclique du pape Léon XIII « *Rerum Novarum* ». Cette lettre du 15 mai 1891 sur la condition des ouvriers prend position sur le plan moral face à la condition sociale créée par la première révolution industrielle en Europe et en Amérique du Nord. Des chrétiens sociaux réclamaient une correction du libéralisme par une législation protectrice et la prise en charge par les travailleurs de leurs propres intérêts. Léon XIII entreprit d'énoncer le principe de la dignité du travailleur, et des droits qui lui sont inhérents quant à la protection de sa santé et l'attribution d'un juste salaire. L'union de Fribourg, fondé par Mgr Mermillod, évêque de Genève, avait développé des idées comme le syndicalisme, l'organisation industrielle, la question agraire, les assurances ouvrières, la réglementation internationale de la production industrielle. Ces travaux sur la question sociale avaient d'ailleurs constitué une des bases de l'encyclique de Léon XIII.



Le Pape Léon XIII

Un certain nombre de prêtres républicains ressentait le désir de dépasser le catholicisme social de Léon XIII, respectueux des hiérarchies, pour constituer une véritable démocratie chrétienne. A partir de 1904, les idées de Marc Sangnier se diffusèrent en Savoie et la revue « Le Sillon » devint l'organe d'un vaste mouvement d'éducation populaire qui réunissait jeunesse ouvrière et fils de notables. Il s'agissait de réconcilier les classes laborieuses avec l'église et la république. Des cercles d'études furent créés, des conférences et un certain nombre de prêtres adhérèrent à ce mouvement qui avait eu en Haute-Savoie pour leader l'abbé Louis Rhuin, alors curé de Seytroux, et l'abbé Charles Mermaz, journaliste de talent, directeur dès 1899 du journal « La Croix de Haute-Savoie » où il exposait avec hardiesse la doctrine sociale de l'église. Louis Rhuin écrivait à Marc Sangnier : « *j'ai pu constater par moi-même combien les idées du Sillon avaient de prise sur les populations rurales* ». C'est dans cet esprit que l'abbé Rhuin apporta son aide à la constitution des fruitières avec l'idée de coopérative et la prise en charge de l'entreprise par les producteurs de lait eux-mêmes. On voyait là une démarche typiquement démocratique. Les fruitières ont en effet contribué à l'évolution de l'état d'esprit dans les campagnes savoyardes, d'autant plus qu'elles ont ouvert la voie à d'autres groupements collectifs, tels les sociétés de secours mutuel et les caisses du crédit agricole mutuel. Les réunions nécessitées par cette nouvelle vie communautaire et démocratique, fixées souvent le dimanche matin, nuisaient à l'assistance à l'office religieux et désacralisait le jour du Seigneur. L'église n'apparaissait plus alors comme le lieu commun du village, alors que les fruitières regroupant ceux qui vont à la messe et ceux qui n'y vont pas ou peu, devenaient un vrai



*Marc Sangnier 1873-1950
Fondateur du mouvement des auberges de jeunesse*

centre d'éveil politique. Deux visions de la société s'affrontaient. Certains curés voyaient dans ce progrès démocratique et social un facteur de perdition morale, religieuse et politique, nuisant à la sanctification du dimanche, à la vie de famille et à la bonne conduite.

Marc Sangnier définissait « Le Sillon » non pas comme un mouvement catholique mais comme un mouvement laïc qui avait pour but de réaliser en France la république démocratique. Bien qu'il fût profondément religieux, ce mouvement n'avait pas à être à la disposition de la hiérarchie ecclésiastique. Des groupes de sympathisants se formèrent et diffusèrent le journal du mouvement « *L'éveil démocratique* ». Mgr Campistron, évêque d'Annecy de 1902 à 1921, constatait que cette propagande « *provoque la division dans nos groupes catholiques et détourne de l'église un certain nombre de jeunes* ».

En 1905, Marc Sangnier venu faire une conférence à Annecy, rencontra l'évêque Campistron en se plaignant des obstacles que l'épiscopat mettait à la diffusion de ses conceptions démocratiques. L'évêque, un adversaire résolu du Sillon, lui répliqua : « *les laïcs n'ont point reçu la mission de prêcher l'évangile, de diriger les consciences ni de conduire les âmes aux sources surnaturelles, ils doivent se soumettre avec docilité aux institutions ecclésiastiques* ».

Le mouvement dut combattre d'une part l'opposition de l'extrême-gauche marxiste qui parfois perturbait les réunions organisées par le Sillon, et d'autre part la presse de l'Action Française monarchiste qui l'attaquait à partir de 1906 en raison de ses positions démocratiques et de sa politique de ralliement. L'agnostique Charles Maurras entama alors une violente polémique avec Marc Sangnier, publiant coup sur coup des articles pour la défense du catholicisme traditionnel. Le vote en 1905 de la loi de la séparation de l'église et de l'état constituait un tournant qui allait créer un conflit entre le Sillon et l'épiscopat français. La condamnation du Sillon, d'abord en novembre 1909 par l'évêque d'Annecy Campistron, fut lut en chaire dans toutes les paroisses puis fut formulée officiellement par Pie X le 25 août 1910. Le pape condamnait les idées « *sillonistes* » qui prônaient le nivellation des classes, l'émancipation politique et intellectuelle. Il déplorait qu'un nombre trop important de prêtres se fasse les apôtres de ces erreurs et les invitait à se replacer sous l'autorité du clergé.

Marc Sangnier s'inclina.

Une soumission amère

Louis Rhuin en prêtre discipliné, soumis, fidèle, se conforma aux ordres de l'évêque. Il adressa cependant une lettre qui jette une lumière crue sur les courants qui agitaient le clergé diocésain :

« Je n'ai pas besoin de vous dire que la presse diocésaine qui est entre les mains de la Réaction a immédiatement fait chorus avec Mgr et telle une troupe de hyènes et de chacals, s'est abattue avec frénésie en une formidable curée sur la proie qui leur a été offerte.

O charité chrétienne, voilà donc chez nous le Sillon hors-la-loi ! Les motifs qu'on invoque pour condamner et boycotter le Sillon témoignent d'une méconnaissance absolue et volontaire de ce mouvement. Ils ne sont qu'un tissu d'insinuations fantaisistes, d'accusations matériellement fausses, d'opinions diamétralement opposées à celles que vous avez toujours défendues. Je m'empresse de vous déclarer que tous les sillonistes haut-savoisiens que je connais sont des catholiques exemplaires, des modèles de foi, de piété et de dévouement dans leur paroisse, pas le moins du monde arrogants et insubordonnés à l'égard des autorités ecclésiastiques... Nous voilà donc mon cher Marc dans une douloureuse et angoissante impasse. »

L'ouvrage de l'abbé Rhuin « *Le Sillon : ce qu'il est, ce qu'il veut par un curé de campagne* » fut imprimé, mais non distribué ; il n'en reste plus qu'un manuscrit !

C'est sur une Eglise en pleine mutation que s'achève la décennie d'avant 1914. Cependant, les idées de la démocratie chrétienne allaient se développer entre les deux guerres pour s'épanouir après 1945. L'Eglise n'avait fait que retarder une évolution irréversible.

Les idées portées par Marc Sangnier, l'abbé Rhuin, l'abbé Mermaz donnèrent naissance à des nouvelles sources comme « *La chronique sociale de France* » par Francisque Gay, l'engagement des chrétiens dans la résistance, et le combat politique, avec la naissance du MRP (Mouvement Républicain Populaire) dont le neveu de l'abbé Rhuin, le sénateur François Ruin, sera un fidèle porte-parole.

L'abbé Rhuin restera curé de Seytroux de 1906 à 1920, mesure qui ressemblait déjà à une sanction, une mise à l'écart. Quant à l'abbé Mermaz, il perdit son poste de rédacteur en chef du journal « *La Croix de Haute-Savoie* » ; il fut selon l'expression caustique de ses ennemis « descendu de la croix ».

Le retour en grâce : un homme qui change

L a nomination de l'abbé Rhuin à Chamonix en 1920 apparut comme une certaine réhabilitation, mais son arrivée dans ce sanctuaire du tourisme ne fut pas la bienvenue auprès des notables du bourg. On le regardait comme un étranger. La vallée de Chamonix avait gardé un esprit volontiers anticlérical. Etais-ce l'influence de relations anciennes de cette population chamoniarde avec les alpinistes anglais, américains, genevois issus d'un monde bourgeois et athée ?



L'Eglise de Chamonix

Le curé Rhuin raconta lui-même cette anecdote « *Un jour que je visitais pour la première fois un village de Chamonix, on lâcha les chiens sur moi, je restais impassible, calme et souriant ce qui, ô miracle désarma d'abord les chiens puis les habitants.* » Le curé Louis Rhuin mit en application le grand enseignement de notre Saint François de Sales « *On attrape plus de mouches avec une cuiller de miel qu'avec 100 barils de vinaigre !* » L'œuvre est longue et patiente !

Nommé chanoine honoraire en 1927, il était devenu un prêtre plus classique ; l'expérience silloniste l'avait beau-

coup enthousiasmé, son obéissance à la hiérarchie l'avait changé. Désormais, il fut un prêtre entièrement au service de ses paroissiens chamoniards.

C'est lui qui donna à la fête des guides du 15 août la splendeur de la cérémonie religieuse. Il avait même obtenu du pape Pie XI une prière spéciale et la nomination de Saint Bernard des Alpes, protecteur des guides. Il ne manquait jamais l'occasion de se rendre en montagne pour bénir une statue, célébrer une messe. Sa place il la trouvait au milieu de ses gens de la montagne.

De ses allocutions en chaire, on peut retenir qu'il fut un homme de courage ; il en donnait l'exemple « *Soyez des courageux ! Rien n'est beau comme le courage !* »

Il fut un homme de contemplation « *Louez le seigneur !* » disait-il à ses paroissiens « *Louez le dans la nature ! Montagnes, neige et glaciers : tout doit être louange !* »

Après un accident de santé, il eut beaucoup de difficulté à parler, lui l'orateur ; c'était l'ultime pénitence. Il déploya des sommes d'énergie pour se faire comprendre : qu'importe ! Il s'appliquait patiemment, courageusement.

A Chamonix, son action sociale fut remarquée : la création de l'école libre Jeanne d'Arc, l'installation des religieuses à l'hôpital, c'est lui ! Les œuvres paroissiales, l'association des hommes catholiques, la ligue des femmes... mais il écarta toute action en faveur des ouvriers (ACO) et en faveur de la jeunesse ouvrière (JOC).

Pendant la période 1940-1945, l'action catholique diocésaine présidée par le chanoine Duval comprenait dans ses rangs de nombreux notables.

1936 Cérémonie en montagne

« *Notre devoir catholique est de nous montrer loyaux entre le pouvoir établi sans inféodation, aider le gouvernement dans la formation des associations de familles. L'idée du Maréchal basée sur la cellule familiale naturelle et mère de la civilisation et non sur l'individu est en conformité avec la doctrine de l'Eglise.* »

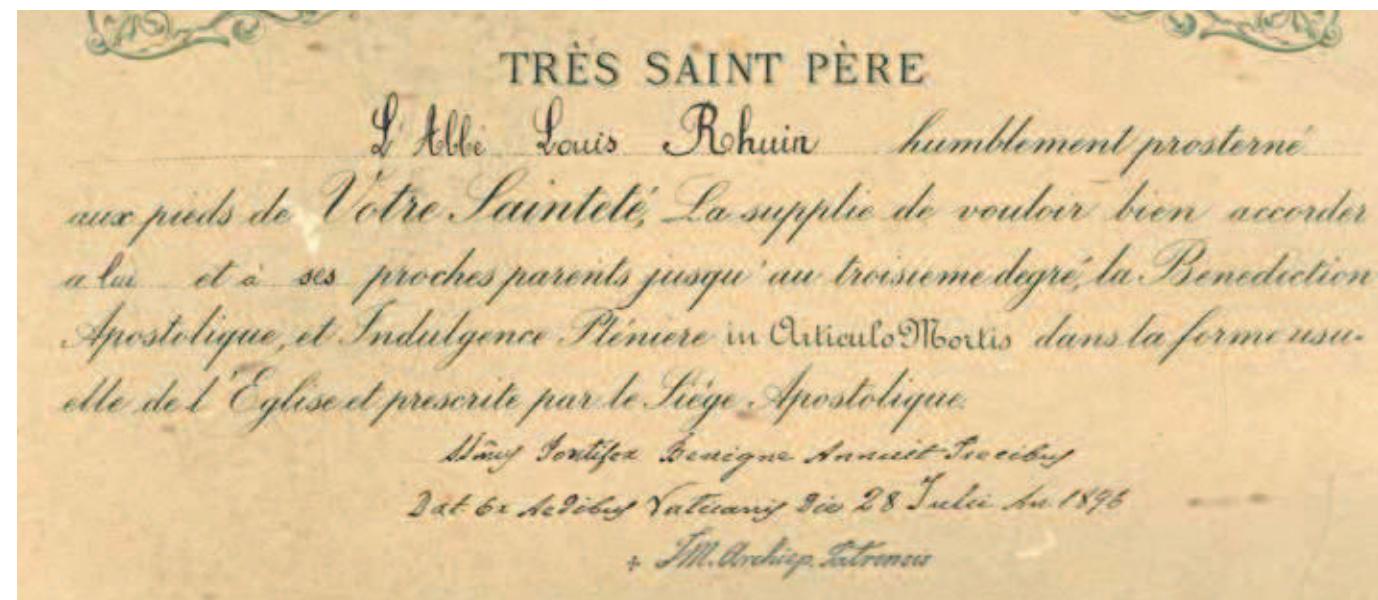
Il s'agissait de maintenir pendant cette période de guerre une action et une réflexion chrétiennes. L'attitude des catholiques à ce moment-là soulignait l'impérieuse nécessité d'une union parfaite et d'une discipline éprouvée autour du maréchal Pétain.

Le chanoine Rhuin se fit l'ardent défenseur de la famille, creuset de l'amour divin, du travail rédempteur et de la patrie, lieu de notre humanité partagée : Travail, Famille, Patrie.



1922 le curé Rhuin a célébré une messe pour l'inauguration du refuge du Requin à Chamonix





Un hommage unanime

Le 9 septembre 1949, le chanoine s'éteignait après 29 années passées dans ce Chamonix dont il disait dans une boutade « *Chamonix c'est neuf mois d'hiver et trois mois d'enfer !* »

Ses funérailles furent à l'image de l'homme : grandes, solennelles, dans une atmosphère de piété.

Un long cortège de 2 500 personnes, 80 prêtres, le sous-préfet, toute la municipalité, les députés De Menthon et Mouchet et son neveu le sénateur François Ruin étaient présents.

L'évêque, Mgr Cesbron, présidait la cérémonie, tandis que le vicaire général, Mgr Pernoud célébrait la messe de Requiem. Au cours de l'oraison funèbre, l'évêque souligna la grandeur de l'homme, la finesse de son esprit, la fidélité à sa vocation d'homme de Dieu pour être proche des hommes.

Georges Tairraz président du conseil paroissial rappela, outre le bâtisseur qu'il fut, son rôle pacificateur, artisan de l'unité communautaire et l'affection délicate qu'il avait pour chacun de ses paroissiens.

Un témoin des funérailles dira « *je n'ai jamais vu une sortie de cimetière après un enterrement avec autant de silence et de recueillement.* »

Deux grandes étapes marquèrent la vie de cet homme d'église

Au début de son sacerdoce, il y eu son engagement pour une plus grande démocratie. Il croyait en la libération de l'homme par des structures qui le lui auraient permis, et avait une vision de l'homme exerçant lui-même ses responsabilités face à son destin. Sa philosophie de la personne dans sa capacité à choisir librement en conscience fut la phase engagée de sa jeunesse mais celle-ci va être sanctionnée.

Plus tard nous découvrons un autre homme à Chamonix, il a changé. Sa vision est autre, il met en réserve ce à quoi il avait cru profondément. Les structures politiques, économiques, environnementales ne sont pas forcément ce que le prêtre doit annoncer ; c'est à d'autres de le faire. L'homme d'Eglise doit se soumettre au magistère de celle-ci. Il avait cru et vécu profondément de 1890 à 1910 ce message de libération. Les prêtres-ouvriers lui emboîtèrent les pas trente ans plus tard. Ceux qui crurent en la théologie de la libération dans les années 1970 reprirent le même chemin. Presque tous comme lui ont dû se soumettre à l'autorité de l'Eglise : Obéir ! Usque ad mortem, mortem autem crucis !

C'est dans ce creuset que le chanoine Rhuin réalisa la mystique de son sacerdoce.

Requiem aeternam !

Michel Pessey-Magnifique

Remerciements

Mme Edith Chouard du service des archives historiques du diocèse d'Annecy,
M. Ernest Ruin et Mme Nicole Mermin pour les photos de famille.

Les classards de La Tour en 1927

De gauche à droite

Au premier rang : les conscrits,

<i>Robert Pellisson</i>	<i>né le 18 mars 1907 à La Tour</i>
<i>Léon Chatel</i>	<i>né le 11 juin 1907 à La Tour</i>
<i>Joseph Ruin</i>	<i>né le 27 mars 1907 à Saint-Jean</i>
<i>Marius Séraphin</i>	<i>né le 17 novembre 1908 à La Tour</i>

Deuxième rang

<i>Le premier à gauche ??? et les pères accompagnants :</i>	
<i>François Ruin</i>	<i>né le 21 juin 1880 à Saint-Jean</i>
<i>François Chatel</i>	<i>né le 3 juin 1875 à La Tour</i>
<i>Louis Joseph Pellisson</i>	<i>né le 15 octobre 1870 à La Tour</i>

En cette année 1907 onze enfants sont nés à La Tour, dont quatre garçons, un est décédé en bas âge. En 1908 seulement sept naissances à La Tour, dont deux garçons, César Magnin et Marius Séraphin qui est présent sur cette photo s'est joint à ses camarades nés en 1907. Son père était décédé en 1914.

Joseph Ruin est né à Saint-Jean de Tholome. La famille qui habitait « La Toche », hameau géographiquement plus proche du chef-lieu de La Tour que de celui de Saint-Jean, a toujours, par commodité et par tradition familiale, été à l'école et à la paroisse de La Tour. En 1927, Antonin Gevaux, né le 14 septembre 1907 à Saint-Jean, habitait chez Rolliand à La Tour. Il n'est pas sur la photo et a dû faire les conscrits avec ses camarades de Saint-Jean de Tholome.

Le conscrit qui n'est pas reconnu est peut-être Frédéric Louis Chevrier, né le 16 mai 1907 à La Tour ou César Magnin né le 10 septembre 1908 à La Tour.

Marie-Dominique Gevaux



Bonneville : l'étonnante histoire du clocher de l'église

L'église de Bonneville a un clocher spécial : il n'est pas centré par rapport à l'église mais il s'élève sur le côté au-dessus de la façade, si bien qu'on a l'impression qu'il en manque un de l'autre côté ou que celui qui existe est en trop... Le bruit court donc qu'à l'origine on avait prévu deux clochers mais qu'il n'y a pas eu assez d'argent pour construire le deuxième. Dans les rumeurs, il y a toujours une partie de vrai : à Bonneville, comme dans beaucoup de communes des basses vallées de Savoie, on manquait cruellement d'argent. Pour le reste, voici le résultat de mes recherches...

1826 : une église trop petite et en mauvais état

En 1826, l'église, qui datait du XIII^e siècle, est toujours en fonction. Elle se trouve sur la place Emile Favre, derrière la mairie, à l'emplacement du bâtiment actuel, abritant des logements et des commerces. Mais cette église est devenue trop petite et doit être restaurée, « *considérant aussi que cette église d'un chef lieu de province présente moins de splendeur et de décor que celle d'une simple commune rurale* »¹.

A partir de ce moment-là, et pendant plus de dix ans, un certain nombre d'études vont voir le jour, des réflexions vont être menées pour connaître les avantages et les inconvénients de chaque projet et pour réunir les fonds

1 - Délibération du conseil de la ville du 17/07/1826, archives municipales M32



Aimablement fournie par l'Office de tourisme Faucigny Glières

nécessaires. Il sera ainsi décidé successivement d agrandir et de restaurer l'église existante (projet de 1826), puis de reconstruire l'église sur le même emplacement, en gardant la tour du clocher (projet de 1835) et, enfin, de construire une nouvelle église sur un emplacement plus au nord (projet de 1837), ce qui permettrait de continuer à utiliser l'ancienne église en attendant et de réutiliser celle-ci pour d'autres fonctions après la mise en service de la nouvelle.

1838 : le projet est enfin adjugé...

C'est ainsi que le projet adopté (de l'ingénieur provincial Bard) prévoit un plan à trois nefs, un chevet en hémicycle et un clocher à l'entrée de l'édifice, au-dessus de la tribune et du fronton. Ce projet est adjugé le 2 janvier 1838. Les travaux débutent assez rapidement, les premiers murs s'élèvent et la tour du clocher commence à prendre forme.

... pour être modifié un an plus tard

En 1839, le conseil de la ville demande un avis à l'architecte Ruphy sur l'emplacement du clocher. En effet, on s'aperçoit que le choix n'est pas très judicieux : bien que, de l'extérieur, cet emplacement soit tout à fait esthétique, l élévation de la tour à l'intérieur de l'église prend beaucoup de place, diminue les accès à la nef et supprime de l'espace. Par ailleurs, il n'y a pas d'accès direct au clocher pour le service de la ville, ce qui

n'est pas vraiment pratique. M. Ruphy propose donc un nouvel emplacement : au couchant, contre le chœur. La construction du clocher est donc arrêtée en août 1839, puis, la maçonnerie qui avait été commencée est démolie à la fin de 1840 pour construire les escaliers de la tribune.

1842 : Les travaux de l'église avancent mais rien n'a bougé pour le clocher. L'emplacement contre le chœur n'est pas retenu, une des fenêtres du chœur devant être obstruée. Cependant, le projet de prolongement de deux sacristies latérales pourrait solutionner le problème en dégageant le clocher du chœur. « *Mais l'exécution de ces travaux ne saurait avoir lieu en ce moment faute de fonds et de ressources financières pour en acquitter les dépenses, restant encore à acquitter les 2/5^{ème} du prix de l'adjudication de l'église et toutes les augmentations et modifications d'œuvres qui sont considérables ; d'autant plus que l'existence de l'ancien clocher non loin de la nouvelle église permet de retarder l'exécution de ces travaux jusques au temps heureux de pouvoir en acquitter les dépenses ce qui est assez reculé et incertain* »² !

2 - Délibération du conseil de la ville du 02/05/1842, archives municipale M33/M34

3 - Procès-verbal d'échange des églises, 20/12/1844, archives municipales M33

4 - 13/01/1861, archives municipales M33

Le clocher de l'ancienne église toujours en activité

A la fin 1844, l'échange des églises est réalisé. « *Mais bien que la nouvelle église soit consacrée, il reste à construire le nouveau clocher et qu'ainsi il ne peut encore s'agir de la remise de la vieille église que pour la partie indépendante de la montée des tribunes qui conduit à l'ancien clocher nécessaire au culte.* »³ C'est ainsi que le vieux clocher de l'ancienne église continuera son service pendant près de 20 ans !

En 1861, il n'y a toujours pas de fonds disponibles pour la construction du nouveau clocher. Dans une lettre au préfet, le curé de Bonneville explique la situation : « *Aucune commune du département ne se trouve dans une position aussi triste que Bonneville. Elle n'a pas de clocher et aucun moyen de le construire. L'église qu'elle a fait bâtir il y a 25 ans ayant absorbé tous les fonds, force lui a été de renvoyer à des temps meilleurs la construction du clocher. Les temps qu'elle attendait et qu'elle ne verra jamais arriver ne lui viendront pas en aide ; parce que la ville de Bonneville pour donner plans de développement à l'instruction et pour arrêter les inondations de l'Arve qui baigne les murs et qui rompit trois fois ses digues en moins de 6 ans, a vu ses dépenses s'augmenter considérablement sans voir ses recettes s'accroître dans la même proportion.* »⁴

L'église de Bonneville vers 1910



Une gendarmerie à la place de l'ancienne église

Après l'Annexion, grâce à l'argent de l'Empire, de nombreux chantiers sont entrepris à Bonneville. Il est prévu, entre autres, la démolition de la vieille église en 1862 pour construire une gendarmerie. La construction du nouveau clocher devient donc urgente. En janvier, le conseil de la ville approuve un devis à hauteur de 39 413,80 F et fait une demande d'emprunt. En février, le sous-préfet approuve les plans, alloue une subvention et autorise la mise en adjudication. Mais, le 14 février, la commission d'architecture, consultée, donne un avis défavorable, le style n'étant pas adapté, et le projet est repoussé.



Le petit clocher provisoire

que du reste cet édifice bien que provisoire devra vraisemblablement être conservé plus longtemps qu'on ne le pensait d'abord et que conséquemment il avait été indispensable de lui donner des formes et une solidité autres que celles indiquées dans le projet approuvé »⁵.

Le montant final s'élève donc à 1 159,69 F.

Effectivement, le provisoire va durer plus longtemps que prévu : 70 ans ! On peut aussi dire que l'édifice a bien été construit solidement puisqu'il est encore debout aujourd'hui ! C'est ce petit bâtiment de pierre et de bois qu'on remarque, surplombant l'église à droite de l'accès au parking du château.

Enfin un clocher à l'église de Bonneville !

C'est donc en 1932, soit un siècle après l'édification de l'église, que le clocher est construit, grâce au curé de l'époque, l'abbé Cadoux. Il organise une souscription qui permet de réunir une partie des fonds et le 28 janvier 1932, le conseil de la ville approuve l'em-

placement : « *Après avoir pris connaissance des plans d'édition du clocher, accepte l'emplacement où il doit être édifié, sous la responsabilité de M. Cadoux, curé, qui a pris l'initiative du projet.* »⁶

C'est ainsi que le clocher peut enfin voir le jour... C'est encore un emplacement différent qui est choisi : pas au-dessus des tribunes, ni contre le chœur, ni dans le prolongement des sacristies, mais sur un côté de la façade. Afin de supporter le poids de ce clocher réalisé en béton, matériau à la mode dans ces années-là, un cinquième pilastre a été rajouté sur la gauche de la façade et un autre sur le mur latéral à l'ouest. On peut aussi remarquer la différence de style entre la façade et le clocher : celui-ci a une décoration plus chargée ; en un siècle, les goûts ont changé...



L'abbé Cadoux

Pourquoi choisir cet emplacement ?

N'ayant pas retrouvé d'archives concernant la construction de 1932, il ne s'agit que d'hypothèses :

Au cours des 70 ans qui séparent l'édification du clocher provisoire du définitif, les alentours de l'église ont été aménagés, des constructions ont vu le jour, si bien qu'il n'y avait plus d'emplacement possible vers le chœur. Le coût élevé de l'édification d'une tour entière a pu être prohibitif par rapport à un simple clocher.

Le placer au centre au-dessus du fronton, ce n'était plus possible en 1932, après les modifications d'origine et la réorganisation de l'intérieur.

Quant au deuxième clocher, il me semble peu probable qu'on l'ait prévu en 1932 : la commune n'était pas beaucoup plus riche qu'au XIX^e siècle.

Finalement, il s'agit sûrement d'un choix pratique et technique et non esthétique. En tout cas, j'essaie toujours de trouver des indices qui me permettraient de trancher. Peut-être avez-vous d'autres hypothèses ou des documents pouvant m'aider ? Si c'est le cas, n'hésitez pas à me contacter.

Géraldine Perillat
Guide du Patrimoine des Pays de Savoie vous invite
aux visites guidées organisées à Bonneville.
Renseignements à l'Office du Tourisme de la CCFG
au 04 50 97 38 37

5 - Délibération du conseil de la ville, 13/08/1862, archives départementales 20520

6 - Archives municipales, D25

La boëte de toutes âmes

Voici une expression charmante pour désigner l'objet d'un usage encore fort en vogue au XIX^e siècle dans les églises du diocèse. Il s'agit d'un petit placard, inséré dans le mur ou dans un pilier, destiné à recueillir de modiques sommes anonymes. Cette « boëte », ou tronc, est une sorte de boîte à sous ! Elle peut également être apposée à proximité d'une statue de saint, ce qui change la destination de l'offrande.



Les troncs

Pour éviter toute confusion avec la « boëte à pétard », petit mortier métallique bourré de poudre, utilisé dans les fêtes ou pour signaler l'arrivée d'une personnalité, en voici la représentation (photo de droite).

Les troncs de l'église de La Tour sont un des rares vestiges de cette coutume, son manque d'étanchéité incite d'autant plus le généreux donateur à insérer son obole... qu'il peut la récupérer aussitôt... peut-être même avec intérêt !



Eglise de La Tour

La boîte de toutes âmes

Dite encore « boîte des âmes du purgatoire », elle recueille le plus souvent, et parfois uniquement, les offrandes destinées à célébrer des messes pour les défunt. Autrefois, une des institutions relatives au culte des morts était de donner des messes basses, appelées « anniversaires ». Dans nombre de paroisses une quête ou « cueillette », effectuée chaque dimanche l'alimentait. Si les comptes-rendus des curés en réponse au questionnaire de l'enquête de Mgr Rendu¹, évêque d'Annecy, n'en parlent pas pour les paroisses de Marcel-laz-en-Faucigny, Juvigny, Peillonex, Ville-en-Sallaz..., on apprend qu'à Châtillon, l'usage voulait que chacun mette, chaque dimanche, quelques centimes « sur le banc des morts » et donne, chaque premier dimanche du mois, à la « cueillette » pour la boîte des âmes.

Ces dons pouvaient être en numéraire mais aussi en nature.

On est étonné de relever qu'à Chamonix le cadastre de 1730 mentionne la possession, par la boîte des âmes, d'un grenier au bourg et d'un champ à la Gria ! Dans plusieurs paroisses du Haut-Faucigny, c'était la coutume de vendre aux enchères, à la sortie de la messe, tant des denrées que des animaux au profit de la boîte des âmes du purgatoire.

Les sommes atteintes pouvaient être importantes.

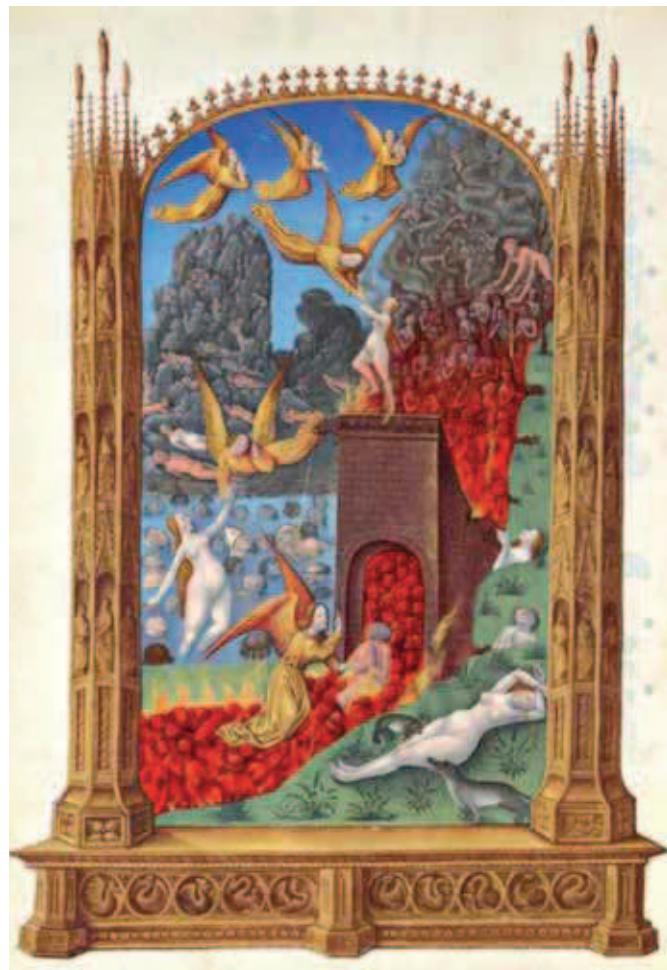
1 - Roger DEVOS et Charles JOISTEN, *Mœurs et coutumes de la Savoie du Nord au XIX^e siècle*, Annecy, 1978.

Pourquoi cette collecte pour les âmes des défunt ?

Parce que le Purgatoire fait peur.

Mais également parce qu'à une époque où la religion avait un impact fort, chacun s'efforçait de respecter les injonctions de l'Eglise. Le Concile de Trente (Italie, 1545-1563) n'affirme-t-il pas comme dogme de foi deux vérités nettement définies : premièrement, qu'il y a un purgatoire ; secondement, que les âmes qui y séjournent peuvent être secourues par les prières des fidèles, et surtout par le sacrifice de la messe. Selon la Sainte Ecriture : « *dès les premiers temps, l'Eglise a honoré la mémoire des défunt et offert des suffrages en leur faveur, en particulier le sacrifice eucharistique, afin que, purifiés, ils puissent parvenir à la vision béatique de Dieu* ». Oui le Purgatoire inquiète...

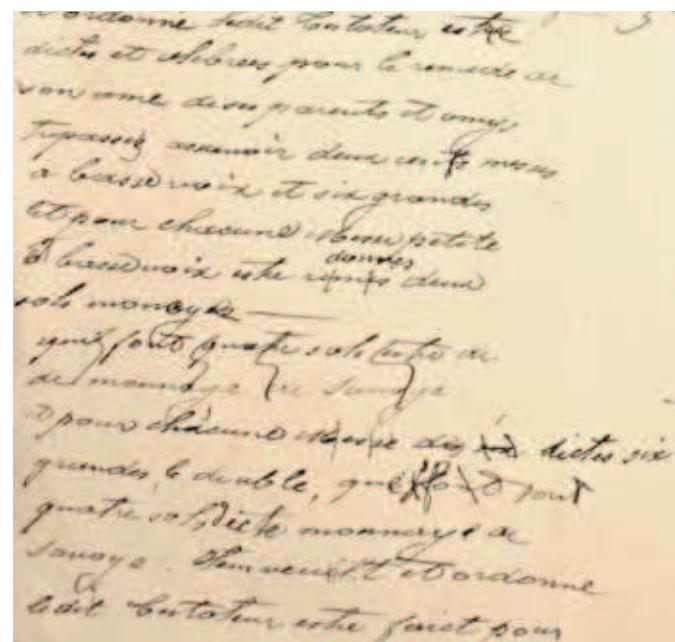
On a coutume de dire que c'est un lieu de souffrance où attendent les âmes des justes qui n'ont pas fini d'expier leurs péchés sur terre avant de rejoindre la félicité éternelle. C'est l'antichambre de « purification finale » ... un lieu ou un état, intermédiaire entre le Ciel et l'Enfer. Osons croire que le séjour sera bref et l'issue bienheureuse !



Le Purgatoire, *Les très riches heures du duc de Berry*.

Donc, si l'on peut abréger le temps d'expiation de nos défunt, autant faire ce que recommande l'Eglise : donner des messes. Et comme charité bien ordonnée commence par soi-même... les testateurs songent à sauver leur âme. Voilà pourquoi les dispositions relatives au nombre de messes données pour le « *repos de l'âme du défunt* » figurent au premier rang des legs pieux dans les testaments d'antan. Ainsi, François de Thoyre fit legs par testament, en 1568, d'une somme destinée « *à la boîte de toutes les âmes de Reignier, scavoir deux florins* ». Messire Raymond Chevallier, prestre, est plus précis dans son testament du 26 février 1544, dont voici la transcription d'un passage :

« *et ordonne ledit testateur estre dictes et celebrees pour le remede de son ame, de ses parents et amys trespassez, assavoir deux cents messes a basse voix et six grandes et pour chacune Messe petite et basse voix estre donnees deux sols monnoye de [Savoye] et pour chacune Messe des six dictes grandes, le double, qui font en tout quatre sols dictie monnoye de Savoye. Item veult et ordonne ledit testateur estre faict pour...* ».



Passage d'une ancienne transcription du testament de Messire Raymond Chevallier de 1544

C'est un usage fort ancien

Dans le diocèse de Genève-Annecy, la mention de cette boîte des âmes est quasi automatique lors des visites pastorales de saint François de Sales ou de ses successeurs : son frère Jean-François, son neveu Charles Auguste, Mgr Claude de Granier, Mgr d'Arenthon d'Alex etc. Fait notable, les injonctions faites par l'évêque, tant au curé qu'à ses ouailles et aux recteurs des chapelles patronnées, font l'objet d'un suivi remarquable

quant à leur entretien... sans attendre des lustres comme les réparations ou les achats d'ornements. Quelle que soit la paroisse, les procès-verbaux de ces visites mentionnent la coutume, insistant, par des formules pleines de saveur, sur la destination des sommes recueillies. Car elle n'est pas partout la même.

« *L'Eglise recommande aussi les aumônes, les indulgences, et les œuvres de pénitence en faveur des défunt*s », aussi relève-t-on d'autres orientations pour ces donations à la boîte des âmes.

Quels autres types de dons ?

Les testaments, encore, font état de cette diversité des dispositions pieuses : dons à l'Eglise, à sa paroisse, à des ordres, prêtres et religieux, miséreux, etc.

Toujours selon l'enquête de Mgr Rendu, « *à Abondance, les revenus servaient non seulement à faire célébrer des messes pour les défunt*s, mais aussi à confectionner des souliers pour les pauvres et à procurer aux particuliers des ustensiles pour creuser les fosses au cimetière... et, dans les paroisses de montagne, elle [la boîte] constituait parfois une sorte de banque de prêt pour les besoins de la commune et des particuliers ». Une sorte de mini-crédit.

Qui la gère au XVII^e siècle ?

Le responsable en est tantôt un membre du clergé, tantôt des laïcs.

Nombre de renseignements consignés pour l'année 1617 se rapportent au Chablais où trois cas se présentent, la possession par le curé, par les paroissiens, par la Ville. Qu'en est-il pour quelques paroisses ?

Ladite boîte est possédée par le curé à Bernex, Marin, Neuvecelle, Publier, Vinzier... « *bien qu'il n'y a aucun tronc dames* » ; également à Maxilly ou à Thollon, mais « *la boîte ne vaut rien* » ou « *pour ne valoir pas beaucoup* » ! « *Elle est de petite valeur* » à La Thouvière ou à Champanges. A Saint-Gingolph, s'il n'y a aucun tronc d'âmes, le curé possède la boîte « *avec toutes les oblations et principalement celles de St-Mens, qu'est de bonne valeur* ».

La boîte de Lugrin est la possession du curé, mais sous condition... « *qu'il fournira le luminaire de cire, comme il a faict jusques a present²* ». A Saint-Jean-d'Aulph, s'il n'y a pas de boîte, « *le revenu d'icelle est emploie tant a la reparation de leglise, tant en luminaire quen habits, que aux depens qui se font aux processions hors de la paroisse, tant pour les prestres que ceux qui portent les hordes necessaires... et le tout touttesfois se fait sans*

2 - On remarque que les lettres ne sont pas accentuées.

3 - R^{me} S^r : Réverendissime Sieur.

aucune licence du cure ». A Marêche, le curé estime qu'avec son si modeste revenu il ne peut venir des Novasselles assurer une messe « *tous les mercredy pour si petit sallayre* » ; trois ans après, il est convenu avec ses paroissiens qu'il possédera la boîte des âmes « *a condition qu'il celebrera messe une fois la semaine pro defunctis* », au jour que luy sera le plus commode ».

Dans le cas de Saint-Paul-en-Chablais, il est fait état d'un transfert au prieur « *qui possede a present la boite des ames avec ses prestres, laquelle estoit autrefois possedee par les paroissiens* ».

Dans certains cas en effet, la boîte des âmes est possédée par les paroissiens, parfois « *sans que le cure sache en quoy ils lemploient* ». C'est le cas d'Abondance, en août 1617, « *la paroisse se trouve en possession de la boîte et applique le revenu à toutes oeuvres pies, sans aucune licence ou avis du cure* ».

A Bonnevaux, elle est possédée par les paroissiens qui sont tenus de maintenir « *lhuile de la lampe* ». Tandis qu'à la Chapelle d'Abondance, le procès-verbal de septembre 1619, mentionne : « *et quand aux procureurs de la boite des ames, quils ayent a obtemperer au commandement fait par notre R^{me} s^r³, scavoir de rendre compte une fois lannee en la presence du dit cure, et nemploier aucune chose dicelle sans sa licence...* ».

On s'aperçoit que les paroissiens élisent des procureurs, ou « *serviteurs* » d'église, chargés de gérer les fonds de la « *boette des âmes* », de veiller sur la « *fabrique* » (meubles, ornements, vases sacrés, livres...) et de subvenir aux réparations. Ainsi au Biot, « *il ny a aucun tronc dames, ains seulement la boîte, possedee par les paroissiens et gouvernee par deux procureurs a ce deputes, le revenu de laquelle ne semploie que pour le luminaire de lesglise et toutes choses necessaires en icelle, comme aussy aux depens faits par les ecclesiastiques et les porteurs allant en procession hors de la paroisse, avec vingt-cinq florins quils donnent au cure par an, pour les offices des Trepasses* ».

A Morzine, la pauvreté fait qu'il n'y a pas de tronc, pas de chaire non plus. Pourtant, le procès-verbal mentionne : « *la boîte des ames est maintenant possedee par les paroissiens... sur quoy faut noter que le cure cest trouve entre les mains un decret de mon s^r de Geneve datte du 22 may 1616, par lequel les personnes estoient exortes a la remettre entre les mains dudit cure, a cause de sa pauvrete. Touttesfois le dit cure, ayant esgard a la bonne volonte de ses paroissiens, a este content de la leur lascher, sauf la messe du lundy quil requiert luy estre taxee* ». Le procès-verbal de la visite du 20 mai 1622, signé « *Cullaz, cure* », insiste sur la nécessité de la maintenir entre les mains des paroissiens, de par son consentement, pour des motifs qu'il précise : « *Sur quoy avons advise, pour trois raysons, que ladictie boette*

demeurerat entre les mains desdits paroissiens. Et est enjoinct de se contenter des messes ordinaires que l'estoient dheues par ladicte boette : la première rayson, cest a cause de la convention faict entre eux en l'an 1617, le 26 Aoust, la seconde, cest d'autant que le vicaire, m^e Michel Donnier et ses successeurs, ont du revenu sus ladicte boette, et ne peut estre commodement paye par le R^d cure comme par les procureurs de ladicte boette, tant a cause de son absence ordinaire que par aultres legitimes causes, la troisieme, qu'au temps des processions il faut nourrir les R^{ds} Peres qui assistent aux processions et ceux qui portent les vertus ; ce que le cure faict. Joinct que le luminaire ne soit maintenu, mesme que le revenu de ladicte boette va se perdant ».

Plus rarement on relève que la boîte des âmes est gérée par la Ville.

C'est le cas d'Evian, toujours au début du XVII^e siècle. En septembre 1617, la boîte « *donne au cure 3 sols par lundy* ». En août 1620, « *elle se trouve entre les mains de spectable s^r Jean Deblonnay, juge d'Habondance, ainsi qu'il dit, et avoir emploie une partie de largent dicelle a la reparation de leglise, et quil peut evoir encour en main dudit argent la somme de 4 a 500 florins, lesquels semplorieront quau bon vouloir de nostre R^{me} Prelat, et la dicte boite demourera tousjours entre les mains dudit s^r Deblonnay* ».

On notera qu'à l'époque, seul le « couvert du Sanctum Sanctorum », le chœur, est à la charge du curé. Toutes les réparations de l'église, fenêtres, clocher, cloches et leurs cordes, sont à la charge de la paroisse. De plus, les paroissiens admis à être sépulturés dans l'église, dans la nef uniquement, doivent en assurer le « sous-pieds ».

Evolution au XVIII^e siècle

La boîte existe toujours, ses fonds et leur administration sont confiés à des élus. Elus pour combien de temps, un an ou plus ? Aux Houches, « *c'est le jour de Pentecôte qu'on change les procureurs de la Boîte des Ames* ». Autre précision, le procureur du XVIII^e siècle, élu par les paroissiens, notamment à St-Jean-de-Sixt et à Villars-sur-Thônes, recueille les offrandes, les met dans un coffre fermant à deux clefs différentes, dont l'une reste entre ses mains, l'autre entre celles du curé. Il en gère les revenus, les répartit entre des honoraires de messes pour le repos des trépassés, l'entretien des lampes et les réparations de l'église.

4 - Chanter un *Libera me*.

Certaines paroisses, riches apparemment, diversifient davantage. Les exemples proposés se situent cette fois en Faucigny.

« *La Boîte des Ames de Sallanches est administrée par le Chapitre qui en perçoit tout le produit, et sur icelui : 1) fait chanter tous les lundis, après Matines, un Libera⁴ au chœur ; 2) fait dire une messe basse à l'autel privilégié tous les lundis ; 3) fait célébrer un service solennel tous les vendredis des Quatre-Temps... avec célébrant en chape, Chapitre, Croix, encens... grand-messe, cierges et chandeliers !... 4) le 2 novembre, on fait un service semblable à celui des Quatre-Temps* ».

A St-Gervais, « *la boîte des Ames est administrée par un Procureur nommé par la paroisse, lequel recueille, dimanches et fêtes, ce que la piété des fidèles veut donner et l'emploie comme ci-après : 1) chaque dimanche un Nocturne et Laudes pour les morts ; 2) chaque lundi une messe avec Libera ; 3) le dimanche dans l'octave des Morts, un service pour M. Revenaz, fondateur du Collège ; 4) le lundi de Pentecôte, une messe solennelle pour les bienfaiteurs de Paris ; 5) chanter les répons aux quatre coins du cimetière en été, et, aux quatre coins de l'église en hiver* ». En 1783, la cueillette dut être particulièrement abondante ! On relève que, quand il fallut refaire en totalité le toit de l'église, on tira quelque 40 000 ardoises de la carrière de Prarion... et « *la dépense est fournie par la boîte des Ames et les intérêts de quelques créances assignées à l'entretien de l'église* ».

Ailleurs la gestion était confiée à une confrérie spéciale, au conseil de Fabrique...

En bref

Si, aujourd'hui, on ne trouve plus qu'exceptionnellement cet intitulé « Boîte des âmes du purgatoire », le tronc à destination de quelque saint ou de quelqu'œuvre pie perdure... modérément ! On préfère confier son obole directement à la cure ou dans le panier de la quête.

Les « *boîtes des âmes* » ont disparu. Mais le principe de la boîte à sous perdure, pour l'achat de cartes postales notamment.

Claude Constantin de Magny

SOURCES :

- Henri BAUD, *Histoire religieuse de la vallée de Montjoie avant 1792*, MDAF.
- Roger DEVOS et Charles JOISTEN, *Mœurs et coutumes de la Savoie du Nord au XIX^e siècle*, Annecy, 1978.

La lessive d'autrefois au cuvier

Avant l'arrivée des premières lessiveuses à cheminée métallique dans les années 1930, les familles faisaient deux fois l'an une grande lessive dans un cuvier, au printemps et à l'automne, vers fin mars-début avril et avant la Toussaint. La lessive d'automne était moins conséquente car il n'y avait pas les sous-vêtements chauds molletonnés de l'hiver à laver. Ces grandes lessives du blanc servaient à laver les chemises blanches et caleçons longs des hommes, les camisoles à manches longues des hommes et des femmes, les draps, taies d'oreillers et traversins, torchons, serviettes et mouchoirs. Comme les gens se lavaient peu, les sous-vêtements et les draps étaient très encrassés, souvent couleur gris-noir.

La veille de la lessive, le linge était mis à tremper toute la nuit dans de grosses seilles en bois remplies d'eau froide avec de la lessive granuleuse. Si le linge était très sale, on le mettait tremper un ou deux jours avant de le laver. Ensuite, au matin du jour de lessive, le linge trempé était sorti pièce par pièce, et chaque pièce était frottée à la main avec un gros savon sur une table en bois dédiée à cette tâche. Ce travail usait les mains (il n'y avait pas de gants de protection), car la lessive et le savon étaient très agressifs pour la peau. Pour aider au savonnage, comme les femmes sortaient le linge froid de l'eau de trempage, elles le passaient d'abord dans une seille contenant de l'eau tiède pour le réchauffer, aider ainsi au savonnage et aussi éviter de se geler les mains.



Le cuvier

Pendant que les femmes frottaient le linge, une chaudière en fonte noire était installée dehors pour chauffer de l'eau. Cette chaudière avait une triple fonction : chauffer l'eau des grandes lessives, chauffer l'eau nécessaire lorsqu'on tuait le cochon, et parfois aussi selon les familles, on y faisait cuire le « boire aux cochons » ; dans ce cas, la chaudière restait dehors sous un abri. Lors des lessives, si nécessaire, les hommes s'occupaient donc de sortir la chaudière, l'installer, faire le feu, la remplir d'eau.

En parallèle, il fallait installer le cuvier rond en bois près de la table de travail des femmes. Le cuvier était placé sur un chevalet démontable à 3 ou 4 pieds. Au fond du cuvier on étalait un petit sac rempli de cendres blanches, fines et tamisées, exclusivement des cendres de hêtre ou de sapin. Le sac était solidement attaché pour que les cendres ne sortent pas. Le sac utilisé était souvent un ancien petit sac de sel. Sur ce sac on empilait le linge savonné et frotté dans un ordre bien précis, les draps dessous et les autres pièces dessus. Il ne fallait pas plier le linge, mais le mettre à plat, un peu chiffonné l'un sur l'autre pour que l'eau puisse passer entre les fibres du linge. On mettait le linge dans le cuvier au fur et à mesure qu'il était savonné, en ajoutant l'eau tiède où on le passait avant de le savonner.



La chaudière



Ramassage de la grande lessive lors d'un coup de vent - Famille Mottier; La Tour; 1935

Lorsque l'eau de la chaudière était chaude, on la versait au sommet du cuvier.

Il y avait un trou en bas sur le fond du cuvier, sur le côté, qui était bouché par un bâton mis dans une gouttière en bois. On ouvrait ce trou en enlevant le bâton, pour récupérer l'eau (le « lissu ») qui avait passé sur tout le linge pour la remettre au sommet du cuvier, en ajoutant chaque fois de l'eau bouillante au « lissu » récupéré au bas du cuvier. On répétait cette navette d'eau chaude du haut en bas du cuvier pendant une demi-journée ou plus, et ensuite on laissait reposer toute une nuit sans changer d'eau, en remettant simplement de l'eau chaude avant d'aller se coucher.

Au matin suivant, on sortait le linge, on le mettait dans des seilles en bois mises sur un char ou un chariot, et on allait le rincer soit au bassin ou à une source, soit au lavoir une fois que ces derniers ont été installés. Le lavoir était composé de deux bassins, le petit bassin où l'eau coulait directement et cette eau passait ensuite dans le second bassin, plus grand. Les femmes faisaient tremper le linge dans le grand bassin, le sortaient, le serraient, le roulaient sur les bords pour faire sortir la lessive (« le lissu »), elles recommençaient ce travail plusieurs fois. Quand le linge était bien rincé, il était mis dans le petit bassin où l'eau coulait propre et fraîche.

Comme la lessive se faisait quand il faisait beau et hors des grands travaux des champs, les femmes se retrouvaient à plusieurs autour du lavoir.

Les hommes montaient les étendages dehors, tendaient les cordeaux propres (uniquement voués à la lessive) et les femmes étendaient le linge.

Avant la guerre de 1914-1918, des jeunes filles et des femmes dévouées de la paroisse faisaient la lessive du curé (linge personnel du curé et linge d'église) deux fois l'an. Avant l'installation des lavoirs, elles allaient rincer tout ce linge à la source de la Fontaine (source qui est en contrebas du hameau de chez Les Maures et alimente aujourd'hui le lac du Môle), où une pierre adéquate était installée, permettant de s'agenouiller sans trop de difficultés pour savonner et rincer le linge dans l'eau courante.

Jeanne Rey-Millet



Un lavoir à La Tour avec ses deux bacs

Création et adoption des armoiries de Viuz-en-Sallaz



Lors de la séance du conseil municipal de février 1960, Monsieur LEVRET, maire, expose à l'assemblée qu'il serait utile, nécessaire et même instructif que la commune ait désormais des armoiries propres à son passé historique et qui soient le symbole particulier à notre cité, imitant en cela nombre de localités qui, elles aussi, ont adopté un blason.

« Propose un projet basé sur l'histoire ancienne de Viuz étudié par Monsieur Paul GUICHONNET, historien contemporain de notre région et qui a bien voulu mettre à notre disposition toutes ses connaissances et son érudition.

Donne connaissance du projet de ce blason, suivant les thèmes ci-après :

Elles visent à évoquer l'appartenance de Viuz au Faucigny et à l'ancienne souveraineté des princes évêques de Genève sur son territoire.



Présentation du blason par M. le Maire

On a donc fait figurer les armoiries de la province du Faucigny (tiercé d'or et de gueule)¹ et la clé emblème de l'Evêché de Saint Pierre de Genève.

La présence des armoiries du Faucigny s'impose naturellement. Elles figurent dans d'autres villes de la province (Cluses - Bonneville).

Celles de Saint Pierre de Genève sont également tout indiquées. En effet, la région de Viuz, dite de Sallaz, forma depuis le début du moyen âge jusqu'en 1539, époque à laquelle elle passa à la Maison de Savoie, un mandement épiscopal appartenant en pleine propriété au prince évêque de Genève comme seigneur féodal.

Bien entendu cette souveraineté ancienne n'a absolument rien à voir avec la Genève actuelle. Elle a cessé antérieurement à la réforme protestante, Genève était à cette époque pratiquement terre savoyarde et la présence de cette clé est donc un rappel de l'ancienne Genève épiscopale, catholique et savoyarde².

Le Conseil approuve en totalité le projet d'armoiries dressé par M. GUICHONNET.

Remercie vivement son auteur de toutes ses connaissances mises à la disposition de la Commune et le félicite également d'être le grand historien de la Savoie à l'occasion du centenaire ... ».

Denis Thévenod

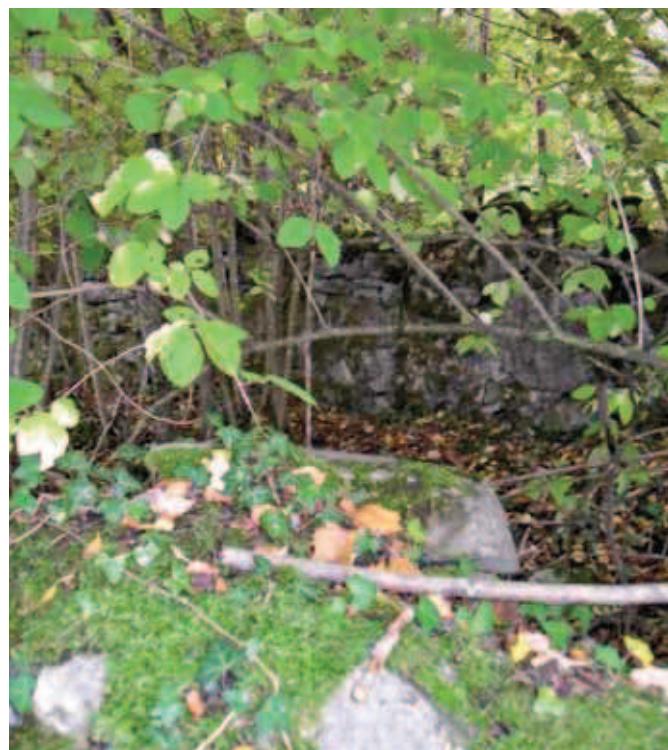
1 - Couleurs jaune et rouge.

2 - Surtout ne pas mélanger les torchons et les serviettes.

La doyenne de Saint-Jean : Yvonne Gros

Yvonne Gros, née le 23 avril 1917 chez Vicaire à Saint-Jean de Tholome, est la doyenne de la commune. Son père était Jean-Marie Gros de « Chez les Ruz », né le 10 novembre 1887, et sa mère Suzanne Mossuz originaire du hameau « Chez Vicaire », née le 3 avril 1883 et décédée le 30 avril 1964 à Larcenex. Yvonne a 4 ans lorsque son père meurt en mars 1921. Sa mère se retrouve alors seule avec cinq enfants à élever, Yvonne et ses quatre frères, Paul né en 1905, Alexandre né en 1914, Henri né en 1918 et Joseph né en 1920. Cette famille très modeste est l'une des plus anciennes répertoriées dans le village de Saint-Jean de Tholome. Les ancêtres de sa mère sont Pierre Mossu et Anthonie Vicaire mariés avant 1664. A cette date aucun homme ne porte ce patronyme qui s'est éteint dans notre village, seul le nom du hameau « Chez Vicaire » nous le rappelle.

Lors du recensement de 1931, le hameau de Chez Vicaire, rattaché à celui des Syords, mentionne une seule maison habitée. Il s'agit de la maison mitoyenne où loge



La nature a repris ses droits



la famille d'Yvonne Gros ; le chef de famille était sa mère. Mais un drame survenu en 1934 oblige toute la famille à quitter le hameau natal.

Le 20 mai 1934, vers les 2h-3h du matin, toute la famille endormie est brusquement réveillée par des crépitements. La ferme est en feu ! A moitié vêtu, tout le monde arrive à s'échapper des flammes et sauve in extrémis les bêtes de l'écurie. Paul Mossuz alors âgé de 29 ans, jeune sapeur pompier du corps de Saint-Jean de Tholome, se presse avec son cheval d'aller chercher la motopompe au lieu-dit Les Maréchaux. Aidé par quelques personnes, il tente d'arrêter l'incendie. En vain, il n'y a pas assez d'eau pour éteindre le feu. Tout part en fumée. Lors de cet incendie, seule la famille d'Yvonne habitait ce hameau. Son frère Alexandre était absent, et les voisins, la famille de Félicien Mossuz habitait comme chaque été à La Côte d'Hyot.

Une enquête fut déclenchée mais les causes du sinistre resteront inconnues. A cette époque, les moyens financiers sont quasiment nuls et pour la famille d'Yvonne, il n'est pas question d'assurance. Ils n'auront guère d'aide par la suite, et leur survie ils ne la devront qu'à leur courage. Hébergée pendant un an chez les Syords, puis deux ans chez les Ruz, la famille emménage le 1^{er} mars 1939 à Larcenex dans une ferme inhabitée où Yvonne Gros vit toujours entourée des siens.

Depuis cette date, le hameau de chez Vicaire est inhabité.

Michèle Métral

Comme indiqué dans le n° 17 du Petit Colporteur (2010), les carrières de Meules du Mont Vouan font l'objet d'articles écrits en fonction de l'avancée des investigations documentaires de leur auteur, et non par ordre chronologique.

Voici les deux sujets abordés aujourd'hui : la situation des meulières et leur appartenance.

Situation des meulières de Vouan¹

Vouan, montagne de moyenne altitude, culminant à 978 mètres, sépare la vallée du Foron de celle de la Menoge. Si, côté droit du Foron, le Mont Vouan s'étage en pente douce et verdoyante, le versant côté Menoge présente des falaises abruptes et austères.

Ce contraste avait déjà attiré l'attention des « premiers voyageurs ». Cette barrière rocheuse, couverte au siècle dernier de quelque végétation chétive, sera décrite par plusieurs d'entre eux. Vers la fin du XIX^e siècle les empreintes de meules taillées dans ces falaises seront déjà une source de curiosité : « *L'une des curiosités que ne manquent jamais de visiter les étrangers qui viennent à Boëge consiste en de vastes carrières ouvertes dans l'intérieur du Mont Vouan, d'où l'on tire un fort beau grès servant à faire des meules renommées, ce qui a valu à la montagne le surnom de meulière, sous lequel la désignent les villageois* » (Promenades historiques, pittoresques et artistiques, par le Baron Achille Ravenat, 1872).

Trois communes, Fillinges, Saint-André et Viuz-en-Sallaz, se partagent en parties inégales ce vaste territoire sous le titre de communaux. La surface appartenant à la commune de Viuz-en-Sallaz est d'environ 120 hectares, répartie sous divers numéros parcellaires. Lors de l'établissement du cadastre sarde en 1736, tout était regroupé sous un seul numéro « Les communaux de Wan parcelle N° 1 » : « *La communauté pour les suivants fonds communaux destinés à l'usage commun en général comme cy après* ».

Mesure de Piémont : Journaux 455, Tables 11, Pieds 11.

Mesure de Savoie : Journaux 586, Toises 290, Pieds 4.

1 - Ecrit Wan dans les documents du XVIII^e siècle.

2 - Expression en patois employée lorsqu'il n'y avait aucune preuve écrite.

Carrières de Meules du Mont Vouan (2^{ème} Partie)



A qui appartenaient les meulières de Vouan ?

Les principales sources historiques concernant les carrières de Vouan ont été, en grande partie, tirées des archives provenant du fond documentaire des XVII^e et XIX^e siècles, conservées après les nombreux procès soutenus, d'une part par les carriers, et d'autre part par la communauté de Viuz-en-Sallaz, chacun revendiquant la propriété du site.

C'est à la suite d'un projet de taxation sur les pièces ouvragées, formulé par la communauté de Viuz, que s'ouvrira une joute judiciaire de longue haleine entre les deux parties.

La commune a besoin d'argent. Elle veut tirer quelque avantage de l'exploitation des carrières situées sur un fond communal. Celui-ci est défini de façon précise avec l'adoption du cadastre sarde de 1736. Sous le titre « Les Communaux de Wan parcelle n° 1 » la Commune est le propriétaire désigné officiellement et définitivement.

Les carriers se disant exploitants libres depuis des temps immémoriaux et n'ayant jamais été assujettis à aucun impôt jusqu'à ce jour, n'auront qu'une solution, faire durer la procédure.

Ils ne pourront jamais fournir un titre de propriété. En clair « y a pas mè ran de papi »².



Détail du front de taille



La meule dans sa conche

Les recherches effectuées par Monsieur le Professeur BELMONT³ aux archives de Genève pourraient peut-être donner raison aux carriers, mais encore faudrait-il que l'on retrouve soit :

- Un document⁴ pouvant être détenu par les exploitants en vertu d'un droit coutumier ancien confirmé ou non par un albergement emphytéotique.
- Un document accordant le droit d'exploitation, celui-ci pouvant être lié à la possession de certains biens fonciers, maison d'habitation notamment, situés sur le territoire du village auxquels sont attachés des droits d'usage dans les communaux, comme le droit de pâture accordé aux habitants des hameaux jouxtant les parcelles communales.

Denis Thévenod

3 - Le site de Vouan est inscrit au titre des monuments historiques sur proposition de Monsieur BELMONT.

4 - Au moment de l'affranchissement général de 1771 lors du rachat des droits féodaux, aucun seigneur ne revendique une indemnité liée à la possession de ce territoire, ce qui n'est pas le cas pour la majorité du parcellaire communal exploité par la population agricole. Ceci tendrait à prouver que l'exploitation de ces carrières était libre de toutes redevances comme l'affirment avec véhémence les exploitants « libres depuis des temps immémoriaux ».

Saint-Jean : de Tholome ou Tholomé ?

Tholome, ou Tholomé¹ ?

Mon grand-père est né à Bovère en 1873 ; installé à Taninges en 1900, il y mourut en 1959. Durant mon enfance, je l'ai très souvent entendu parler de Saint-Jean de Tholome qu'il appelait parfois, avec humour, *San Dyan d'la Tome*. Il parlait aussi de Bovère, de Savernaz (qu'il prononçait *Sanvernâ*). Il aurait été bien surpris, quelques lustres plus tard, de lire sur les panneaux indicateurs le curieux nom de Tholomé, qui jamais ne fit partie de son vocabulaire, et me fait encore sursauter aujourd'hui. Mais qui donc a eu le premier l'idée de ces orthographies et prononciations étranges ? On a décidément oublié d'écouter nos anciens, dont la tradition orale est pourtant le lien le plus fiable avec notre passé et notre patrimoine ; la langue de nos ancêtres n'avait pas d'écriture, on n'a commencé à s'exprimer par voie écrite qu'avec la latinisation, source de transcriptions phonétiques approximatives. Seul le patois, oral donc, garde le sens intrinsèque de nos mots. Dommage, faute de pratique, il finit lui aussi par s'éroder en se francisant.

Le temps de clarifier l'origine du mot Tholome

Et si possible son étymologie... On ne peut jamais être sûr à cent pour cent de ce qu'on avance dans ce domaine, mais certaines hypothèses méritent plus que d'autres qu'on s'y intéresse.

Tout d'abord, considérons le domaine historique. Avant d'être des communes, nos villages furent des paroisses, et avant la christianisation de notre pays (à partir du V^e siècle), des lieux portant un nom gallo-romain, voire un nom d'origine antérieure à l'arrivée des Celtes (entre 500 et 700 ans avant notre ère). On ne peut pas douter que toute notre contrée a été habitée par des hommes depuis la nuit des temps, en tout cas depuis les néandertaliens qui habitaient les grottes du Barré à Onnion il y a plus de 30 000 ans... Sans remonter aussi loin, si l'on

revient à l'époque de la création des paroisses au Moyen-Âge, on peut noter que beaucoup de celles-ci, après avoir édifié leurs églises dédiées à un saint, ont pris pour nom soit celui du saint patron, soit ce nom accolé au nom ancien du lieu, ou à celui de la seigneurie (Saint-Jean de Maurienne, Saint-Paul en Chablais...), ou d'une particularité topographique (Saint-Jean d'Aulps, Saint-Martin sur Arve, Saint-Pierre sous Cornillon...). Il n'est donc pas absurde de penser qu'avant la création de la paroisse de Saint-Jean, un village (ou une *villa*) portait le nom de Tholome sur ce flanc du Môle. Nul besoin alors d'aller chercher des légendes pour donner une signification postérieure au mot Tholome, telle l'existence d'un supposé Bartholomé (qu'on appellerait d'ailleurs plus classiquement Barthélémy chez nous). On ne voit d'ailleurs pas bien pourquoi le « Bar » aurait disparu, il est plus fréquent de voir les finales tronquées (*c.f.* l'île de St-Bart aux Antilles...).

Regardons maintenant d'où peut venir ce mot. Y a-t-il d'autres lieux portant le même nom ou un nom proche dans le voisinage ? La réponse est oui, plutôt deux fois qu'une, je ne suis pas allé chercher loin, et je n'ai pas tout cherché : quand vous vous rendez en Chablais depuis Saint-Cergues, vous traversez sur le territoire de Loisin le village de Tholomaz, et vous avez, au-dessus de Thonon, Thollon les Mémises. Ce n'est pas une coïncidence, Tholome, Tholomaz et Thollon ont bien une origine commune, Seule leur orthographe a divergé au fil du temps, ce qui n'est pas pour inquiéter un linguiste. En tout cas, ces rapprochements nous éloignent bien du barbare Tholomé. Considérons le nom Tholomaz, et en particulier sa finale « az ». Tout bon Savoyard n'est pas censé ignorer que cette notation définit le « a » final atténué, à peine prononcé (qui finit par se transformer en « e » muet), d'un mot franco-provençal dont l'accent tonique porte sur l'avant-dernière syllabe. C'est parfois difficile de le faire comprendre à ceux qui, francophones exclusifs, n'entendent pas le patois et ignorent tout de l'accent tonique des mots (ils parlent « pointu »). Cette notation « az » s'est imposée « par défaut » dès le

1 - Pour répondre à une demande du sous-préfet, en 1951, le conseil municipal de Saint-Jean de Tholome décide de maintenir la prononciation locale et demande que le nom de la commune s'écrive selon l'usage établi à savoir Saint-Jean de Tholome sans accent sur le e de la dernière syllabe (bulletin municipal année 2000).

XV^e siècle chez les clercs, et généralisée avec l'introduction de l'imprimerie. C'est un fait incontestable, même si depuis, on écrit (hélas) praz, alors que le « a » est ici tonique et clairement prononcé, au lieu d'écrire prâ, ou à défaut prat ou pratz. Tholomaz se prononce donc maintenant, pour un Savoyard, pratiquement comme Tholome, avec un « e » muet. (de même, que l'on prononce Saverna ou Sanverna, le « z » final de Savernaz est fautif : écrit ainsi, on devrait prononcer Saverne !)

Tholome est ainsi un Tholomaz

dont l'orthographe a « glissé ». A preuve supplémentaire, les premières mentions en latin connues de St-Jean sont au XIII^e siècle : *S. Joannis de Tholoma*. Tout cela est bien beau, me direz-vous, mais que veut dire « Tholoma », et d'où vient ce mot ?

Partant du principe indiscutable que « nos ancêtres les Gaulois » étaient bien implantés autour du Môle (voir les découvertes récentes !), on peut aller faire un tour du côté des langues parlées par ces ancêtres. Mais tout d'abord, pourquoi Tholome et non Tolome ?

Il peut s'agir d'une articulation particulière du « t », peut-être voisine d'un « d » français, mais nous n'en savons rien, et cela n'a pas grande importance (pourquoi Thonon et Thônes ?).

Si on dissèque le mot, on peut dégager un suffixe « oma » qui devrait dériver du suffixe *ona / onis*, courant

dans les noms de lieux gaulois. Le passage de la consonne nasale « n » à la consonne nasale « m » est quant à lui fréquent et ne pose pas de problème linguistique (*c.f.* français prune => patois *pron-ma*). Il reste le radical *tol* ou *thol* ; et là, les choses deviennent plus claires. En effet, parmi les langues celtes encore parlées de nos jours, le breton connaît le mot *taol*, pour table (origine du mot dolmen, de *taol men* (*men* = pierre)), issu de la racine indo-européenne *TAWL, qui donne aussi *tabula* en latin, d'où table et tôle en français, *taula* en provençal, *tavola* en italien, et *tafel* en allemand, *stol* dans les langues slaves etc...

A partir de là, connaissant la topologie des trois lieux : St-Jean de Tholome, Tholomaz et Thollon, on peut en déduire que *tol* (table) est à prendre au sens de plateau, replat dans la pente. Donc Tholome signifierait simplement « Le Replat », sauf si quelqu'un me prouve qu'il a existé dans ces trois lieux un temple gallo-romain, auquel cas je dirai que *thol* désignerait un autel. Mais c'est une autre histoire.

Voilà donc une explication toponymique somme toute simple, trop simple peut-être pour ceux qui trouveront que cela manque de romantisme, mais elle ne manquera pas de rigueur. Elle devrait, je l'espère, mettre un terme à la fantaisie de « Tholomé » et à la controverse, et rendre la paix aux cendres de mon grand-père Jean-Pierre Châtel de Bovère, *San Dyan-ni* de souche !

Gérard Châtel - Taninges



Un appelé en Algérie : Le putsch des généraux ou putsch d'Alger

Rappel des faits

Le 8 janvier 1961, par un référendum organisé en métropole, les Français se sont prononcés en faveur de l'autodétermination en Algérie. Bien vite, des négociations secrètes s'ouvrent entre les représentants des deux parties.

Après sept années de combat, les cadres de l'armée se sentent trahis par le pouvoir. Le général de Gaulle, alors président de la République, est, pour eux, l'instigateur du processus qui va inévitablement conduire l'Algérie à l'indépendance.

Afin de s'opposer à ce qu'ils appellent « l'abandon de l'Algérie », quatre généraux vont tenter un véritable coup d'état. Cette action de déstabilisation gouvernementale sera préparée et conduite sous l'égide des généraux Raoul SALAN, Maurice CHALLE, Edouard JOUHAUD et André ZELLER.

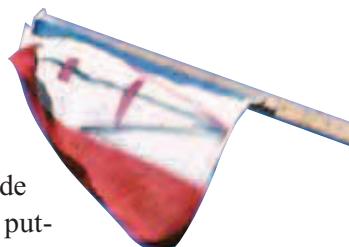
C'est ainsi que le 22 avril 1961, après avoir entraîné avec eux différentes unités d'élite, composées pour la plupart de militaires de carrière, les putschistes vont s'emparer de la ville d'Alger. Le lendemain, 23 avril, les insurgés prendront position en divers points stratégiques sur le territoire algérien. Trop peu nombreux pour contrôler la situation, dès le troisième jour, le secteur de l'Oranie ne suivra plus. Bien vite la maîtrise du mouvement commence à échapper aux putschistes et, dès le 25 avril, les généraux insurgés jettent l'éponge, certains décident de se rendre, d'autres plongent dans la clandestinité.

Ces événements vont être perçus en métropole de différentes manières. Si, les premiers jours, un certain vent de panique s'est fait sentir, la situation n'est cependant pas critique. En France, l'on craint cependant une arrivée des troupes factieuses via des parachutages sur certains points du territoire. Dans notre secteur, l'aérodrome d'Annemasse sera à cette occasion rendu inutilisable par divers matériels et véhicules. Cette précaution fut bien

inutile, car les putschistes n'avaient pas les moyens matériels et humains pour prendre pied sur le sol français.

Le général de Gaulle, après avoir mesuré la situation, décide d'instaurer l'état d'urgence pour le territoire algérien. Lors du conseil des ministres du 22 avril 1961, il résumera la situation par cette phrase : « *ce qui est grave dans cette affaire, messieurs, c'est qu'elle n'est pas sérieuse.* »

Conformément à l'article 16 de la constitution de la cinquième République, le général de Gaulle se saisit des pleins pouvoirs.



*18ème Régiment Chasseur à Cheval (RCC), Kenchela Aures.
Au premier plan sur l'échelle du mirador Louis Vilot
(Photo L. Vilot)*



18^{ème} Régiment Chasseur à Cheval (RCC), Kenchela Aures.
Les libérables autour du drapeau sur lequel ils ont peint la Croix de Lorraine (Photo L.Vilcot)

Les appelés pris dans la tourmente

Au soir du dimanche 23 avril 1961 le général de Gaulle, en costume militaire, prononce un discours télévisé repris simultanément par la radio, par lequel il s'adresse aux Français de métropole et surtout aux hommes du contingent stationné en Algérie.

« *J'interdis à tout Français et d'abord à tout soldat d'exécuter aucun de leurs ordres.* »

En s'adressant directement aux « *cinq cent mille gai-lards munis de transistors* », en parlant du contingent, son appel à la désobéissance sera entendu et la plupart des appelés refuseront d'exécuter les ordres des officiers putschistes.

Les appelés du contingent, en petits groupes, entourent leurs chefs et exigent de connaître leur positionnement : « *Salan ou de Gaulle* ».

Bien vite des manifestations d'approbation vont faire écho dans les chambrées. Croix de Lorraine peinte sur les murs, drapeau hissé portant ce sigle seront les symboles du non alignement des appelés face aux putschistes. Ayant, dès les premières heures, choisi leur camp, ils devront pendant

quelques semaines, prendre en main leur destinée. L'en-cadrement s'étant montré très discret durant cette période.

Face à l'incertitude, une solidarité instinctive très forte entre appelés prendra le relais des cadres défaillants. La sécurité du camp et les problèmes de subsistance vont être assurés au mieux par ceux-ci. Un malaise grandissant se fait cependant sentir. Au cours de ces journées des rumeurs les plus pessimistes parcoururent les chambrées. Ne va-t-on pas supprimer les perms ? Et la quille ? Cette quille toute proche n'est-elle pas en train de s'éloigner ? C'est bien ma chance, cela ne pouvait arriver qu'à moi !

Ces mêmes appelés vont, par quelques clichés pris sur le vif, immortaliser ces journées chaotiques qui s'inscrivent dans l'histoire de France.

Denis Thévenod



L'écho d'Alger du dimanche 23 avril 1961

L'ADN au service du géénéalogiste

Depuis 1993, Peter est revenu plusieurs fois en Haute-Savoie où les archives départementales d'Annecy n'ont plus aucun mystère pour lui. Mais il reste insatisfait, les recherches généalogiques ont leurs limites. Il voudrait trouver le lien entre les quatre familles Donche originaires de la région :

- ses ancêtres à Viuz-en-Sallaz,
- les ancêtres de Monique Donche à Saint-Jean de Tholome,
- et les deux familles établies à Saint-André de Boëge.

Sa parenté avec la branche de Saint-Jean n'est pas confirmée ; à l'époque de la gabelle du sel, il n'y a pas de famille Donche à Saint-Jean de Tholome.

D'où viennent-ils ?

A Saint-André de Boëge une branche apparaît en 1595 avec Estienne Donche Reybaz et une autre vers 1700 avec Pierre Donche. Peter n'a pas trouvé de relations entre ces deux lignées.

Malgré des débats controversés, la science, en constante évolution, vient au secours du généalogiste averti qu'est Peter et il se tourne vers les recherches ADN. Au fil du temps, cette technique, utilisée autrefois pour des projets scientifiques, s'est vulgarisée permettant un usage généalogique à un coût raisonnable. Les chromosomes Y qui déterminent le sexe de l'enfant ne varient pas de père en fils. On peut retrouver sur des centaines d'années des liens de parenté.

Peter a contacté l'entreprise américaine « Family Tree DNA » qui a acquis une grande réputation dans ce domaine. Il s'est inscrit comme représentant du groupe de familles Donche et ses dérivés Dantz ou Danz. Une recherche Y-ADN de ces échantillons peut être exécutée à 12, 25,37 ou 67 marqueurs. Quand des personnes portant le même nom de famille ont le même profil ADN à 12 marqueurs, c'est sûr à 99 % qu'ils ont un ancêtre commun.

Dans le Petit colporteur n° 6 paru en 1999, Gilbert Maurice Demourioux et Monique Donche, nous ont raconté les recherches de Peter Danz concernant son ancêtre savoyard, Joseph Donche, rémouleur, né le 27 avril 1734 à Viuz-en-Sallaz, émigré en Allemagne à Cologne vers 1755. Sa descendance s'est installée ensuite aux Pays-Bas vers 1883.

Au mois d'avril 2008, il revient à Viuz-en-Sallaz avec des « sets de tests » très maniables permettant de prélever trois échantillons de salive (voir ci-après la procédure de prélèvement d'échantillons).

Avec sa « cousine de cœur » Monique, il a contacté quatre représentants masculins de Haute-Savoie nommés Donche qui ont bien voulu se prêter au test salivaire.

De retour aux Pays-Bas, il a envoyé à Houston les échantillons collectés :

- 1) Ceux de sa branche familiale originaire de Viuz-en-Sallaz ; le sien et celui de Franz Michaël Danz de Cologne en Allemagne.
- 2) Celui de François Donche¹ représentant la branche familiale de Saint-Jean de Tholome.
- 3) Ceux de Louis et Charly Donche représentant la descendance d'Estienne Donche Reybaz de Saint-André de Boëge.
- 4) Celui de Jacques Donche de Bonne pour la branche descendante de Pierre Donche.

Peter attend avec impatience les résultats de Houston et le cinq Août 2008, Bingo !

Les deux branches de Saint-André ont les douze marqueurs identiques.

Le 25 septembre 2008, les derniers résultats confirment que toutes les branches ont un ancêtre commun avant 1500.

La fidélité conjugale des épouses Donche est ainsi confirmée pendant cinq siècles. Toujours en quête de recherches, Peter ne s'arrête pas là. Il a créé un site internet pour regrouper les porteurs de ces patronymes Dantz, Danz et Donche.

Il recherche actuellement d'autres familles Donche d'origine savoyarde épargnées dans l'hexagone, dont il a perdu la trace, et il invite les « Donche » de Flandres à faire le test. Cette famille a un arbre généalogique qui remonte plus loin que le sien sans trouver de lien avec ses racines savoyardes.

Peter Danz et Monique Donche

1 - Cousin germain de Monique

Procédure de prélèvement d'échantillons

Veuillez noter :

Il est impératif de lire tout le contenu de cette notice avant de commencer le prélèvement. Ce prélèvement doit être effectué avant de manger ou de boire, ou au moins une heure après avoir mangé et bu. Les boissons tièdes ou chaudes sont à éviter avant le prélèvement.

1. Après vous être lavé les mains, ouvrez prudemment l'emballage en plastique sans abîmer le grattoir. Conservez le sac en plastique portant le numéro de votre kit pour y placer les tubes après avoir effectué le prélèvement.
2. A l'aide du grattoir, grattez vigoureusement l'intérieur de la joue plusieurs fois (pendant environ 1 minute). Un prélèvement effectué correctement fournit un échantillon adéquat ! Un prélèvement incorrect génère moins d'ADN et risque de retarder les résultats du test de plusieurs semaines.
3. Prenez un des petits tubes à échantillons portant le numéro de votre kit. Dévissez sa partie supérieure et appuyez doucement sur le piston au bout de l'écouvillon afin d'éjecter le grattoir et de l'immerger dans la solution saponacée du tube. (Veuillez ne pas enfoncez le grattoir au fond du tube car il est alors plus difficile de le récupérer !)
4. Retirez le manche en plastique de l'écouvillon afin de laisser le bout de grattoir dans le tube. Vissez fermement le bouchon du tube. Fermez hermétiquement le tube pour garantir la qualité de l'échantillon. Le tube contenant le bout de grattoir doit être conservé à température ambiante. Cependant, il ne sera pas endommagé par les températures hivernales ou estivales si vous nous l'envoyez par courrier ordinaire.
5. Attendez approximativement 3-4 heures avant de répéter les étapes 1 à 4 à l'aide du second grattoir et du second tube portant le numéro de votre kit. Alors attendez de nouveau approximativement 3-4 heures avant de répéter les étapes 1 à 4 à l'aide du troisième grattoir et du troisième tube portant le numéro de votre kit.



Quelques données sur les familles Donche de Saint-Jean de Tholome

Comme indiqué précédemment, lors de la gabelle du sel ; recensement des feux en 1561, il n'y a pas de foyers portant le patronyme Donche.

En 1726 lors de la consigne des mâles ; recensement des hommes uniquement, Saint-Jean de Tholome a été découpé en 5 hameaux : Saint-Jean l'église, Bovière, Arsenex, Romblard et Savernaz.²

Trois foyers Donche sont présents, tous recensés au hameau de Saint-Jean l'église :

1) La famille de Pierre Donche, fils de feu Etienne âgé de 50 ans, laboureur, marié et qui a un fils Claude âgé de 18 ans garçon³.

2) La famille de Joseph Donche fils de feu Etienne

âgé de 40 ans, laboureur marié qui a trois fils, Joseph âgé de 20 ans, Claude âgé de 18 ans, et François âgé de 6 ans tous trois garçons.

3) La famille de Joseph Donche fils de feu André âgé de 28 ans, journalier, garçon.

Le registre d'état civil le plus ancien de la paroisse de Saint-Jean, que l'on peut consulter aux archives départementales d'Annecy commence en 1661. Dès le 24 février 1664, on peut relever, la naissance de François Danse, fils d'Estienne Danse. La mère est Claudine Roux qui décède le 16 juillet 1665 à Saint-Jean de Tholome.

*François fils d'Estienne Danse 80 de l'a
Claudine Roux sa femme n'esté baptisé
le 24 fevrier 1664 dont esté les barreaux
François chastel dit bouteiller de la Berthe
de chaste.*

2 - En 1726 les noms de lieux dits sont écrits ainsi

3 - Célibataire

Estienne se marie en secondes noces avec Jane Rubin, plusieurs enfants sont issus de ce mariage, et le 20 mars 1669, pour la première fois apparaît l'écriture Donche à la place de Danse.

« *Pierre fils d'Estienne Donche et de la Jane Rubin sa femme a esté baptisé le 20 Mars 1669 et ont esté les parrains pierre Mossu et la perrine Rubin ».*

Puis l'orthographe des actes de naissances et de mariages est toujours Danse ; l'orthographe Donche va se fixer vers 1694, date à laquelle, on ne trouve plus d'acte orthographié Danse. La prononciation était sans aucun doute différente, car le même prêtre écrit aussi bien Danse que Donche.

« *Le 25 Aoust 1688 ont reçu la bénédiction nuptiale André fils d'Estienne Danse et la Claudaz fille de feu Jean Desturche Bouvier présents François a feu Roux Mossu et Nicolas Groz ».*

Leur fils Joseph est recensé en 1726 (3^{ème} foyer) Joseph Donche fils de feu André Donche.

La famille Donche de Saint-Jean est présente à Saint-Jean en 1664, il s'agit d'une intégration à notre paroisse récente, puisque les trois foyers présents en 1726 ont le même ancêtre : Estienne Danse.

Joseph Donche dit Baron, âgé de 28 ans en 1726 est décédé le 17 mai 1766 à Saint-Jean âgé de 70 ans environ. Pour la première fois apparaît ce surnom « dit Baron ».

Au recensement de 1814, vivent « Chez les Ruz » à Saint-Jean de Tholome, ses trois petits-fils et leurs familles :

- Jean-Baptiste dit Baron (1767-1837)
- François (1764-1839)
- Nicolas (1761-1827)

Le surnom dit Baron disparaît à cette génération.

Des descendants d'Estienne Donche habitent maintenant chez Baron à Saint-Jean de Tholome.

Le nom de ce lieu-dit doit sans doute son origine à Jean Baptiste Donche dit Baron.

Marie-Dominique Gevaux



Action du conseil municipal de Faucigny en faveur des familles de prisonniers (1939-1945)

En feuilletant les registres de délibérations du conseil municipal de Faucigny, un extrait de la séance du 5 mai 1941, pendant la seconde guerre mondiale, donne les indications suivantes.

Voici la composition du conseil municipal : Jolivet Joseph (maire), Lagneux Joseph, Chatel Edouard, Jolivet Edouard, Verdan Léon, Maurice Louis, Gay Léon, Blanc Marius, Gay Clément, Dupraz Louis.

« *Le Conseil,*
- *Vu le nombre élevé des prisonniers (onze) pour une petite commune (230 habitants) ;*
- *Vu la situation nécessiteuse de certaines familles de prisonniers ;*
- *Vu que certaines familles ont jusqu'à deux prisonniers ;*
Décide d'accorder la somme de deux mille francs au comité d'entre-aide aux prisonniers qui sera prise sur les fonds libres et mandatée à M. Jacquier Fernand, garde-champêtre, membre du bureau d'assistance ».

Ont été prisonniers de guerre :
Amoudruz Roger, Chatel Germain, Favre Louis, Joly Gaston, Joly Marc, Joly Marcel, Jolivet Joseph, Laffin Abel, Verdan Gabriel, Verdan Elie et Verdan Marius.



*Joseph Jolivet
né le 24.04.1912
Campagne de France-
Alsace-Somme
Prisonnier le 9.06.1940.
Libéré en 1945*



*Germain Chatel
né le 11.02.1910
Stalag VI F, prisonnier dans
une ferme en Wesphalie du
Nord à 60 km des Pays-Bas
Libéré le 6 mai 1945*



Un oratoire dédié à la Vierge Marie, face au château et dominant le village de Faucigny, a été construit après la guerre de 1939-1945, en remerciement car tous les prisonniers de guerre étaient revenus des camps.

François Gay

De Marcellaz à Bombay, deux destins extraordinaires

**Marcellaz, Quart d'Avoz,
Duché de Savoie, XIX^e siècle**

La famille d'André Decroux (1823-...) et son épouse Marie Ecuer (1835-...) y réside et y travaille. Ils ont trois enfants : Jean-Louis né en 1865, suivi de Joséphine en 1868 et Justine en 1873.

Jean-Louis Decroux et son épouse Euphrosyne Bastian ont un fils Jean-Francelin dit « François » (1899-1984) qui épouse Marie-Françoise Montfort ; ils ont deux filles, Solange qui s'unira à Jean Gavillet et Bernadette qui s'unira à Roger Deluermoz.

Solange et Jean Gavillet ont trois enfants, Suzanne, épouse Genoud, Paule épouse Vuagnoux et Léon époux de Brigitte (et grand'mère d'Angélique dont on parlera plus tard).

Bernadette et Roger Deluermoz sont les parents de Louis le (boulanger du village) et de Marie-Lise.

Joséphine épouse Louis Weber, boulanger pâtissier d'origine alsacienne, exploitant à Carouge-Genève ; ils ont un fils, Noël Marcel en 1896 et une fille Alice, qui épousera Ernest Dunoyer de Samoëns, droguiste à Genève.

Jean-Francelin dit « François » Decroux est donc cousin germain de Noël Marcel Weber et d'Alice Weber épouse d'Ernest Dunoyer.

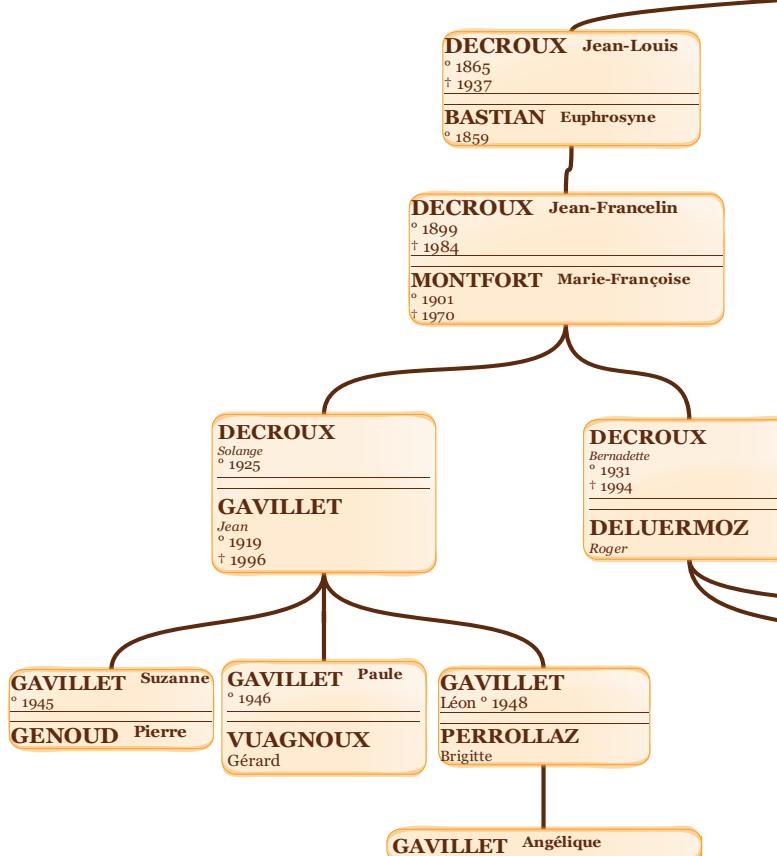
Justine épouse Jules Deluermoz, ils ont deux enfants qui vivront et mourront à Marcellaz.

Qui est donc ce Noël Marcel Weber ?

Simplement un pionnier de l'aviation helvétique, membre fondateur et premier directeur de l'aéroport international de Cointrin Genève, président de l'aéro-club de Genève.

Le maire d'un village savoyard me disait récemment : « *Nos villes et villages ont une vie, une histoire. Quelques-uns ont vu naître ou ont abrité des personnalités célèbres ou marquantes et il semble fondamental que les habitants d'aujourd'hui sachent et apprécient. Nous sommes toujours fiers d'avoir connu ou d'être parent, même éloigné, d'un tel personnage. Il est le patrimoine de la commune au même titre que les bâtiments que nous protégeons et réhabilitons. Il en est l'âme* ».

Depuis sa tendre enfance carougeoise où il fréquente l'école primaire, il rêve de se déplacer dans l'air. Il assiste à des meetings aériens et va même jusqu'à voler des draps de sa grand'mère pour construire un planeur. Il est en outre excellent skieur et pratique la varappe dans le Salève. En 1910, lorsque Jorge Chavez se tue en survolant le Simplon, il décide de piloter et il étudie pour suivre sa vocation.



Durant la première guerre mondiale, il est formé comme pilote militaire et reste l'un des rares romands à ce poste (carabinier VI/2, yeux gris-verts, châtain, 1,77 m).

Il est nommé instructeur en 1918 et c'est maintenant lui qui donne les leçons de pilotage. Pour développer cette passion chez ses concitoyens, il organise des baptêmes de l'air en hydravion depuis le Léman, et on peut compter plus de 5 000 passagers pendant la période 1922-1928.

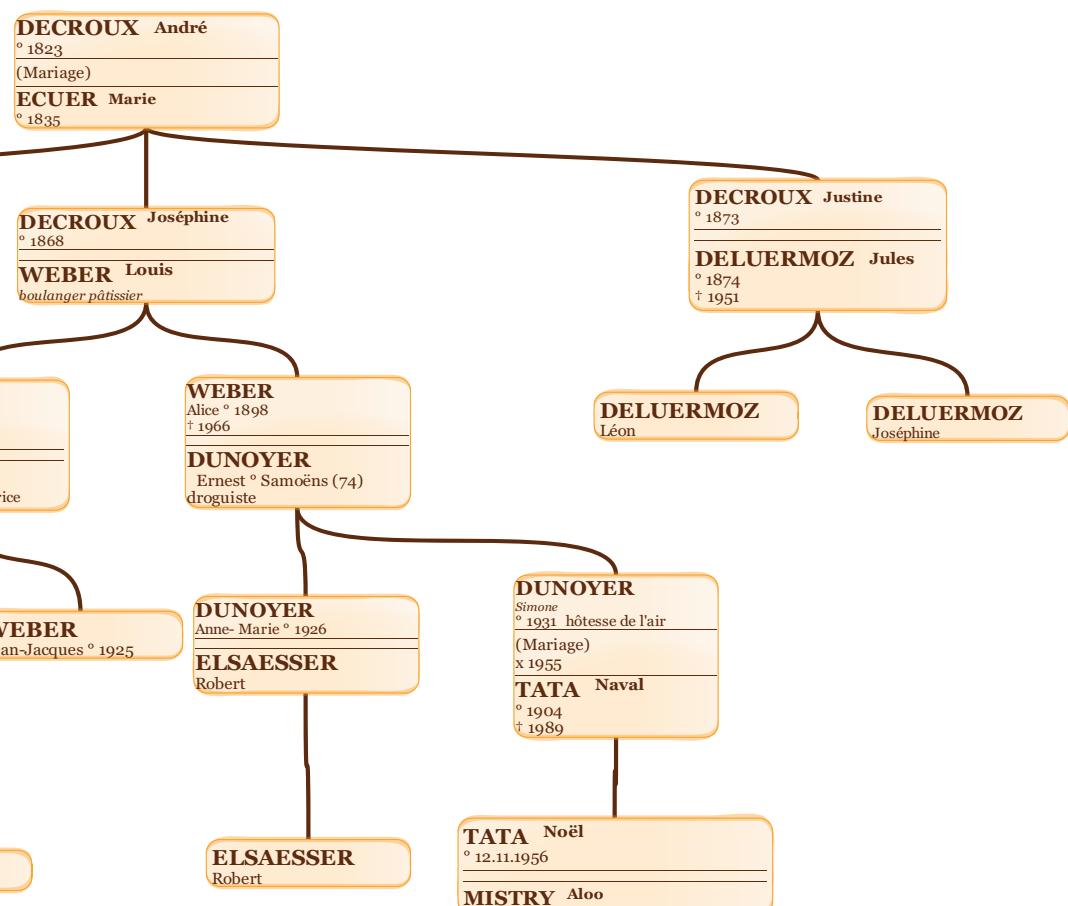
Il développe les transports postaux aériens réguliers en Suisse et inaugure en 1929 la ligne Saint-Georges (aéroport de Genève) - Lausanne - Berne - Zurich. L'avion ne transportait qu'un passager.

Notons que le premier terrain d'aviation de Genève se situait à Collex-Bossy, puis à Saint-Georges, près du stand de tir et enfin à Meyrin où se développera l'aérodrome que nous connaissons aujourd'hui, sous son impulsion.

En 1919, il a 24 ans, et il est déjà chef de la place d'aviation de la Blécherette près de Lausanne. Il escorte avec un appareil civil, deux escadrilles militaires venues atterrir sur le terrain de Cointrin. Déjà, donc, sa réputation de brillant pilote est conquise.



Marcel Noël
Weber





1919 à droite
Marcel Weber,
sur le terrain de
Saint-Georges
(Genève) avec
un passager,
sur la ligne
postale Genève-
Lausanne-
Berne-Zurich,
avion Haefli
DH-3 militaire
suisse.

Il est un pilote et un acrobate remarquable ; en 1920, il réalise des acrobaties en hydravion sur le stade de football de Genève devant 15 000 spectateurs venus assister au match Suisse-France. En 1922, il est le plus jeune capitaine d'aviation dans l'armée helvétique et il commande l'escadrille 7.

De 1924 à 1926, il est président de l'aéro-club de Genève.

Jusqu'à ce jour, les adeptes du plaisir de naviguer ne se voyaient offrir que le ballon libre. Sa position de président de l'aéro-club et de directeur de l'aérodrome lui confère l'autorité morale pour développer l'aviation sportive naissante. Il donne donc l'autorisation d'utiliser l'aérodrome de Cointrin comme terrain d'école pour les avions à moteur et crée l'Ecole de Pilotage de Genève dont le renom s'étendra bien au delà des frontières cantonales.

En 1928, il décolle, vole et se repose de nuit au-dessus de Cointrin.

C'est à cette époque que ses capacités prometteuses lui valent d'être appelé par le Conseil d'Etat du canton de Genève à la tête de l'aérodrome de Cointrin dont il devient le premier directeur, poste qu'il occupera jusqu'en 1934.

En 1921, il s'unit avec Fernande Muller, maîtresse d'école ; deux enfants naîtront de cette union : Jean-Pierre Georges en 1922 et Jean-Jacques Edgar en 1925. Il divorcera en 1934.

Durant cette période, il organise et participe à de nombreux meetings aériens où il se classe toujours dans les premiers : Cointrin, Annemasse, Viry, Clermont-Ferrand, Paris, etc.

Durant sa période d'instructeur, il formera sur un De Havilland Tiger-Moth, la première femme brevetée à Genève en 1934, et la première femme pilote militaire chinoise, Ya-Ching Lee, qui défendra l'envahisseur nippon durant la guerre de 1940.

Le 8 novembre 1933, par un temps splendide, en qualité de représentant de l'Office Fédéral de l'Air, au côté de personnalités genevoises, il reçoit à Genève, au Pont Noir sur le quai de la Société Nautique, l'aviateur américain Charles Lindbergh et madame, qui ont alaqué¹ quelques instants plus tôt. Il fera visiter à Lindbergh les appareils et installations de Cointrin dans l'après-midi.

En 16 ans d'activité, il cumule plus de 2 500 heures en 16 000 vols. Il venait parfois survoler Marcellaz d'où ses petites cousines Solange et Bernadette étaient fières de le saluer.

Après son divorce, il abandonne ses fonctions de présidence et directeur pour se consacrer à l'importation d'avions.

Suite à la visite, en 1933, de monsieur De Havilland, président de la firme constructrice d'avions anglais et le décès de son représentant suisse dans un crash à Bron, il crée la société Aeromnium S.A qui importera les avions De Havilland et Percival pour la Suisse.

Il n'abandonne pas pour autant le plaisir de voler et participe toujours à nombreux meetings. Il est le champion régulier d'atterrissages de précision de son club.

Arrive la guerre de 1939-45 ; il est mobilisé et forme des officiers pilotes (l'importation civile d'avion est réduite à zéro). Il réside alors à Lucerne puis à Mogadino.

1 - Amerrir sur le lac



Noël Marcel Weber à plusieurs périodes de sa vie

La guerre finie, il se remarie avec la veuve d'un aviateur anglais et fonde l'entreprise horlogère Valory Watch et sa marque Flight Captain. Parallèlement, il continue l'importation d'avions civils et militaires et il continue de voler. A plus de 60 ans il devient pilote des glaciers après un cours avec Hermann Geiger. A 65 ans, il cesse ses activités mais continue de piloter encore quelques années pour atteindre 6500 h de vol et de passion.

Le 12 mai 1975, le « CAPI » surnom qui lui avait été donné par ses collègues, décolle pour la dernière fois. Sans doute qu'il plane parfois sur Marcellaz.

Nous reproduisons quelques extraits de l'éloge funèbre prononcé au cimetière de Meynier, où il résidait, en présence de ses parents marcellanais :

« Faire l'éloge du défunt sans évoquer ce qu'il a fait pour l'aviation à Genève et en Suisse équivaudrait à offenser sa mémoire ».

« dès sa jeunesse, Noël Marcel est tout entier habité par la haute et noble passion des choses de l'air »...

... « l'empreinte de sa forte personnalité restait gravée dans le souvenir de ceux qui l'ont connu »...

« Il ne s'est jamais autorisé à je ne sais quelle violence tyrannique pour imposer son opinion ; sa parole était d'autant plus rare que quand elle tombait, elle était persuasive ; et le calme souverain avec lequel il s'exprimait garantissait par là-même la sûreté de son avis ».

« L'un de ses bons camarades résumait sa pensée en concluant : dès qu'on avait eu affaire à lui, on ne pouvait plus l'oublier. »

Sa nièce, Simone Dunoyer

Alice Weber, sœur de Noël Marcel, épouse Ernest Dunoyer ; ils ont deux enfants : Anne-Marie en 1926 qui s'unira à un ingénieur suisse Robert Elsaesser, et Simone en 1931 qui se laissera griser et influencer par son oncle Noël Marcel, l'as de l'air helvétique. Ces deux jeunes filles sont les cousines en second de Solange Gavillet et Bernadette Deluermoz. Noël Marcel a donc donné le virus à sa cousine Simone qui devient hôtesse de l'air.

Le 3 novembre 1950, un avion Lockheed Constellation, d'Air India, le « MALABAR PRINCESS », assurant la liaison Bombay-Londres via Le Caire et Genève, s'écrase sur le Mont-Blanc. Le pilote, le commandant Alain Saint, l'équipage et tous les passagers sont tués. Les débris sont repérés deux jours après aux alentours des rochers de La Tournette à 4677 mètres d'altitude sur l'arête terminale du Mont-Blanc. Des secours s'organisent depuis Chamonix sous la direction du moniteur-chef de l'EHM René Payot ; celui-ci disparaîtra dans une crevasse et la caravane renoncera à poursuivre. Une autre équipe partie de Saint-Gervais atteindra l'épave. Des débris du « Malabar Princess » sont toujours rejetés régulièrement par le glacier des Bossons et ce crash a inspiré plusieurs films.





Un Lockheed Constellation TWA. Identique au « Malabar Princess » d'Air India

Des personnalités indiennes se déplacent de Bombay à Chamonix via Genève pour constater et se recueillir sur les lieux du crash. Parmi eux, Naval H Tata (1904-1989), petit-fils de Jamsetji Nusserwanji Tata, fondateur du groupe Tata, et cousin de JRD Tata, président du groupe. Il est divorcé et a un fils né en 1937 Ratan N Tata.

Naval et Simone se rencontrent, s'apprécient et s'unissent en 1955. L'année suivante, le 12 novembre 1956, Noël Tata voit le jour (Noël sans doute en hommage à son prestigieux oncle).

Notons un point commun d'altitude : JRD Tata, Ratan Tata et Noël Marcel Weber sont tous férus d'aviation.

Simone Tata s'installe donc en Inde, en adopte la culture et plus particulièrement celle des parsis, communauté minoritaire en Inde, dont est issue la famille Tata.

Emportée par la fièvre créatrice des Tata, elle lance et développe une activité de cosmétiques au sein du groupe. En 1955, elle est directrice de Lakme et présidente en 1961. Elle est reconnue par les médias indiens en tant que *CZARINA COSMETIQUE DE L'INDE*.

En 1989, elle est nommée directrice dans les industries Tata et collabore avec JRD Tata.

En 1998, dans le cadre d'une restructuration des activités du groupe, Lakme est vendu à HLL. Cependant, le groupe a mis en place Trent, une unité de vente au détail de tout ce qui se commercialise, dont les cosmétiques. Elle en devient présidente, et reprend Westside, une des grandes chaînes de magasins au détail de l'Inde.

Une autre française, Suzanne Brière, avait déjà convolé avec un Tata en 1902 et était la mère de JRD Tata cité plus haut. Il se dit que la « *french touch* » qu'elles ont apporté avec elles, demeure encore présente dans le goût pour les relations internationales qu'on cultive au sein du groupe Tata.

Simone Tata a aujourd'hui 80 ans et vit toujours à Bombay. Elle venait quelquefois à Genève se ressourcer et entretenait des relations avec sa sœur Anne-Marie en Suisse et aussi ses cousines Solange et Bernadette.

La petite cousine Angélique, petite-fille de Solange, l'a rencontrée en Inde où elle a été accueillie avec le bonheur qu'une jeune parente française peut procurer à une expatriée de longue date.



Lors d'une visite à Genève en 2007. A droite Simone Dunoyer Tata, à gauche Anne-Marie sa sœur

Historique rapide de la famille TATA

On ne peut parler de Simone en occultant le groupe Tata.

Pour rester dans le passé récent, il faut revenir sur JRD Tata, président du groupe de 1938 à 1991. Il est né à Paris en 1904, a fait ses études à Paris, au lycée Janson-de-Sailly, ainsi que son service militaire. Passionné d'aviation, initié par Louis Blériot, il est le premier indien à obtenir une licence de pilote et fonde Tata Airlines en 1932, qui deviendra Air India. Il a 34 ans quand il est appelé à diriger le groupe.

Ratan N Tata, beau-fils de Simone, succède à JRD en 1991. Il a démissionné en 2010.

Selon les revues spécialisées, l'empire Tata, le plus puissant d'Inde, pèse 70 milliards de dollars. Sous sa présidence, il aurait multiplié le chiffre d'affaires du groupe par 13 et réalisé l'acquisition de grosses sociétés étrangères comme Corus pour l'acier, le thé Tetley, les voitures Jaguar et Land Rover. Tata, c'est aussi les voitures dont la Nano la moins chère du monde, pas très convaincante, des hôtels, des palaces en Afrique du Sud, en Amérique, en Angleterre, aux Maldives, aux Seychelles, au Maroc et à Paris. Sans oublier l'information et les finances, l'horlogerie et le téléphone.

Le nouveau PDG pourrait être Noël Tata, fils de Simone !!!

Noël Tata a épousé Aloo Mistry, fille de Pallonji Mistry, autre brasseur d'affaires indien spécialisé dans la construction.

« Mon arrière-grand-père labourait les terres de Marcellaz,

*Mon oncle développait l'aviation helvétique,
Je suis devenue une des femmes d'affaires les plus
réputées du monde.*

Qui suis-je ? »

Hommages à Simone Dunoyer et Noël Marcel Weber, et honneur à leur famille.

Claude Hudry

En collaboration avec Solange Gavillet



*Un avion école de l'Aéro-Club de Genève
porte son nom depuis février 2009
Lors du baptême, on vient d'ôter le parachute
qui cachait le nez de l'avion*

Pour plus d'infos
<http://www.pionnair-ge.com>

Remerciements
Jean-Claude Cailliez

Légende sur La Tour

Voyageurs qui passez dans nos belles vallées,
Arrêtez-vous ici, montez sur ce coteau ;
Voyez ce mamelon, ces ruines écroulées :
L'histoire le dit : là, s'élevait un château.
Or de nos jours encore, voici ce qu'on raconte.
Je le tiens des vieillards ; j'en ai consulté six.

Un seigneur étranger, c'était, dit-on, un comte,
Vint s'établir ici, vers l'an onze cent dix.
Quel était son vrai nom ? Quelle était sa patrie ?
Nul ne l'a jamais su : c'était le secret des dieux.
On se trouvait alors en pleine barbarie,
Souvent se commettaient des crimes odieux,
D'opprimer les petits, les grands se faisaient gloire ;
Ce sont de tristes mœurs un peu de tous les temps.
De farouches guerriers, au nom de la victoire
Ravageaient les hameaux, volaient les habitants,
Les Allobroges vaincus, occupaient les montagnes ;
Les trésors du pays consistaient en troupeaux,
Peu de gens travaillaient les terres des campagnes :
Car les invasions y causaient trop de maux.
Pour se mettre à l'abri de leurs constants ravages,
Les seigneurs du pays bâtissaient leurs manoirs
Dans des lieux reculés, sur des rochers sauvages,
En habillaient les murs par d'épais lierres noirs.

Notre nouveau Seigneur, après une bataille,
S'empara de ce mont. Il voulut éllever
Au sommet, une tour, toute en pierre de taille.
Où prendre les maçons ? Il sut bien en trouver.
Il réquisitionna les gens de la vallée ;
Il fallut obéir : il était le plus fort.
Par de rudes travaux la jeunesse accablée,
Fit, pour se délivrer, plus d'un vaillant effort.
Mais les soldats veillaient. Elle dut se soumettre,
Accepter sans broncher les plus cruels labours.
Qu'on fut content ou non, il fallait le paraître ;
On cachait sa colère, on étouffait ses pleurs.
Cette fameuse tour, fut bientôt terminée,
On le croyait du moins. Enfin les ouvriers
Après avoir peiné pendant toute une année,
Sans recevoir un liard, rentrent dans leurs foyers.

L'origine de cette légende est inconnue, elle semble avoir été écrite fin XIX^e ou début du XX^e siècle, mais son thème serait plus ancien - voir le 8^{ème} vers. L'auteur en est inconnu. Ce texte a été trouvé dans les archives de M. Ruin et provenait des archives de son oncle le chanoine Rhuin (1871-1949). Il a été donné à l'association les Amis de l'Histoire de Viuz-en-Sallaz.

Seul, avec ses soldats, le redoutable comte
Fait creuser, en secret, un étroit souterrain,
Qui descend du château, puis brusquement remonte,
Et va, par cent contours, jusqu'au hameau voisin.
Le but des souterrains personne ne l'ignore.
L'ennemi venait-il ? Les serfs des alentours
Y trouvaient un refuge. Ils permettaient encore
Si le siège venait à durer plusieurs jours,
D'attaquer l'assiégeant par flanc ou par derrière,
De faire entrer au fort, tantôt des munitions,
Tantôt des aliments. La garnison entière
Par là, de l'ennemi, tournait les positions,
Et pouvait, au besoin, opérer sa retraite,
Echapper au massacre et cacher son butin.
Mais le sort est terrible ; il n'est rien qui l'arrête.
Tout finit ici bas ; c'est la loi du destin.
Et ce qui nous paraît parfois être une force
Peut causer notre perte en un certain moment,
A guider la fortune, en vain l'homme s'efforce ;
A défaut de puissance, elle a l'aveuglement.
Longtemps du souterrain on ignora la porte
Un incident survint qui le fit découvrir.



Près de La Tour était une autre place forte,
On l'appelait Turchon, si j'ai bon souvenir ;
Les deux castels n'étaient qu'à très peu de distance.
Aussi les deux seigneurs, tous les deux forts jaloux,
Ne passaient jamais l'an sans rompre quelque lance.
Le comte de La Tour, dans une chasse aux loups
Pénètre dans les bois du comte de Saint-Jeoire.
Dit seigneur du Turchon. Un soldat l'aperçut,
De ce coup, le chasseur partout se faisait gloire
Riait de son rival. Seigneur Turchon le sut.
Il prit très mal la chose et décida la guerre.

C'était en plein hiver. Entrer en lutte alors,
Le comte de La Tour, ma foi, n'y pensait guère.
C'est ce qui le perdit. Trois soldats des plus forts,
Partirent du Turchon, pendant une nuit sombre
Et vinrent se poster près du fort de La Tour.
Ils virent, vers minuit, se glisser comme une ombre,
Un soldat, qui, faisant un assez grand détour,
Disparut tout à coup, comme un rat dans la terre.
Sans doute, dirent-ils, c'est là qu'est le secret
Du souterrain. Tâchons d'éclaircir le mystère.
Un tracé, dans la neige, encore tout frais, montrait
Qu'on venait de passer. Guider par cette empreinte
Ils ne tardèrent pas de découvrir un trou.
L'un des soldats laissant de côté toute crainte,
Y descend. Une porte, avec un gros verrou,
En obstruait l'entrée. Il sonde la serrure,
En prend les dimensions, afin de fabriquer
Une clef. Maintenant, la réussite est sûre ;
Le château sera pris, cela ne peut manquer.

Au Turchon l'on rentre. Le soir la clef fut prête.
Alors le châtelain met sur pied ses soldats.
Ils vont courir. D'un mot, le comte les arrête.
« Allons, mes chers enfants, ne vous empressez pas,
Votre guerrière ardeur doit être contenue,
Les éclaireurs d'hier partiront les premiers,
Armés de crics, de clefs, sans bruit, la nuit venue,
Ils iront jusqu'au trou, marquant bien les sentiers
Puis quand du souterrain, les portes déferrées,
Auront permis l'accès, les plus braves soldats
S'y jetteront. Pour nous, en colonnes serrées,
A travers les taillis dissimulant nos pas,
Nous donnerons l'assaut de tous côtés ensemble.
Les défenseurs du fort courront tous aux remparts,
Oubliant de garder le secret. Il me semble,
Qu'ainsi compris, mon plan est bon à tous égards. »

Ainsi dit, ainsi fait. Le soir, malgré la glace
Les soldats attaquaient. Impossible de fuir !
L'ennemi par-dessous pénétrait dans la place

De tous les coins du fort le voyait surgir.
En dehors on donnait l'escalade aux murailles ;
Les assiégés surpris, s'égorgèrent entre eux.
Pour comble de malheur, le feu prit à des pailles,
Et le château flambait. On vit, spectacle affreux !
Les défenseurs, enfants, vieillards, hommes et femmes
Repousser les soldats qui leur offraient secours
Plutôt que de céder, se jeter dans les flammes,
Tour à tour se frappant, mettre fin à leurs jours.

Bien des ans ont passé sur ces ruines fumantes
Si les corps sont brûlés, les âmes ont survécu.
Parfois, quand de l'hiver, sévissent les tourmentes
On dit que les soldats de ce comte vaincu,
Apparaissent la nuit et font rouler des chaînes
Puis, du vent, secondeant les terribles efforts
Ebranlent les rochers, déracinent les chênes
Pour forcer les vivants à prier pour les morts.

Notre curé s'est dit qu'il fallait satisfaire
Ces âmes en détresse. Il a donc ordonné
Que sur ce mamelon, on bâtit un Calvaire.
L'élan vers la prière est maintenant donné,
Nous espérons des morts apaiser les vacarmes.

Voyageurs qui passez ici, recueillez-vous :
Ne vous contentez pas de répandre des larmes ;
Après avoir pleuré, récitez à genoux,
Un Pater, un Ave
Un Requiem in pace,
Amen.

*Relevé par Jeanne Rey-Millet qui remercie
Mireille Gavard-Perret pour son illustration.*



Mon premier poste d'instituteur

C'est à l'école de Prélaz que j'ai débuté ma carrière d'instituteur en 1959. Lorsque j'ai reçu ma nomination pour ce poste, j'ignorais où était situé ce petit hameau isolé de la commune de Saint-Pierre de Rumilly. Afin d'obtenir quelques renseignements sur cette école, je me suis rendu chez le maire de Saint-Pierre M. Bouvard, qui était boucher. Comme il était absent, c'est Mme Bouvard qui m'indiqua l'itinéraire à suivre. J'empruntai la route des Evaux. Je passai Termine et suivis le chemin conduisant à Delairaz. Arrivé en ce lieu, je rencontrais le facteur et lui demandai la direction de Prélaz. « *Cela tombe bien, me dit-il, car aujourd'hui, j'y monte. Nous ferons route ensemble. Garez votre moto ici. Nous avons maintenant plus de deux kilomètres de marche à pied. Otez votre cravate, vous serez plus à l'aise pour la grimpée.* » C'était un bel après-midi de septembre et la température était estivale. Tout en suivant le chemin pentu, sinueux et caillouteux, je ne pouvais pas croire qu'il put exister une école là-haut, sans route d'accès carrossable. Les aboiements des chiens annonçaient notre arrivée. Je découvris enfin ce petit hameau perché à quelque 1 000 mètres d'altitude. En me dirigeant vers l'école, je passai près du lavoir et saluai deux dames qui faisaient leur lessive en parlant patois (que je comprenais fort bien) ; alors que je m'éloignais, j'entendis l'une d'elle dire : « *A la boenne façon, l'régent !* ».



A Prélaz



La salle de classe était agréable, bien ensoleillée, et un lavabo y était installé. L'appartement contigu comprenait trois pièces, la cuisine était équipée d'un évier et d'une cuisinière fonctionnant au bois et au charbon et dans l'une des chambres, il y avait un lit. Ce mobilier sommaire était suffisant pour un célibataire. Des WC à la turque, dont un pour l'enseignant, étaient à l'extérieur. Je ne souffrais pas de cet inconfort auquel j'étais habitué à la ferme paternelle.

Ayant constaté la vétusté des manuels scolaires, ainsi que le manque de matériel et de fournitures diverses, je me rendis à la mairie à mon retour, en fin de journée, afin de présenter mes doléances. Je fus reçu par M. Rapin qui était le directeur de l'école. Il me demanda d'établir une liste afin d'effectuer les acquisitions nécessaires. Ce qui fut fait.

Six élèves étaient inscrits à l'école :

- Deux au cours de fin d'études : Gérard Julliard et Maryvonne Périllat-Collomb

- Deux au cours moyen : Yvette Périllat-Collomb et Christiane Julliard

- Deux au cours élémentaire : Michèle Tournier et Robert Julliard

Après les vacances de Pâques, une fillette de cinq ans, Nicole Mugnier, habitant « Sur le Saix » venait en classe l'après-midi.

Il l'ourit pour bien moins : tout alla de façon
Si il ne vit plus aucun poisson.
La faim le prit ; il fut tout heureux et tout aise
De rencontrer un l'maison.
Ne soyons pas si difficiles :
Les plus accommodantes, ce sont les plus habiles ;
On hasarde de perdre en voulant trop gagner.
Gardez-vous de rien dédaigner,
Surtout quand vous avez à peu près votre compte.

J. de la Fontaine



Ces enfants très calmes, progressaient bien. En 1960, année du centenaire du rattachement de la Savoie à la France, l'inspecteur nous demanda d'évoquer en classe cet épisode de notre histoire. D'ailleurs, l'épreuve d'histoire du Certificat d'Etudes a porté sur cet évènement. En juin 1960, Maryvonne et Gérard qui avaient 14 ans obtinrent le Certificat d'Etudes Primaires (C.E.P). L'année scolaire se déroula sans encombre.

Un matin du mois de mai, on frappa à la porte de la classe. Sac au dos, chaussé de brodequins, c'était l'inspecteur primaire (appelé aujourd'hui Inspecteur de l'Education Nationale).

« A l'issue de l'inspection, me dit-il, je vais rejoindre deux collègues qui m'attendent un peu plus haut. Nous allons effectuer l'ascension de la pointe d'Andey ».

Mme Doll est également venue pour la visite médicale annuelle.

Je remisais ma moto à Delairaz, chez M. et Mme Périllat-Collomb, les parents de Maryvonne et Yvette. Ces deux sœurs emportaient leur repas

Bulletin de mai - juin

Assiduité : 8

Conduite : TB 9

Travail : B 7

Legons : 7

Moyenne des compositions : 7,8

Moyenne : 7,96

Rang 1^{er} sur 2

Observations : bonne élève qui a donné entière satisfaction au cours de cette année scolaire et qui est bien préparée pour le cours moyen l'année prochaine.

Les Parents

Tournier

L'Instituteur

Gaut

Bulletin mensuel de Michèle Tournier

Cahier de Maryvonne Périllat,
présenté au Certificat d'Etudes

qu'elles faisaient réchauffer sur le fourneau de la classe. Je prenais pension chez les parents de Michèle : Gustave Julliard et Simone Tournier. J'appréciais les produits de leur ferme. Au cours de l'année, mes hôtes ont fait l'acquisition d'un poste de TSF. Pour meubler les longues veillées d'hiver, des voisins venaient et nous jouions à la belote. A l'époque, Prélaz comptait 21 habitants répartis en six familles. Ils transformaient le lait de leurs vaches en beurre et en tomme, et tuaient chaque année un ou deux cochons qu'ils élevaient. Certains possédaient aussi des moutons. Comme animal de trait, chaque ferme avait un mulet ou une jument.



A Prélaz - 1967

Attelé à un tombereau, c'était en outre un moyen de locomotion, notamment pour se rendre à Saint-Pierre, une fois par semaine, faire des emplettes et acheter du pain pour plusieurs jours. Les habitants entretenaient les chemins et curaient les fossés : c'étaient « les prestations ». Un téléphone public était installé chez M. Marius Saulnier, conseiller municipal. Son épouse, Marie, effectuait le ménage de la classe et allumait le poêle à charbon le matin.

Dans des conditions assez difficiles, les habitants de ce hameau menaient une vie paisible et saine au fil des saisons. Les mots rentabilité et productivité ne faisaient pas partie de leur vocabulaire.

Crée en 1867, l'école de Prélaz, née de la volonté et de l'obstination des habitants, fut construite par les gens du village, elle ne ressemble pas aux autres bâtiments scolaires de l'époque, elle a été bâtie sur le modèle de leurs habitations rurales. Fermée définitivement en 1972 faute d'élèves, le village compte alors uniquement deux familles, celles de Louis et Gustave Julliard, soit 8 habitants. Mais dès les beaux jours, les maisons s'ouvrent pour le temps d'un week-end ou des vacances.

Les Julliard ont été les gardiens de ce village.

Je conserve un bon souvenir de cette petite école et des élèves avec qui j'ai passé ma première année d'enseignement.

François Gay

Le petit mot de Michèle Tournier

Mon village, mon école, Depuis ma plus tendre enfance, j'ai vécu à Prélaz¹ ce petit village perché tout là-haut, où vivaient quelques familles d'agriculteurs, y compris mes parents. La vie était dure, rythmée par les travaux de la ferme, ou chacun si besoin était, s'entraînait.

Une vie très simple, mais tellement belle !

Nous, les enfants, avions la chance d'avoir l'école tout près. Ce maître qui venait « d'en Bas » allait enrichir cette vie si exceptionnelle.

C'est ainsi que François Gay est arrivé un beau matin. C'était un jeune maître, débutant, gentil, à l'écoute, proche de ses élèves, qui a su mettre en pratique son savoir. De plus, il s'intéressait à la vie du village, connaissait chacun. Il était très apprécié. A sa façon, il a apporté beaucoup à nos parents. Aujourd'hui je vis à Prélaz, la vie est toujours aussi simple, aussi « belle ».

1 - Se prononce Presles

Gustave Julliard

D'un caractère difficile, parfois ombrageux, il avait aussi le sens de l'hospitalité, et pour beaucoup sa demeure était un lieu de convivialité où l'on dégustait l'éternelle tasse de Ricoré ou la goutte d'eau de vie. De son enfance il parlait peu, mais à sa manière d'économiser, de faire durer les choses, on comprenait qu'elle n'avait pas dû être facile. Savoyard, Saint Pierrot, qu'importe ? Gustave était tout simplement de Prélaz et c'était sa plus grande fierté.



Né de la montagne, elle l'a porté en son sein, il y a grandi, il y a travaillé... il y est mort.

Toute sa vie, il s'est accroché à ce hameau perdu où la terre semblait plus lourde qu'ailleurs, perpétuant ainsi la tradition que lui avait enseignée son père et son grand-père : labourer, planter, faucher, scier, se reposer... puis recommencer encore et nourrir ainsi des générations de petits enfants. Il aimait ce côté simple et immuable des choses, cet éternel recommencement des cycles et des saisons qui font que la vie ne devrait jamais s'arrêter.

La montagne était sa seconde famille, son patrimoine. Il en avait arpenté les chemins, nettoyé les taillis et laissé un peu de sa sueur au coin de chaque parcelle.

Il la défendait farouchement, s'opposant à tout ce qui pouvait lui nuire, il aimait son école, son bassin, son hameau.

Michèle Tournier-Dechant



Les enfants du hameau à cette époque

Les Bastian de Peillonnex et de Bonneville au fil des siècles

Peillonnex est un village haut-savoyard situé dans la basse vallée de l'Arve entre Bonneville et Genève. Il s'est développé autour du prieuré des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Au XVI^e siècle, la paroisse était une enclave appartenant aux comtes de Genève dans le territoire des Faucigny. Le recensement des feux pour la gabelle du sel du 25 novembre 1561 y signale 84 feux regroupant environ 430 habitants dont un seul feu portant le patronyme Bastian. Il s'agissait de François Bastian, de sa femme et de ses quatre enfants¹. Depuis quand le patronyme était-il implanté à Peillonnex, ou dans les localités avoisinantes, car, dans le hameau de *Boscum* (Chez Dubois) un autre feu Bastian était enregistré par la gabelle du sel de la paroisse de Saint-Jean de Tholome et deux autres feux Bastian dans celle de La Tour en Faucigny²? Quelques données en indiquent l'ancienneté dans la mesure où un certain « Jacques Bastian de Bonneville », c'est-à-dire du mandement, fut enregistré en 1304 comme châtelain du mandement de Thiez dont le siège se situait à Viuz-en-Sallaz, et qui était une enclave des évêques de Genève en territoire du Faucigny³. D'autres données liées à l'inventaire datant de 1729 des anciennes archives (hélas disparues !) de l'abbaye de Sixt laissent percevoir un enracinement de longue durée du patronyme en lien avec les fiefs que les Augustins de Sixt détenaient, non seulement dans les paroisses du Haut-Giffre, mais aussi dans la basse vallée de l'Arve, à Fillinges, Bonne, La Tour. Ainsi, un « *compte arresté entre l'abbé de Sixt et Jean Bastian de Bonnatre, homme taillable, reçu par Me Pierre de Sarsonnex en 1373* » marque la première mention de ce lien privilégié⁴. Il se poursuivit



Le prieuré de Peillonnex

puisque Berthod Bastian paya également un cens annuel de froment en faveur de Sixt en 1442, sanctionné par un acte reçu par le notaire Henri Cornu⁵.

Or Bonnatrait était un hameau de la paroisse de La Tour en Faucigny jouxtant celui de Savernaz, dans la paroisse de Saint-Jean de Tholome, voisine de Peillonnex, et les « favetiers » de Bonnatrait, c'est-à-dire les redevables de droits féodaux envers un vassal, avaient passé une convention avec l'abbé de Sixt en 1326, tout comme les communiers de Savernaz l'avaient déjà fait en 1306 tandis que l'abbé de Sixt avait acquis certaines pièces de terres à Bonnatrait en 1305 et 1378⁶. François Bastian de Peillonnex n'était donc pas le premier-venu d'un patronyme qui se retrouvait également dès le XV^e siècle dans la paroisse de Sixt, fief de l'abbaye augustine du même nom, où probablement des Bastian de la basse vallée de l'Arve s'étaient rendus dans le hameau de Nambride et avaient, au cours du XIV^e siècle, contribué au défrichement des confins de la haute vallée du Giffre qui avaient

1 - ADS, SA 2004, fol.70. François Chambet, « La gabelle à Peillonnex », Le Petit Colporteur, 1996, no.2, p.7-8. Deux de ses enfants peuvent être François Bastian le jeune mentionné en 1598 et Jean Louis Bastian fils de feu François, mentionné en 1595, tous deux à Peillonnex, voir Gavard, 1901, p.96, note 3 et p.344.

2 - Voir <http://www.stjeandetholome.fr> gabelle du sel et Le Petit Colporteur, 2009, no.16.

3 - Rollin, 1896, p.14.

4 - MDAS 1911, tome 34, p.37.

5 - MDAS 1911, tome 34, p.38.

6 - MDAS 1911, tome 34, p.37-40.

débuté avec l'arrivée des moines augustins au XIII^e siècle⁷. Le fait que, parmi les 27 patronymes recouvrant les 84 feux recensés en 1561 à Peillonnex, aucun ne corresponde à ceux de la paroisse de Sixt à la même époque, et l'ancienneté de l'implantation du patronyme dans le mandement de Bonneville et dans celui de Thiez (1304) tout comme le lien de taillabilité de 1373 envers l'abbaye de Sixt permettent d'envisager plutôt l'hypothèse d'une migration d'un Bastian de la basse vallée de l'Arve vers Sixt que l'inverse, et donne à penser que le patronyme vit le jour dans les mandements de Bonneville et de Thiez dès le XIII^e siècle.

De La Tour en Faucigny, paroisse voisine de celle de Peillonnex, sortit également Jacques fils de feu Claude Bastian⁸ qui fut reçu le 4 avril 1578 bourgeois de Genève, seul porteur du patronyme parmi les listes de plusieurs centaines d'immigrés enregistrés aux XV^e et XVI^e siècles. Cette exception signale une implantation plutôt stable de porteurs du patronyme aussi bien dans la basse vallée de l'Arve que dans le Haut-Giffre au XVI^e siècle. C'est assez remarquable pour relever également qu'en dépit de sa banalité comme aphérèse du prénom Sébastien, le patronyme resta jusqu'au XIX^e siècle quasiment absent du reste du Faucigny, et ne se déploya dans le Genevois au XVIII^e siècle qu'en lien avec le réseau familial étudié. De même, s'il se retrouve dans l'évêché de Lausanne dès 1503, et, par extension, dans les cantons suisses de Vaud et Genève, ce fut précisément par une migration de Sixt vers les paroisses de Lavaux au tournant du XV^e siècle, prouvée par les documents vaudois (reconnaisances) qui enregistrent la paroisse d'origine⁹. Tout ceci renforce l'idée de deux foyers patronymiques entre basse vallée de l'Arve et Haut-Giffre qui situent le contexte du déploiement des réseaux familiaux porteurs de ce même patronyme.

Le déploiement originel du patronyme, en lien avec des fiefs augustins, se constate par la précoce et constante liaison occupationnelle des Bastian de Peillonnex avec le Prieuré dès la fin du XVI^e siècle, pour la gestion des moulins qui faisaient partie de son domaine direct, tout comme ceux de Fillinges furent sous le double domaine des Augustins de Sixt et des Bénédictins de Contamine-sur-Arve¹⁰. Ceci apparaît avec François Bastian le jeune qui passa reconnaissance pour les moulins Dolent (ou Morzier), le 22 janvier 1598¹¹. Les Bastian de Peillonnex continuèrent par la suite à tenir ces moulins, à tel point que le toponyme Dolent se colla à certains porteurs du patronyme à Peillonnex tout au long du XVII^e siècle¹². Après avoir été cédés en emphytéose à Claude Bastian qui les possédaient en 1636, ils furent vendus à Maître Claude Presset en 1649 ; ils revinrent en possession du Prieuré en 1688 qui les loua alors à Pierre Bastian-Michaud dont le fils Claude Bastian-Fujold (1686-) était encore meunier en 1726. D'autres moulins, propriété de l'ordre milanais des Barnabites de Contamine-sur-Arve, qui avaient pris le relais des Bénédictins à Fillinges près de Peillonnex, étaient abergés en 1707 à François Bastian



La basse vallée de l'Arve où se déploie dès le XIII^e siècle (avant 1304) le réseau patronymique Bastian sur la rive droite de la rivière, entre Bonneville et Peillonnex.

7 - Bastian 2003

8 - Covelle 1897, p.302.

9 - Cf. Bastian 2009 et Bastian 2003. A noter que le patronyme Bastien qui apparaît à Chambéry dès le XVII^e siècle ne participe pas du tout de cette filiation et n'a aucun lien vérifiable avec ce réseau familial dont l'orthographe du patronyme varia plutôt parfois en Bastiand et Bastiant.

10 - Bajulaz, 1995, p.30-31. Les principales sources pour les données de Peillonnex sont : Archives de la Commune de Peillonnex, registre de baptêmes/naissances, mariages et décès, 1655-1850, et ceux de Contamine-sur-Arve, 1621-1638, accessible par le site marmottedesavoie.org et Gavard 1901.

11 - Gavard 1901, p.96, note 3.

12 - A Peillonnex, sont enregistrés par exemple le décès de Claude Bastian dit Dolan en 1662, les naissances de Joseph et Gaspard Bastian-Dolent en 1687, le mariage de Nicolas Bastian-Dolent en 1698, entre autres.



Peillonnex maison Bastian

de Peillonnex, et en 1762 ceux de Peillonnex à la veuve d'un certain François Bastian et à Joseph son fils et à nouveau, dès 1776, à Joseph fils de feu François Bastian. Ce long rapport des Bastian de Peillonnex à la meunerie se manifestait encore en 1872 avec Marcellin Bastian (1844-) de Peillonnex, garde-moulin au moulin de Fillinges¹³.

Durant le même temps, les Bastian de Peillonnex, ayant acquis la « bourgeoisie » de la paroisse, gagnèrent une notabilité locale au cours du XVII^e siècle avec des intendants (procureurs) et des clercs (notaires) liés au Prieuré. Deux lignées porteuses du patronyme le signalent en étant devenus châtelains dès le début du XVII^e siècle, en exerçant les charges judiciaires et administratives pour le compte du Prieuré. Elles furent issues de Nicolas Bastian, notaire de Peillonnex, cité en 1620 et 1626, dont nous connaissons trois enfants. Une première lignée se développa avec son fils Claude Bastian, mentionné dès 1626 en tant que notaire et châtelain de Peillonnex, et Claude Nicolas Bastian-Guéris le fils de ce dernier, cité aussi comme tel en 1666, à qui les dîmes de Peillonnex furent acensées en 1645, 1653 et 1660. En 1701, sa veuve, Damoiselle Théodore Guérin décrite comme « veuve de Maître Claude Nicolas Bastian, procureur », fit une donation pie au Prieuré. Les Bastian-Guéris eurent quatre fils connus, Jacques-François (<1732), Claude Joseph (-1743), Aimé Joseph (-1741) et François (-1733), ces trois derniers tous religieux comme nous le verrons¹⁴. Une

deuxième lignée commença avec l'autre fils de Nicolas Bastian, François Bastian-Chatrier de Peillonnex, notaire de Peillonnex (cité encore en 1693) et en 1642 « châtelain et fermier pour sa seigneurie royale en son mandement du château de Faucigny » où, en 1661, il gérait à bail la dîme du Chapitre du prieuré de Peillonnex sur des biens que ce dernier y possédait ainsi qu'à Saint-Jean de Tholome¹⁵. Sa sœur, « honorable » Francon (-1674) épousa « discret » Claude Collonge, notaire de Ville-en-Sallaz en 1644 alors que François Bastian-Chatrier épousa Loyse Chatrier de Contamine-sur-Arve en 1638 dont il eut au moins trois enfants: Claude (1655-), Antoine (1659-) et leur sœur Marguerite (1661-1729) qui devint la femme du notaire Maurice Montfort, châtelain de Faucigny, village voisin de Peillonnex. Aussi bien les mariages signalés des filles avec des notaires des paroisses environnantes, que la présence de notaires comme parrains de baptêmes, signalent une précoce insertion dans des réseaux de notabilité, dès le milieu du XVII^e siècle. Alors que certains demeurèrent meuniers ou paysans, une partie des Bastian de Peillonnex continua au XVIII^e siècle à être identifiée à la profession de notaire et à la fonction de châtelain avec Maître Bastian, procureur du prieur de Peillonnex en 1732, et Pierre Joseph Bastian-Bally (1702-1749), notaire, nommé châtelain de Peillonnex le 25 juin 1740 ou encore avec le « Sieur Bastian, agent du Marquis de Luingne » en 1752¹⁶. La « Maison Bastian » (XVII^e siècle),

13 - Gavard 1901, p.96-97 et 184 ; Bajulaz 1995, p.30-32. Montfort 2006, p.44.

14 - ADS, Sénat familles, 6208, 6030 et 6072. Pour les données sur les notaires Bastian voir Gavard 1901.

15 - Gavard 1901, p.115. ADS Sénat famille 6030.

16 - Mémoires et documents, Société savoisienne, 1873, t.14, p.133. Nicolas 2003, p.777.

encore visible aujourd’hui à Peillonnex, signale la précoce notoriété de cette famille qui s'affirma dès que fut édifiée cette maison forte avec ses contreforts imposants justifiés par l'insécurité des campagnes dans les années 1630 à 1649.

Parmi ces notaires, une branche émigra dès le dernier tiers du XVII^e siècle dans la paroisse et chef-lieu voisin de Bonneville dans la vallée de l'Arve, alors capitale et siège de l'intendance du Faucigny dans le duché de Savoie. Les Bastian en devinrent « bourgeois », acquérant les droits (patentes) de bourgeoisie. Ce déplacement se concrétisa avec le Sieur Gaspard Bastian-de Passier/de la Grange (1653-1727), né à Peillonnex, fils du notaire Claude Bastian et frère du notaire et châtelain Claude Nicolas Bastian-Guéris. Il fut notaire, greffier au siège maje (siège du juge-maje, *judex major*) du Faucigny en 1707 à Bonneville et Joseph Bastian-Pasquier (1694-1773), son fils, né à Bonneville, lui succéda également comme notaire royal à Bonneville en 1729, procureur et greffier à Bonneville en 1734. De même, Jacques-François Bastian-Bally (-1732), né à Bonneville et fils de Claude-Nicolas Bastian-Guéris, époux de Jacqueline (>1772) fille de « spectable » Joseph Bally, fut procureur à la judicature de Bonneville¹⁷. Une branche des Bastian de Peillonnex avait donc migré vers la capitale du Faucigny et s'y était installée, tout en gardant des liens avec Peillonnex où on dénombrait encore parmi les communiens de la paroisse, six chefs de feu portant le patronyme en 1726¹⁸, quatre en 1743 et quatre encore en 1771¹⁹. Le patronyme y était toujours bien établi, renvoyant aussi bien à des meuniers qu'à des notables, vu qu'en 1776, après les biens du Prieuré, « *les plus beaux de la paroisse* », le domaine « *le plus spécieux* »²⁰ était celui de Damoiselle Péronne-Françoise Bastian, fille de Joseph Bastian, notaire royal à Bonneville. Elle avait épousé en 1731 « noble » Joseph Ducrest (<1786), natif d'Annecy, sénateur honoraire du sénat de Savoie, résident à Bonneville et avocat influent qui à lui seul exerçait en 1740, 14 justices seigneuriales et dont la fortune approchait les 100 000 livres²¹. La place qu'occupait la famille dans la paroisse se manifesta en particulier par le fait que le 13 juin 1772, l'assemblée générale de Peillonnex pour l'affranchissement des fiefs et droits féodaux se tint dans la maison de Péronne-Françoise Bastian,

c'est-à-dire dans la « Maison Bastian »²². La notoriété du réseau familial apparaissait aussi bien par les alliances matrimoniales avec d'autres familles de notables et par l'emblématique maison forte que par le fait qu'un caveau lui était réservé dans l'église du Prieuré dès le XVII^e siècle. Elle s'était aussi accrue avec sa présence au sein même du chapitre dès le milieu du XVII^e siècle par trois chanoines dont le premier fut le rénovateur remarqué de la vie monastique des Augustins de Peillonnex.

Une génération de religieux aux XVII^e et XVIII^e siècles

CLAUDE-FRANÇOIS BASTIAN (1640-1724)

En effet, entre le milieu du XVII^e et la fin du XVI^{II}^e siècle, une série de religieux liés au réseau familial assuma des positions de responsabilité dont le plus illustre fut Claude-François Bastian (1640-12/04/1724) qui, probable frère du notaire et châtelain de Peillonnex Claude-Nicolas Bastian-Guéris, entra très tôt à l'âge de 10 ans, en 1650, au prieuré Notre-Dame de Peillonnex. Après avoir fait sa profession entre les mains du supérieur augustin de Notre-Dame de Sixt, il devint prieur du chapitre de six à sept chanoines, de 1672 à son décès en 1724. Sous son impulsion, le Prieuré qui avait connu un déclin certain, fit preuve, dès lors, d'un vigoureux renouveau. Il renforça les liens avec l'abbaye de Sixt dès 1678 et ceux-ci s'intensifièrent ensuite, car le prieur de Sixt²³ de 1698 à 1730 n'était autre que son frère, le chanoine Antoine Bastian (1659-1740). Il releva de leurs ruines les bâtiments du Prieuré incendiés par l'armée bernoise qui y avait campé en 1589. Le retour à une vie religieuse Augustine fervente sous sa direction se concrétisa aussi dans l'abside de l'église Notre-Dame par la création d'un important décor baroque à thématique mariale intégrant les fenêtres. Très inhabituelle en Savoie du Nord par sa



Révérend Claude-François Bastian (1640-1724)
Supérieur du prieuré de Peillonnex

17 - MDAS, 1896, t.19, p.135.

18 - En 1726 : Noël Bastian (27/01/1670-), François Bastian, Nicolas (23/10/1671-) fils de feu Pierre Bastian, François fils de feu Claude Bastian, Marin fils de feu Pierre Bastian et François fils de feu Eustache Bastian.

19 - En 1771 : Joseph fils de feu Noël Bastian, Roch fils de feu François Bastian, Claude et Joseph fils de feu François Bastian. Voir Gavard 1901, p.365-367.

20 - Gavard 1901, p.149.

21 - Nicolas 2003, p.849.

22 - Gavard 1901, p.361-363.

23 - Rannaud 1916, p. 618-619 et 621-622. Rochon du Verdier, Le Petit Colporteur n° 11, 2004, p.41-42.

réalisation en stuc et non en bois, cette œuvre majeure fut principalement le fruit de décorateurs italiens (1720). Aujourd’hui, lors de manifestations estivales à Peillonnex, ce décor fait l’objet d’une mise en valeur par la théâtralisation de la figure de Claude-François Bastian (1640-1724) enseveli dans l’église, « *dans le tombeau de ses aïeux* » dont la notoriété leur assurait cet emplacement privilégié, comme l’atteste une plaque de cuivre encore visible.



Sanctuaire marial réputé, joyau du patrimoine savoyard, entre baroque et roman, l’église Notre-Dame du prieuré de Peillonnex possède l’un des plus beaux fonds de chœur baroque de Haute-Savoie, construit à la fin du XVII^e siècle à l’initiative du prieur Claude-François Bastian (1640-1724).

CLAUDE JOSEPH BASTIAN (-1690), AYMÉ JOSEPH BASTIAN (1680-1741), CLAUDE-JOSEPH BASTIAN (-1743)

Au même moment, un autre parmi les sept chanoines du chapitre était Claude Joseph Bastian (-1690), né à Bonneville, neveu du précédent, et fils du notaire Claude Nicolas Bastian-Guéritin. Religieux du Prieuré dès 1661, il fit sa profession en 1683 devant son oncle prieur. Il fut procureur du Prieuré dès 1672 jusqu’à son décès précoce

en 1690. Il eut pour frère le Sieur Aymé Joseph Bastian (1680-6/01/1741), natif de Bonneville, docteur en droit civil et en droit canonique, chanoine de la cathédrale de Genève, avocat en 1705, procureur fiscal épiscopal et promoteur du diocèse en 1711. Il occupait une place particulière au sein du haut clergé régional comme l’atteste le fait que le 1^{er} février 1722, Mgr. De Rossillon de Bernex (1696-1734), évêque de Genève-Annecy, voyagea à Turin, invité par la cour pour assister au mariage du futur Charles Emmanuel III de Sardaigne, en compagnie du chanoine Bastian « *à qui fut dévolu cet honneur* »²⁴. Encore propriétaire de la maison familiale à Peillonnex en 1730, ce dernier acheva sa carrière ecclésiastique comme curé du bourg voisin de Viuz-en-Sallaz où il reconstruisit en partie à ses frais la cure inaugurée le 17 décembre 1739. Enfin un troisième chanoine, cousin des précédents, fut Claude-Joseph Bastian (-11/01/1743), né à Bonneville, prieur du Prieuré de 1733 à 1743. Il était fils de Maître Gaspard Bastian-Depassier (1653-1727), notaire, procureur et greffier à la judicature majeure du Faucigny à Bonneville, et donc neveu du chanoine Claude-François Bastian²⁵. En 1701, encore novice, il testa en faveur de son père et de ses frères Claude-Gaspard et Joseph.



*Aymé Joseph Bastian
(1680-1741)*

AUTRES BASTIAN MEMBRES DU CLERGÉ

En outre, firent également partie du clergé local et régional d’autres membres du réseau familial dont François Bastian (-1735), aussi fils de Claude Nicolas Bastian-Guéritin, frère des chanoines Claude Joseph et Aymé Joseph. Il intégra l’ordre milanais des clercs réguliers de Saint-Paul, familièrement appelés Barnabites, religieux enseignants qui prirent en 1625 le relais des Bénédictins du prieuré de Contamine-sur-Arve dans l’esprit du mouvement de réforme catholique mené par François de Sales (1567-1622) au début du XVII^e siècle ; de même, Claude-Joseph Bastian (-1791) natif de Bonneville, fils de l’avocat et sénateur Prosper Bastian, fut religieux de Cîteaux et jeune procureur de l’abbaye des moniales cisterciennes de Sainte-Catherine d’Annecy en 1736, avant d’être un des douze chanoines de la collégiale Notre-Dame de Liesse d’Annecy²⁶. Joseph Bastian (1736-), son frère, né

24 - MSAS 1957, t.71, p.44.

25 - Gavard 1901, p.157.

26 - Mémoires et Documents, Société Savoisienne, Tome XXIV, 1886, p.158. Revue Savoisienne, 1864, t.5, p.27.

Abbas Reverendissime?

Tantis In Immortales, sua Reverentia Beneficis Cumulamus; ut benedictis
Imperatores non habeamus quod reddere possimus Tua dignissima Paternitati —
vel tuae Paterno Signatitudine dignantur de nobis optimè Mereri in Persona Domini
Josephi Mocand fratribus Canononici Nostri nobis in Christo Charissimi Qui —
Licentiam à nobis, de tuae benevolentia petibam, Canonice Ongrehati concedimus
Et Imperitorum sperantes ipsis de tuae charitate paternâ boni meritorum in —
Curiali Beneficio ad eajus Administrationem, collectionem et Institutionem, iustum
Paterno desinas, ut Divinae vocacioni fideliter Respondas, ut inquam, Jose —
Cum commisso sibi grege, salvas fiat, Scoplateat et tuae Reverendissimae Paternitati
nunquam displicebat in cunctis submissus, in nullis remissus, Immo reverentissimus,
admissimus, obsequientissimusque Communitalis unionem, semper procureb —
indulcibilem: Nostra omnium Nota devole, gerominus, dum Confratrum nobis —
omnibus dilectione consecramus, gloriatos in hoc nos existimantes quia Vincimus
et tuae Generositatē conformemur quam potentes a Domino Gratiam ut via Nival
Iugiter Nicturus, Nostra Communitali Benefactorus tuamq; singulis Protectionem
conseruaturos. In querum fidem, gratiosi Subscriptissimus permisimus in Abbatia Sistensi
concepere, Kalendis Octobris anni Millesimi Septingentesimi undecimi.

R. de la Croix R.
J. L. de la Croix R.

*Lettre autographe en latin du chanoine Antoine Bastian (1659-1740), prieur de l'Abbaye Notre Dame de Sixt datée du 1^{er} octobre 1712.
Source : Archives Abbaye de Saint-Maurice, CHA
66/3/18 et 19.*

à Peillonnex, fut d'abord capucin ; Voltaire (1694-1778) avec qui il entretint des contacts à Ferney, le dénonça comme « *un misérable capucin, très digne, (qui) s'étant échappé de son couvent en Savoie et s'étant réfugié chez moi, m'a volé, au bout de deux ans, des manuscrits, de l'argent et des bijoux* » ! Selon Monseigneur Jean-Pierre Biord (1719-1785), évêque de Genève-Annecy de 1764 à 1785, « *nommé gardien à Chambéry* », « *par ordre du roi il fut relégué à un autre couvent, comme notoirement affilié à la franc-maçonnerie* ». Il fut en effet « *gardien* », c'est-à-dire supérieur en 1765 du couvent des Franciscains de l'Observance dite de Sainte-Marie-l'Égyptienne, à Chambéry²⁷ et ce fut avant les troubles révolutionnaires qu'il fut muté au couvent des Cordeliers (franciscains) de Cluses²⁸ pour ses idées proches de celles des autres membres de sa famille, eux aussi francs-maçons, comme nous le verrons. Enfin, un dernier religieux de ce réseau familial fut le révérend Claude André Cucuat (vers 1744- 4/10/1804), docteur de la Sorbonne, chanoine au chapitre de Genève, curé du Mont-Saxonnex, recteur de la Chartreuse du Reposoir, dont la mère était Balthazarde Bastian, épouse du notaire Cucuat de Cluses²⁹.

Il apparaît ainsi que parallèlement à l'accès au notariat, les Bastian de Peillonnex devinrent au XVIII^e siècle une fraction influente du clergé régulier et séculier, local et régional, en particulier avec la direction du prieuré de

Monsieur
de l'abbaye de St. M.
le 1^{er} octobre 1712
Votre très humble, très
obéissant & très obligeé
sieur Jean Battain C.L.
Jeune indigne

Peillonnex de 1672 à 1743 et celle de l'abbaye de Sixt de 1698 à 1730. Cela dénote un réseau familial de notaires et de clercs appartenant dès le XVII^e siècle aux fractions éclairées de la population, dominant aisément le latin et le français pour certains d'entre eux, comme le laissent voir les lettres rédigées en 1712 par le chanoine Antoine Bastian (1659-1740) de Peillonnex, alors prieur de l'abbaye augustine de Sixt.

Dès lors, les membres du réseau familial se déployèrent principalement comme notaires, juristes et politiciens en devenant « une famille honorablement connue à Bonneville, venue du village de Peillonnex où ils occupaient au XVII^e siècle des postes importants au Prieuré des chanoines réguliers de Saint-Augustin de Peillonnex ». Dès le tournant du XVIII^e siècle, ils furent même identifiés comme « une des familles les plus puissantes de la Savoie du Nord »³⁰ entre Bonneville, Annecy et Frangy (dans le Val des Usses, en Genevois), ceci à la faveur des bouleversements politiques liés à l'invasion française de la Savoie en 1792, à l'occupation autrichienne de la Savoie en 1814-1815, et à son retour dès 1815 dans le royaume sarde jusqu'à son annexion par la France en 1860. Il s'agissait d'un réseau familial d'avocats-notaires

27 - *Revue Savoisiennne*, 1918, t.52, p.122-123 ; *Mémoires et documents, Société savoisienne*, 1895, p.412.

28 - MDAS 1888, t.11, p.183.

29 - MDAS 1895 (T18), p.457.

30 - Guichonnet 1982, p.181.

libéraux et francs-maçons, mais pas férolement anticlériaux, dont les figures les plus marquantes au plan politique furent l'avocat François-Marie Bastian (-25/08/1855) de Bonneville et le notaire Claude-François Bastian-Chaumontet (13/02/1764-10/01/1838) de Frangy, en Genevois. La montée en puissance politique du réseau commença avec le Sieur Gaspard Bastian-Depassier/de La Grange (1653-1727), né à Peillonnex, notaire, greffier au siège maje du Faucigny en 1707 à Bonneville et procureur, époux d'Angélique de Passier et, en deuxième noces, de Balthazarde de La Grange, toutes deux filles de notaires et d'avocats au sénat de Savoie. Il eut quatre fils, Claude-Joseph (-1743), futur chanoine de Peillonnex, Joseph (1694-1773), Joachim (1696-1739), Claude-Gaspard et pour neveux Aymé Joseph (1686-1741), futur curé de Viuz-en-Sallaz, et Pierre Louis, signalés en 1702. Il était donc frère du notaire de Peillonnex Claude-Nicolas Bastian-Guéris. De ses fils se dessinèrent deux lignées, dont la première issue de Joseph Bastian (1694-1773) se maintint à Bonneville, et la seconde issue de Joachim Bastian (1696-1739) se déplaça vers Annecy et Frangy.

Une lignée de notaires et d'avocats à Bonneville

JOSEPH BASTIAN PASQUIER (1694-1773)

La première lignée de gens de robe et de politiciens débuta à Bonneville avec Joseph Bastian-Pasquier (1694-1773), né à Bonneville et fils du notaire Gaspard Bastian-Depassier. Il fut aussi notaire royal à Bonneville en 1729, procureur et greffier au même lieu en 1734. Désigné du titre honorifique de (re) « spectable » Joseph Bastian, il reçut et signa le cadastre sarde le 12 janvier 1745. Vers 1721, il expédiait 25 actes par an, ce qui était peu et qui signale qu'il vivait déjà d'une fortune familiale acquise qui en fit un des « gros notaires » de la région avec 40 000 livres de fortune³¹. Il épousa Laurence Pasquier, ils eurent un fils connu, Jacques Prosper (1722-1793) qui devint avocat et sénateur. De leurs deux filles, Balthazarde (->1794) épousa le notaire Pierre-François Cucuat (-1755) de Cluses et Péronne-Françoise (->1786), « noble » Joseph Ducrest (-<1786), avocat natif d'Annecy, sénateur du sénat de Savoie, résident à Bonneville³².



31 - Nicolas 2003, p.849.

32 - Maistre 1986, p.182.

33 - Archives Départementales de Savoie, Chambéry, C24, 1773-1775. Lettre du commandant Bastian.

34 - Pour plus de détails, voir Nicolas 2003, p.610-611 et 673.

35 - Bruchet, 1908, p.XVII.

36 - Et avec François Bastian, officier retraité le 11 novembre 1804 et Joseph Bastian, ex-officier, mentionnés à Bonneville en 1811 et 1814.

JACQUES PROSPER BASTIAN-PRESSET (1722-1793)

Jacques Prosper Bastian-Presset (1722-1793) de Bonneville, avocat, fut sénateur de Savoie. Marié à Nicoline Presset, fille du notaire Presset de Ville-en-Sallaz et châtelain de Thiez, il fit une carrière exemplaire dans la haute administration judiciaire savoyarde, étant nommé substitut avocat fiscal provincial, juge-maje de Tanninges en 1764, puis en 1767 juge-maje de la province du Faucigny en Tarentaise où il commandait la place de Moûtiers en 1773³³, puis en 1776 juge au tribunal de justice maje de la province du Genevois siégeant à Annecy où il résidait en 1783, et enfin, promu le 9 juillet 1787 sénateur par Victor-Amédée III (1726-1796), duc de Savoie, prince de Piémont, et roi de Sardaigne³⁴. En 1791, en tant que juge maje sénateur, il fit partie de la délégation de quatre hauts personnages, présidée par l'intendant du Genevois, chargée de l'application des mesures d'affranchissement des droits féodaux mise en place par le Sénat de Savoie³⁵. Une place au Sénat de Savoie (plus haute instance judiciaire du duché) à Chambéry représentait le sommet des ambitions d'une carrière juridique. Comme tous les sénateurs, il était identifié comme « noble », simple privilège personnel lié à sa fonction qui s'éteignait avec lui. Cette branche continua de prospérer à Bonneville avec une fille décédée en bas âge et deux fils vivants, dont Joseph-Gaspard (1761-1836)³⁶. L'anoblissement non héréditaire de Prosper Bastian comme sénateur en 1787 le poussa cependant immédiatement à adopter des armoiries familiales sous la forme du blason ci-dessous :

Bastian : Originaire du Faucigny

Devise : A.BON.ARCHER

« D'azur au chevron d'or brisé, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une gerbe d'or. » C'est la branche de Bonneville-Peillonnex qui par suite d'alliance avec une Delle de la Grange, prit ces armes avec une gerbe d'or. Deux de ses membres furent anoblis par leurs charges au Souverain Sénat de Savoie. Les autres branches portent trois étoiles.

Source : John Baud, ancien secrétaire de l'Académie chablaisienne.



Prosper Bastian
(1722-1793)

JOSEPH-GASPARD BASTIAN-DUCREST (1761-1836)

Joseph-Gaspard Bastian-Ducrest (1761-1836), fils de ce dernier, aussi avocat à Bonneville, épousa la fille de l'avocat Joseph Ducrest de Bonneville. Il fut député à l'Assemblée des Députés des Communes de la Savoie, appelée Assemblée nationale des Allobroges, qui se réunit en la cathédrale de Chambéry à la fin octobre 1792 et démolit les fondements de l'ancien régime lors des séances des 26 et 27 octobre, proclamant la suppression des droits souverains de la Maison de Savoie, la suppression de la noblesse, la suppression des redevances féodales (sans indemnisation), la suppression de la dîme et la confiscation des biens du clergé. Il devint alors un riche acquéreur de biens nationaux. Ex-substitut de l'avocat fiscal du Faucigny, « spectable » Joseph-Gaspard qui portait les deux prénoms de ses ancêtres directs, notaires à Bonneville au long du XVIII^e siècle, fut juge-maje à Bonneville jusqu'en 1800 ; puis, écarté de la magistrature pour des raisons politiques, il obtint un modeste poste de juge assesseur au tribunal ordinaire des douanes de Genève, à Bonneville en 1803, 1812 et 1814. En octobre 1803, il était membre (député) du collège électoral du Département du Léman, soit grand électeur. Il fut cependant procureur impérial au Tribunal d'arrondissement de Bonneville en 1811. En 1821, il appuya la révolte piémontaise contre le régime de Victor-Emmanuel 1^{er} (1759-1824) et en faveur du retour à un régime de monarchie constitutionnelle. C'est pourquoi, en 1822, Charles-Félix (1765-1831), duc de Savoie et roi de Sardaigne, nomma cet avocat et franc-maçon, chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare (saint Maurice étant le patron de la Savoie)³⁷. Franc-maçon comme la plupart des autres notables favorables aux révolutionnaires français, il était un des douze membres de la loge des « Cœurs libres » de Bonneville en 1791³⁸.

Ses trois enfants François-Marie (1795-1855), Prosper-Louis (->1863) et Françoise-Prospère (1789-1863) firent rayonner la famille à Bonneville et entretinrent les liens avec Peillonnex où en 1848, le premier des deux enfants, propriétaire de la « Maison Bastian », était conseiller de la commune, ce qui lui valut de voir son nom inscrit sur la première cloche de l'église et où, en 1859, sa sœur fut marraine de la deuxième cloche de l'église et offrit à la paroisse une chape (grande cape de cérémonie) et une chasuble de drap d'or.



Croix de l'Ordre des Saints-Maurice-et-Lazare.

Créé le 13 novembre 1572 par le pape Grégoire XIII. Le 15 janvier 1573, le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert (1553-1580), reçut du pape les insignes de l'ordre et les charges de grand maître et général de la Militia Sancti Lazari et Mauritius, une dignité proclamée héréditaire. Les Saints-Maurice-et-Lazare devinrent l'ordre courant de la Maison de Savoie. Il n'est pas seulement un ordre honorifique et ses priorités demeurent toujours l'aide aux nécessiteux et aux malades et, en règle générale, le service de la communauté et de ses membres, dans le sens d'un christianisme caritatif. Le chevalier se doit également d'avoir un attachement sincère et respectueux envers la Maison royale de Savoie, et de contribuer à sa renommée.

FRANÇOIS-MARIE BASTIAN (1790-1855) ET SON NEVEU JOSEPH-FRANÇOIS JACQUIER-CHÂTRIER (1811-1876)

François-Marie Bastian (1790-25/08/1855), fils du précédent, fut aussi avocat au Sénat de Savoie à Chambéry. Mais, expulsé en 1821 de Chambéry « où il montra ouvertement son aversion pour le gouvernement de Victor Emmanuel 1^{er} et sa claire propension pour la Constitution », il fut assigné à résidence à Bonneville en 1821 pour avoir participé de la Révolution piémontaise qui aboutit à l'abdication de Victor-Emmanuel 1^{er}. Toujours désigné comme ses ancêtres, du titre de « spectable », François-Marie Bastian fut député libéral du collège de Bonneville à l'Assemblée



François-Marie Bastian (1790-1855)

37 - Victor-Emmanuel 1^{er} ayant finalement abdiqué le 13 mars 1821, son frère Charles-Félix alors monta sur le trône de Piémont-Sardaigne.
38 - Nicolas 2003, p. 1037 et 1044.

sarde de Turin de 1848, puis céda la place en 1849 à son neveu l'avocat Joseph Jacquier-Châtrier (1811-1876) pour être élu pour le collège électoral de Taninges de 1849 à 1855. Spécialiste des questions douanières, il fut partisan de l'extension de la zone franche (Traité de Turin, 1816) au Chablais et au Faucigny. Les Bastian de Bonneville envoyèrent ainsi deux députés à l'Assemblée (Parlement sarde) de Turin de 1848 à 1856, les députés du duché de Savoie élus siégeant dans la capitale du royaume de Piémont-Sardaigne. Le duché comptait alors 22 collèges, élisant chacun un député, dont quatre pour le Faucigny (Annemasse, Bonneville, Taninges et Sallanches), et les Bastian-Jacquier étaient des élus libéraux de centre-gauche dans deux de ces collèges, Bonneville et Taninges³⁹. De telle manière qu'avec deux des sept députés de la minorité libérale constitutionnelle qualifiée de « démocrate » qui s'opposait à la majorité des quinze autres députés savoyards conservateurs qualifiés de « cléricaux » au Parlement sarde, il formaient une partie substantielle de la minorité libérale des députés savoyards ; et cela, sans compter qu'en avril 1848, à la première chambre élue avait aussi été élu leur petit-cousin, Claude Pie Amédée Bastian (1799-1872) de Frangy, comme député du collège de Saint-Julien-en-Genevois, sans cependant se représenter en 1849. En juin 1848, lors du débat sur les congrégations religieuses, François-Marie Bastian assuma des positions en faveur de leur expulsion et en septembre 1849, il défendit la limitation des jours de fêtes religieuses, responsables à ses dires de pertes économiques et prétextes à ivrognerie et débauche. Lors des débats sur l'avenir du duché de Savoie, son neveu et lui furent partisans d'un rapprochement avec la Suisse⁴⁰ et se firent les interprètes des vœux de la Savoie du Nord en matière zonienne (extension de la zone franche) à la séance du 9 décembre 1850, sans aucun succès cependant, vu le rapport de force entre libéraux et conservateurs⁴¹.

Ce neveu mérite d'être mis en exergue, car il était un rejeton exemplaire des cercles de notabilité bonnevillienne. Il était fils de Françoise-Prospère Bastian (1789-1863), fille de Joseph-Gaspard et sœur de François-Marie. Elle épousa « spectable » Joseph Jacquier, avocat et syndic de Bonneville. Leur fils Joseph-François Jacquier-Châtrier (1811-1876) hérita par sa mère des propriétés des Bastian à Peillonnex et du portrait du chanoine Claude-François Bastian, rénovateur de la vie du Prieuré⁴². Il épousa en 1843 Stéphanie fille de François-Auguste Châtrier, d'une lignée de notaires et châtelains de la paroisse de Saint-Jean de Tholome.



Avocat et syndic de Bonneville Joseph-François Jacquier-Châtrier (1811-1876), fils de Françoise-Prospère Bastian (1789-1863), épouse Jaquier, portant la croix d'officier de l'Ordre des Saints-Maurice-et-Lazare.

Officier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, il fut une personnalité hors du commun. Avocat, syndic de Bonneville, conseiller provincial, député libéral du collège de Bonneville au Parlement de Turin de 1849 à 1857 et grand propriétaire foncier avec plus de quarante fermes et le château de Villy situé sur la paroisse de Contamine-sur-Arve, hérité de son beau-père, il fut un spécialiste des questions économiques et douanières, et l'auteur d'un traité sur le commerce entre le Piémont et la Suisse en 1851. Avec son oncle, le député François-Marie Bastian, il déposa au Parlement de Turin et développa un projet de loi pour étendre la zone franche de 1816 prévue par le traité de Turin afin d'inclure le Faucigny et le Chablais dans la zone douanière. Il s'occupa activement du traité douanier de 1851 avec la Suisse. Cependant, tant la conjoncture économique que la guerre de Crimée firent avorter le projet. Avec les débats sur l'avenir du duché de Savoie en 1859 et la progression du parti favorable à une division de la Savoie et à l'union de la partie nord à la Suisse, il relança le projet d'extension de la zone franche. Celui-ci reçut rapidement le soutien des annexionnistes qui virent ainsi le moyen de maintenir l'unité de la Savoie, conciliant le rattachement à la France et les liens économiques avec le canton de Genève. Il les rejoint comme d'autres libéraux démocrates, dont son parent Claude Pie Amédée Bastian, maire de Frangy, et le projet se concrétisa lors du plébiscite de 1860 avec l'édition d'un bulletin de vote pour les territoires visés mentionnant : « Oui et Zone » distinct de l'autre bulletin portant la simple mention « Oui ».

39 - Représentations qui reflètent bien l'enracinement historique du patronyme.

40 - Guichonnet 1982, p. 190. Mémoires et Documents Société Savoisienne, 1932, t.69, p.66 et 132-133.

41 - Avezou 1935, p.30 et 52.

42 - Gavard 1901, p.157.

A. M. Bastian, député de Savoie. — Nous n'avons jamais jeté aucune parole de louange à l'individualité, parce que nous sommes de ceux qui croient fermement que l'encens brûlé aux pieds d'un homme lui porte à la tête ce dévergondage qu'on appelle aristocratie, et au cœur ce froid glacial que l'on baptise du nom de phtisie sociale ou égoïsme.

Cependant, lorsque tout un peuple applaudit, lorsque la Savoie entière sent toute son âme emportée par la reconnaissance vers l'homme qui vient de plaider pour elle au grand tribunal de la nation, nous croyons qu'il est de notre devoir de rengainer nos griffes, de ne pas résister plus longtemps à l'enthousiasme savoyard et de crier aussi :

MERCIS AU DÉPUTÉ BASTIAN !

Merci à vous, député libéral, parce que vous avez le premier dénoncé officiellement que notre gouvernement a deux masques à son service : un masque libéral pour grouper l'Italie autour de la monarchie piémontaise, et l'autre réactionnaire pour livrer la Savoie à l'inquisition de la sainte boutique, par siche de consolation.

Merci à vous, député démocrate, parce que vous avez dit à l'Italie que, quoique malheureux, que, quoique abandonnés au bon plaisir de quatre évêques et d'un bedeau d'église caparaçonné en avocat général, les libéraux savoyards n'ont pas d'autre volonté que les démocrates italiens. Ils n'ont tous qu'une cause commune, celle de la liberté, qui ne souffre aujourd'hui que parce qu'il lui manque encore un peu de ce martyre qui brise les idoles d'or et réduit en poussière les sceptres de fer de nos tyrans de bois.

Merci à vous, député savoyard, parce que vous avez pensé vrai et que vous avez eu le courage de dire la vérité. S'il m'était permis, à moi pauvre et obscur soldat

Adresse du député Luigi Federico Menabrea (1809-1896) de Saint-Jean-de-Maurienne au député François-Marie Bastian (-1855), alors député de Taninges au Parlement sarde à Turin, prononcée le 24 novembre 1850.

Source : Charles Monmayeur, *Choses de Savoie vers 1860*, Paris, Le Duc impr., 1911, p.93.

Les ruines du château de Faucigny achetées en 1835 par le député François-Marie Bastian de Bonneville avec la croix érigée en 1884 par ses descendants.

En 1835, son oncle François-Marie Bastian (-25/08/1855) acheta les ruines du château de Faucigny en même temps que le terrain environnant et en 1884, sa famille « *y fit éléver une grande croix que l'on y voit encore actuellement* », relève une information touristique parlant du site⁴³. Cet achat d'un site (aujourd'hui lieu d'animations historiques) qui n'était qu'un amas de ruines, mais à haute valeur mémorielle savoyarde liée aux Faucigny, une des familles emblématiques de la Savoie médiévale, n'était en rien anodin et révèle l'irrédentisme savoyard et faucignerand des Bastian de Bonneville. Ceci n'avait pas échappé à l'écrivain-voyageur Francis Wey (1812-1882) qui, passant par La Côte d'Hyot et visitant les ruines en 1864, en rapporta une claire expression en relevant que, pour ce qui concernait ce château, « *un avocat du pays, ému d'une patriotique et noble compassion, a acquis pour un morceau de pain, le droit d'en protéger les restes* »⁴⁴. François-Marie Bastian décéda en 1855 sans postérité directe dans le hameau de Barby de la Côte d'Hyot, annexe de la commune de Bonneville.

PROSPER-LOUIS BASTIAN (1808-1873)

Quant à Prosper-Louis Bastian (1808-1873), son cousin et fils de Joseph Marie, il fit une carrière d'officier dans l'armée sarde qui le mena au titre de major, chef de bataillon et commandant de province (Thonon et Chablais) au moment de l'annexion en 1860. Il fut également fait chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare⁴⁵.



43 - Selon MDAS, t.47, p.137, c'est « la famille Guillermin, une des héritières de ses biens » qui le fit.

44 - Wey 1865, p.197.

45 - *Revue Savoisienne*, 1922, t.63, p.72-81 et 1915, t.56, p.121-123. Un Prosper Bastian était encore signalé comme propriétaire à Bonneville en 1869 et membre du jury d'expropriation mis en place par le conseil général.

D'AUTRES PARENTS DE FRANÇOIS-MARIE BASTIAN HABITAIENT ÉGALEMENT À LA CÔTE D'HYOT

Claude François Bastian-Saint-Amour (->1831), cousin de François-Marie, notaire de Bonneville, épousa la fille du notaire François-Hippolyte Muffat-Saint-Amour de Bonneville. Ancien clerc, reçu notaire en 1810, il ne succéda cependant à son beau-père qu'à la mort de ce dernier. Membre du collège électoral de l'arrondissement de Bonneville en 1809⁴⁶, il était secrétaire principal à la sous-préfecture en 1811 et second adjoint du maire de Bonneville en 1814. Le 16 juin 1814, en tant que président de la commission subsidiaire du Faucigny, il réunit à Bonneville dans la grande salle de l'hôtel de ville une assemblée de notables nominativement invités qui signèrent la pétition pour le rattachement du Faucigny à la Suisse. Il le fit en corrélation avec l'action de son petit cousin Bastian-Chaumontet qui était le président de la Commission centrale du Département du Léman et qui fut à l'origine de cette pétition décisive. Réunie à nouveau par ses soins le 22 juin 1814, l'assemblée des notables de Bonneville élut deux des trois députés pour porter la pétition à la Diète helvétique à Zürich. En 1831, propriétaire du château « La Boëge » à la Côte d'Hyot, il était décrit comme « *issu d'une grande famille de notables de Bonneville* ».

Joseph Bastian (-1865), qualifié de « *spectable* », probable fils du précédent et petit-cousin de François Marie Bastian, fut avocat à Bonneville ; membre de la confrérie de Saint-Nicolas de Samoëns en 1833 et 1843 où il prit la relève de Claude-François Bastian de Frangy qui en était devenu membre en 1804 au moment de la renaissance de cette confrérie⁴⁷ ; il fut maire de La Côte d'Hyot et membre du conseil général pour le canton de Bonneville de 1861 à 1865. Lors de son voyage en Haute-Savoie, Francis Wey (1812-1882), visitant les ruines du château de Faucigny en 1864 et s'arrêtant à la Côte d'Hyot, le rencontra, ce qui lui permit de décrire les lieux et le propriétaire des ruines :

« *La ruine est tronçonnée, rongée, défleurie de tout ornement. Son enceinte presque circulaire, les petites pierres carrées dont les murailles sont issues ça et là des assises cintrées ou disposées de biais en diagonales, indiquent le onzième, peut-être même le dixième siècle.*

46 - Avec François Bastian de Bonneville, sous-lieutenant retraité le 11 brumaire an 12, et Joseph Bastian de Bonneville, ex-officier, ce qui donne 3 Bastian parmi les 14 membres de Bonneville du collège électoral de l'arrondissement. Cf. *Annuaire du Département du Léman*, 1814, p.47.

47 - *Bulletin Paroissial de Samoëns*, octobre 1929. *Mémoires et documents*, Société Savoisiennes, 1889, t.28, p.30 et 72.

48 - Wey 1865, p.195.

49 - MDAS 1895, t.18, p. 194, 197. Maistre 1986, p. 99.

50 - Joseph Dessaix, *La Savoie historique*, Chambéry, Perrin, 1854, Liste des associés fondateurs, 30 septembre 1853.

51 - Une gens (pluriel latin gentes) est dans le système social romain, un groupe familial patrilinéaire portant le même nom, le gentilice.

52 - C'est ainsi que Claude-François Bastian compare les mérites de sa lignée, cité par Nicolas, 2003, p.893-894.

53 - Townley et Sorrel, 1989, p.21.

Un hameau blotti au revers interne du mont encadre de quelques têtes d'arbres une des pelouses montueuses et rasées par le vent qui se découpent à pic, en face de l'Arve, sur une longue pente de vignobles exposés au couchant. C'est là que, de la côte d'Yot, par une chaude vêprée des premiers jours d'août, nous avons monté dans les vignes, jusqu'à la région des sapins, pour contempler de cet observatoire le panorama de la vallée. Le bon roi d'Yvetot de la baronnie, Monsieur l'avocat Joseph Bastian, qui a prudemment fixé sa résidence d'été au milieu des vergers et des plantureux jardins, qui forment au pied du coteau des pyramides de fleurs, de légumes et de fruits, nous avait accompagné, à la suite d'un déjeuner enluminé des vins blancs pétillants et tout voisins d'Aïse »⁴⁸.

AUTRES BASTIAN NOTABLES

Par ailleurs, étaient aussi actifs, aux XVIII^e et XIX^e siècles, trois autres membres de ce réseau familial, attestant la densité et la continuité de l'accès aux charges juridiques des individus en faisant partie: Aymé-Joseph Bastian (<1680-), nommé avocat du Sénat de Savoie le 14 novembre 1704, Georges Bastian (->1787) notaire à Bonneville, substitut au procureur du juge-majeur du Faucigny en 1756 et procureur en 1780⁴⁹, et Joseph Alexandre Bastian (1818-1862) de La Côte d'Hyot⁵⁰, avocat et syndic de Bonneville.

Une *gens*⁵¹ de la Savoie du Nord

*E*n résumé, les Bastian de Peillonex et de Bonneville furent « *les membres d'une famille ancienne et connue qui s'est constamment soutenu dans des charges distinguées* »⁵², et comme le montre Jean Nicolas (2003), ayant accédé à la bourgeoisie aisée et cultivée. Ils appartenaient à « *ce groupe cohérent et fidèle de 'robins' constitué en réseau de familles que la monarchie sarde avait par son service contribué à créer sur plusieurs siècles* »⁵³. Ils formaient une *gens*, c'est-à-dire, dans le sens classique, un groupe familial portant le même nom constituant un réseau d'influence qui après avoir assumé des tâches notariales, religieuses et administratives liées au Prieuré augustin de Peillonex

durant tous les XVII^e et XVIII^e siècles, redéploya ses acquis à Bonneville et, comme nous le verrons dans un autre article, à Annecy et Frangy dans les domaines juridiques et politiques en devenant une bourgeoisie de robe. Il est intéressant de remarquer qu'aucun membre du réseau ne se soit illustré particulièrement dans la carrière des armes⁵⁴. De même, si les religieux abondent jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, il n'y en eut plus par la suite, probablement à cause de la précarité ecclésiastique régnante après le Directoire et la vente des biens d'église. Le réseau familial ne compta pas non plus de moniales signalées, les filles servant d'abord à tisser des alliances de prestige. Car comme le souligne Nicolas, « *les liens de parenté, invoqués à toute occasion, jouaient un rôle de tremplin professionnel et mondain dans cet univers d'interconnaissances où l'honorabilité se confondait avec le nom de telles manières qu'en de nombreux endroits, quelques familles parvenaient à truster tous les postes intéressants* »⁵⁵. A Bonneville, les liens que les Bastian établirent avec les Ducrest, Delagrange et Presset est une illustration d'une endogamie régionale doublée de l'hypergamie d'un groupe de notables liés aux professions de robe. Ainsi se consolida une nouvelle bourgeoisie de fonction qui sortit des urnes révolutionnaires de 1793 et qui participa du « *groupe social que la Révolution s'attacha et qui prit les commandes* ». Car, « *pour ces hommes jeunes et capables, ce fut l'occasion d'une fantastique promotion par l'accès aux emplois civils et d'accès rapide aux conquêtes foncières offertes brusquement par la vente des biens nationaux* »⁵⁶. Les Bastian devinrent alors des notables régionaux de la Savoie du Nord, notaires, avocats, sénateurs et importants propriétaires fonciers, enclins aux idées révolutionnaires, de tendance politique libérale et fortement « helvétophiles » au moment des discussions concernant le sort de la Savoie du Nord au XIX^e siècle.

Comme le note Guichonnet⁵⁷, « *la bourgeoisie se recruta parmi les descendants de ruraux, enrichis par les biens nationaux, la dynastie des Bastian de Bonneville en est un exemple parmi d'autres* ».

Cependant, c'est parce que les Bastian de Bonneville avaient déjà eu accès à des charges d'importance avant la vente des biens nationaux qu'ils purent spéculer avec les assignats, grâce à la fortune dont ils jouissaient déjà, ce qui leur permit d'étendre leurs aisance foncière de manière spectaculaire. Disposant de nombreux biens, il est intéressant de relever leur obsession pour marquer ce territoire que révèlent encore les appellations publiques de « Maison Bastian » à Peillonnex, ou l'érection de tours comme le fit l'avocat Joseph Jacquier-Châtrier dans sa propriété de Peillonnex d'où il écrivait, le jour de l'inauguration de la tour le 24 mai 1873, entouré du prêtre et du maire de la commune ainsi que d'un meunier et de son jardinier : « *Après avoir ensemble admiré le joli paysage et le bon effet produit par cette construction tant dans l'intérêt de la propriété que de la commune, nous avons bu en chœur à la conservation de nous tous, à la prospérité de la commune de Peillonnex et à la prospérité de nos familles* »⁵⁸. L'achat du château de Faucigny est aussi emblématique de cette même recherche dont participa l'érection en 1884 de la croix sur ce promontoire stratégique dominant la vallée de l'Arve, offrant une vue étendue de la gorge du Borne débouchant à Bonneville, en amont, jusqu'aux abords de Genève, en aval. Depuis cette hauteur, les Bastian de Bonneville et de La Côte d'Hyot pouvaient contempler l'espace où ils avaient constitué un réseau gentilice d'influence qui finit par produire, à la fin du XIX^e siècle, une série de rentiers et propriétaires fonciers jouissant de leur notabilité. Les notaires et châtelains Bastian de Peillonnex du XVII^e siècle avaient abouti à ces « châtelains-rentiers » de La Côte d'Hyot près de Bonneville, dont il ne resta bientôt plus trace de bourgeoisie de robe à la fin du XIX^e siècle, si ce n'est dans des branches collatérales.

Jean-Pierre Bastian⁵⁹

54 - Au moment de l'annexion en 1860, seuls trois membres du réseau étaient officiers dans l'armée sarde : le major Prosper-Louis Bastian de Bonneville, commandant de Thonon et du Chablais, retraité avec 34 ans de service en 1863, Claude Marie Bastian, maire de Frangy et conseiller général, capitaine retraité avec 35 ans de service en 1864, âgé de 70 ans et Claude Bastian (de Chêne-en-Semine), capitaine au 49e de ligne, 22 ans de service en 1864. *Revue Savoisienne*, 1922, t.63, p.72-81 et 1915, t.56, p.121-123.

55 - Nicolas 2003, p.899.

56 - Townley et Sorrel 1989, p.22.

57 - Guichonnet 1973, p. 379.

58 - Rochon du Verdier Le Petit Colporteur n° 11, 2004, p.41-42.

59 - Professeur à l'Université de Strasbourg, originaire de Lutry, Canton de Vaud, Suisse. Pour tout commentaire sur cet article, écrire à: bastian@unistra.fr.



*La tour a été
inaugurée
le 24 mai 1873*



*Croix du
Faucigny
érigée en 1884*

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- Annuaire du Département du Léman*, Genève, J.-J. Paschoud imprimeur, 1811.
- Annuaire du Département du Léman*, Genève, J.-J. Paschoud imprimeur, 1814.
- Avezou René, "Initiation de la Savoie au régime parlementaire, 1848-1860", *Revue d'histoire moderne*, 1935, 10, p.23-57.
- Bajulaz Lucien, "Les anciens moulins à eau de Fillings", *Le Petit Colporteur*, 1995, No.1, p.34
- Bastian Jean-Pierre, « La colonisation des Monts de Lavaux et du Jorat par les paysans du haut Giffre au tournant du XV^e siècle », *Revue Historique Vaudoise*, 2009, tome 117, p.189-216.
- Bastian Jean-Pierre, « Le demi-millénaire d'une famille vaudoise, les Bastian de Lutry, Savigny et Forel en Lavaux 1503-2003 », Lutry, ed. de l'auteur, 2003, 176 pages.
- Bouverat Dominique, « Un document sur la vente des biens nationaux dans la région de Vuache en 1793 », *Le Bénon* 2008, No.60, p.14-15.
- Bruchet Max, *Abolition des droits seigneuriaux en Savoie (1761-1793)*, Annecy, Impr. Hérisson, 1908.
- Conseil général de la Haute-Savoie, Rapports du Préfet et délibération des séances*, Annecy, Imp. Depollier, 1861-1874.
- Covelle André, *Le livre des bourgeois de l'ancienne république de Genève, publié d'après les registres officiels*, Genève, J. Julien, 1897.
- Gavard Guy, *Histoire d'Annemasse et des communes voisines*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2006.
- Gavard Adrien, *Peillonnex, la paroisse, la commune*, Annecy, J. Niérat imprimeur, 1901, in MDAS, 1901 tome 24.
- Les archives de l'abbaye de Sixt avant la Révolution. Inventaires inédits de 1729 et 1754*, Annecy, Imprimerie commerciale, 1911, in MDAS, 1911, tome 34.
- Guichonnet Paul, *Histoire de la Savoie*, Toulouse, Privat, 1973. *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France, 1860 et nous*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2003. *Notre Bonneville, d'hier à aujourd'hui*, Bonneville, Mogenet ed., 2007.
- « Les Bastian », *La Gazette de Frangy autrefois*, No.9, décembre 2005, p.9-10.
- Maistre Chantal et Gilbert, *L'émigration marchande savoyarde aux XVII^e-XVIII^e siècles, l'exemple de Nancy-sur-Cluses*, Annecy, Académie salésienne, 1986.
- MDAS-Mémoires et documents de l'Académie Salaisienne*, 1877-1911, tomes 1- 34.
- MDSS-Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'archéologie et d'histoire*, 1856-1932, tomes 1-69.
- Montfort Laurent, « Un moulin, une scierie au Pont Jacob », *Le Petit Colporteur*, 2006, No.13, p.42-44.
- Nicolas Jean, *La Savoie au XVIII^e siècle. Noblesse et bourgeoisie*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2003.
- Nicolas Jean et Renée, *La vie quotidienne en Savoie aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 1979.
- Palluel-Guilliard André, « Les notables dans les Alpes du Nord sous le premier empire », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1970, t.17, No.3, p.741-757. *L'aigle et la Croix, Genève et la Savoie de 1798-1815*, Cabédita Yens/Morges, 1999.
- Rannaud A.-Marie, *Histoire de Sixt 1135-1914. Abbaye, paroisse, commune*, Annecy, Imprimerie J. Abry, 1916.
- Revue Savoisienne*, Annecy, 1860-1915, t.1-56.
- Rollin, Edmond, *Monographie de Viuz-en-Sallaz, diocèse d'Annecy*, Annecy, J.Niérat impr., 1896.
- Townley Corinne et Christian Sorrel, *La Savoie, la France et la Révolution, 1789-1799, repères et échos*, Ateliers Hugueniot, 1989.
- Wey, Francis, *La Haute-Savoie. Récit d'histoire et de voyage*, Paris, Hachette, 1865.
- En outre, j'ai eu l'occasion de relever : Archives Départementales de Savoie, Chambéry, Fonds SA 2004, fol.70, SA 6208, 6030 et 6072, Sénat, fonds des familles.

Les BASTIAN de la paroisse de Sixt dans le Faucigny

En dehors de Peillonnex et de Bonneville, le patronyme Bastian est présent au XVI^e siècle dans les paroisses de Lutry et de Villette à Lavaux, évêché de Lausanne. Grâce à l'ac- censement du 27 avril 1503 et à l'albergement¹ du 9 juin 1513, consignés dans les inventaires lutriens des *reconnaissances*², nous disposons, par deux fois, de la mention précise de l'origine de Pierre Bastian le jeune (-1518), fils cadet de Pierre Bastian (-1529) reçu bourgeois de Lutry, le 25 avril 1535. Il est en effet signalé comme de « *la paroisse de Sixt dans le diocèse de Genève* » au moment d'acquérir le « morceau de grand bois » que lui avait concédé le Conseil de la ville de Lutry, le 27 avril 1503, alors qu'il était « *maintenant résident dans la paroisse de Lutry* » et que son frère, Pierre Bastian l'aîné (-1533), avait été albergé simultanément tout à côté, en Praz Pélisson, sur la commune de Villette, la même année. Il s'agit donc de rechercher l'origine des Bastian de Lavaux dans la paroisse de Sixt, située dans la haute vallée du Giffre dans la province de Faucigny du duché de Savoie.

Le mont Tenneverge et le cirque du Fer-à-cheval au fond de la vallée de Sixt d'après une gravure de 1864



La paroisse de Sixt (92 km²) était l'une des plus étendues du Faucigny avec sa voisine, Samoëns (135 km²), siège du mandement dont elle dépendait. Elle se situait à 800 m d'altitude en plein massif du Giffre, au confluent de deux hautes vallées alpines creusées par les branches du Giffre encore torrentueux parce que près de ses sources. De nombreux écarts ou maisons isolées et cinq hameaux principaux ou villages (Nambride, Le Fay, Englène, Passy et Salvagny) l'intégraient en plus de l'abbaye autour de laquelle se regroupaient une vingtaine de maisons, guère plus ou autant que dans chacun des hameaux. La gabelle du sel de 1561 (ADS, SA 2021), c'est-à-dire les données de l'impôt sur le sel qui recensait tous les habitants imposables, permet de connaître le lieu précis de résidence des Bastian sur ce vaste territoire, en grande partie couvert de roches et de glaces. Ils habitaient dans le hameau de Nambride (de *nant*, torrent, et *briva*, pont) composé d'une quinzaine de maisons et d'une nonantaine d'habitants à ses meilleurs moments. Situé sur la rive droite du Giffre supérieur, en amont dans la vallée, à l'ubac entre montagne et torrent, Nambride est encore aujourd'hui distant de quatre kilomètres du village de Sixt. Très proche du spectaculaire cirque alpin du Fer-à-cheval dont les parois verticales et sans issues surplombent le lieu-dit le Bout du Monde, le hameau se trouve à peine à une dizaine de kilomètres à vol d'oiseau de la frontière valaisanne, la Suisse restant cependant inaccessible directement en raison de la barrière alpine.

1 - Cession de propriété foncière en emphytéose.

2 - Archives Communales de Lutry, Rouge F1 fol. 10 et Bleu K2 fol.

72. Une Reconnaissance est un document juridique et censitaire énumérant les propriétés reconnues par un abergataire.



L'abbaye de Sixt sur la rive droite du Giffre supérieur

inférieur et du Giffre supérieur ; puis, le premier établissement ayant été détruit par les eaux, le monastère augustin se fixa définitivement sur la rive droite du Giffre supérieur. Il acquit une quasi totale indépendance de l'abbaye-mère par la charte de fondation datant de 1144, scellée par une convention en 1161. Pour transformer et peupler ce territoire reculé et encore désert, les chanoines firent appel à des colons, attirés par des faveurs fiscales. En effet, en 1200, l'abbé de Sixt obtint de Guillaume II de Faucigny « *l'assurance que ce dernier ne lèverait nulle taille sur les hommes auxquels l'abbaye abèrgerait les forêts et les lieux déserts* »⁴. Les colons recrutés parmi les fils des paysans dépendants de l'abbaye reçurent ainsi des tenures en albergement, moyen le plus commun de concéder des terres à des défricheurs.

Les « *hommes de la seigneurie de l'abbé de Sixt* », comme les dénomment les documents d'époque, c'est-à-dire les colons taillables arrivés avec les chanoines et leurs descendants, reçurent en échange de leur travail le droit d'édifier leur demeure sur les terres qui appartenaient au fief de l'abbaye et relevaient de l'autorité temporelle de l'abbé ; des hameaux se créèrent progressivement au fur et à mesure de l'avancée de la colonisation du massif. Ils surgirent en suivant les axes de pénétration des montagnes le long des deux branches du Giffre, près des tenures ou parcelles reçues en albergement par les colons sous forme de concession perpétuelle en échange du paiement d'un cens annuel. Dans le registre de compte de subsides de 1372, les hameaux de la paroisse sont clairement établis à cette époque, c'est-à-dire Nambride, Le Fay, Passy, Salvagny, Balmes, le Mont (Englène). La société paroissiale se complexifiait, il fallut distinguer plus clairement les familles les unes des autres, en particulier à des fins comptables. Ceci impliqua l'adoption de patronymes comme ce fut le cas dans toute la région alpine à partir du XIII^e siècle. Jusque-là, le nom

Une genèse médiévale

Sur la base des travaux d'historiens de la région³, il est possible de reconstruire la genèse médiévale des Bastian dans la paroisse de Sixt. Tous soulignent que, dès le XI^e siècle, trois ordres religieux (Augustins, Bénédictins et Cisterciens) jouèrent un rôle déterminant dans la colonisation des hautes vallées alpines par des fondations monastiques. Ainsi, en 1080, les chanoines augustins valaisans de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune dans la vallée du Rhône (fondée en 515) reçurent le val d'Abondance situé du côté savoyard de la montagne, en donation de la part d'un seigneur local dénommé Louis de Féternes. Des Augustins d'Agaune s'établirent près du village d'Abondance et créèrent un prieuré en 1108 qui devint une abbaye en 1140. Vers 1130, le comte Aymon 1^{er} de Faucigny concéda la haute vallée du Giffre aux chanoines d'Abondance. Parmi eux, un groupe dirigé par son propre frère, Ponce de Faucigny, s'en alla édifier un couvent près du confluent du Giffre

3 - Carrier 2001, Rannaud 1916, Tavernier 1976.

4 - Carrier 2001 :176.

de famille transmissible à tous les descendants n'existeit pas. Le nom individuel constitué par le prénom du père en tenait lieu. Ce système permettait de reconnaître évidemment les frères et sœurs, mais interdisait de remonter à la fois aux oncles et au grand-père. La famille n'était donc pensée que sur deux générations, horizontalement, sans profondeur chronologique. De plus, le stock des prénoms étant limité, leur répétition prêtait à confusion même si des surnoms ou des sobriquets différenciaient leurs porteurs. L'innovation décisive fut, dans le courant du XIII^e siècle, la transmission du nom à la descendance. La famille posséda désormais un nom qui lui était propre. Elle pouvait manifester son identité de groupe. Aux prénoms qui servaient jusque-là d'identification pour l'individu, on commença à accoler un nom propre. Mais la fixation des patronymes pris plus ou moins de temps et leur écriture fluctua souvent. Parmi les pionniers de Nambride, un chef de feu adopta éventuellement son prénom Bastian (diminutif de Sébastien) comme patronyme. Ceci se fit tardivement vers la fin du XIV^e ou la première moitié du XV^e siècle. Pour la paroisse de Samoëns, le plus ancien registre de comptes de subsides date de 1356. Il permet de vérifier que les patronymes étaient déjà solidement établis dans la haute vallée du Giffre, de telle manière qu'il est possible de supposer qu'il en allait de même pour la paroisse voisine de Sixt. Cependant, parmi les 62 individus chefs de feu recensés dans le premier registre de comptes disponible concernant la paroisse de Sixt daté de 1372, puis parmi les 38 de celui de 1378 et les 36 de ceux de 1384 et de 1387⁵, aucun ne porte le patronyme Bastian. Néanmoins, la moitié des chefs de feu sont mentionnés par leur prénom auquel est ajouté simplement un toponyme patronymique, c'est-à-dire le nom de leur hameau de résidence (de Passy, de Salvagny, de Nambride, du Mont, de Calce, de Balmes) alors que l'autre moitié a pour patronyme un nom propre (Barbier, Mocand, Richard, Tornier...). Pour les individus portant comme patronyme le nom de leur hameau ou lieu de résidence, certains optèrent pour un autre nom patronymique afin de se distinguer de leurs voisins. Or, à ces dates et dans les quatre comptes, apparaissent comme seuls individus portant le toponyme patronymique de Nambride, un *Bastiendus* et un *Reymondus*; par ailleurs aucun autre prénom Bastian n'est recensé parmi les habitants de Sixt. Il est fort probable que ce fut ce Bastian de Nambride qui adopta son prénom comme patronyme afin de se distinguer du Reymond de Nambride son voisin. Nous n'avons

5 - ADS, SA 14533, SA 14534, SA 14535 et SA 14536.

6 - Rollin, 1896, p.14.

7 - MDAS 1911, tome 34, p.37.

8 - MDAS 1911, tome 34, p.38.

9 - Bastian 2003.

par le moyen de le vérifier puisqu'il n'y a plus aucun autre compte de subside postérieur à 1387 avec la liste des chefs de feu. Il faut attendre la gabelle du sel de 1561 pour voir apparaître cette fois le patronyme Bastian dans une liste exhaustive des habitants de la paroisse de Sixt, le situant exclusivement à Nambride. Il ne s'agit pas d'une coïncidence fortuite. La conjonction du prénom en 1372, 1378, 1384, 1387 et du nom en 1561 avec Nambride incite à considérer l'hypothèse de la genèse patronymique en lien avec ce hameau au tournant du XIV^e siècle comme possible.

Une autre hypothèse plausible

Cependant, une autre hypothèse plus plausible est envisageable ; nous savons que le patronyme Bastian se retrouve au XVI^e siècle à Peillonnex, dans la basse vallée de l'Arve entre Bonneville et Genève. Il s'y était développé autour du Prieuré des chanoines réguliers de Saint-Augustin dont le lien était très étroit avec ceux de l'abbaye de Sixt, abbaye qui de surcroît possédait de nombreux fiefs dans les paroisses voisines de Peillonnex (Fillinges, La Tour, Saint-Jean de Tholome). Les premières traces de porteurs du patronyme dans le mandement de Bonneville dont faisait partie Peillonnex remontent très haut dans le temps, à l'année 1304, avec un certain « *Jacques Bastian de Bonneville* » (c'est-à-dire du mandement) enregistré comme châtelain du mandement de Thiez⁶, puis à 1373 avec un « *compte arresté entre l'abbé de Sixt et Jean Bastian de Bonnatray, homme taillable, reçu par Me Pierre de Sarronnex en 1373* ». Cette référence est la première mention du lien privilégié que certains parmi les porteurs du patronyme entretinrent avec l'abbaye de Sixt⁷. Ce lien se poursuivit puisque Berthod Bastian paya également un cens annuel de froment en faveur de Sixt en 1442 sanctionné par un acte reçu par le notaire Henri Cornu⁸. Or, l'antériorité du patronyme dans des paroisses de la basse vallée de l'Arve en lien avec les fiefs de l'abbaye de Sixt laisse supposer qu'un porteur du patronyme, taillable de l'abbaye de Sixt comme l'était Jean Bastian du hameau de Bonnatrait en 1373, s'est probablement rendu de la basse vallée de l'Arve dans le hameau de Nambride de la même paroisse et contribua au cours du XIV^e siècle au défrichement des confins de la haute vallée du Giffre qui avait débuté avec l'arrivée des moines augustins à la fin du XII^e siècle⁹. Le fait que parmi les 27 patronymes recouvrant les 84 feux recensés en 1561 à Peillonnex, aucun ne corresponde à ceux de la paroisse de Sixt à la même époque, permet d'envisager plutôt l'hypothèse d'une migration d'un Bastian de la basse vallée de l'Arve vers Sixt que l'inverse, et donne à penser que le patronyme vit le jour dans les mandements



Village de Nambride

de Bonneville et de Thiez dès le XII^e siècle et s’implanta postérieurement, vers la fin du XIV^e siècle, dans la paroisse de Sixt.

La thèse de Nicolas Carrier sur « *la vie montagnarde dans le Faucigny au Moyen Age* » (2001) est la meilleure référence pour connaître le cadre économique, social et politique de la vie rurale et alpestre qui fut celle des Bastian dans le Haut-Giffre du XII^e au XV^e siècle. Ils furent des paysans de haute montagne, vivant en chalet et menant des activités semblables à celles de leurs voisins valaisans, entre leurs terres dans le bas de la vallée et l’alpage commun aux habitants du hameau sur les hauteurs. Ils y conduisaient paître leurs troupeaux en été afin de produire le fromage qui complétait une alimentation à base de céréales (orge et avoine), cultivées dans les champs du fond de vallée. En hiver, ils entretenaient leur maison et exploitaient la forêt, luttant contre les inondations, les avalanches et les bêtes sauvages. Ceci entraîna de fortes solidarités entre communiers appartenant à un même hameau et à une même paroisse qui se traduisirent par de constantes alliances matrimoniales endogames.

Etant les hommes liges taillables de l’abbé de Sixt, ils payaient le cens et donnaient un temps de travail à l’abbaye en échange du droit à la terre et aux pâturages. En même temps, toute leur vie religieuse et rituelle se célébra dans l’église abbatiale autour de laquelle ils enterrèrent leurs morts. Seul lieu de culte pour l’ensemble de la paroisse qui comptait quelque 113 feux en 1339, les hommes et les femmes des hameaux s’y rassemblaient pour la messe dominicale à l’issue de laquelle circulait

l’information proprement politique et sociale. Le nombre de feux diminua fortement peu après, suite à la peste de 1360, pour se stabiliser dès lors autour d’une soixantaine. Il fallut attendre la fin du XV^e siècle pour voir la population recommencer à croître et les feux dépasser à nouveau la centaine. Un style de vie rustique, lié à une économie autarcique de subsistance, renforcée par l’isolement géographique, tout comme la dépendance féodale envers l’abbaye et la stagnation de la population jusque dans les années 1480, renforçèrent l’intégration paroissiale. Pour la population, cela entraîna une stabilité de résidence de longue durée que refléta la présence du patronyme à Nambride tout au long du Moyen Âge et au-delà.

Les sources documentaires existantes aux Archives Départementales de Savoie ne permettent pas de reconstruire ce parcours en termes généalogiques, mais bien d’en repérer les traces dès le dernier quart du XIV^e siècle, et de prouver la stabilité de l’enracinement patronymique. Comme nous l’avons examiné, dans les seuls comptes de subsides disponibles datant du dernier quart du XIV^e siècle, le nom Bastian n’apparaît que comme prénom attaché à un toponyme lié à un lieu de résidence, « *de Nambride* ».

Par la suite, dans les comptes de la châtellenie de Samoëns dont dépendait Sixt, révisés dans leur entier pour le XV^e siècle, les références à des individus de la paroisse de Sixt sont extrêmement rares, et cela seulement sous la rubrique des amendes ; aussi est-ce par pure chance que j’ai pu y lire les noms de Vuiffray Bastian « *de la paroisse de Sixt* » en 1475, d’Henri Bastian « *de Sixt* »

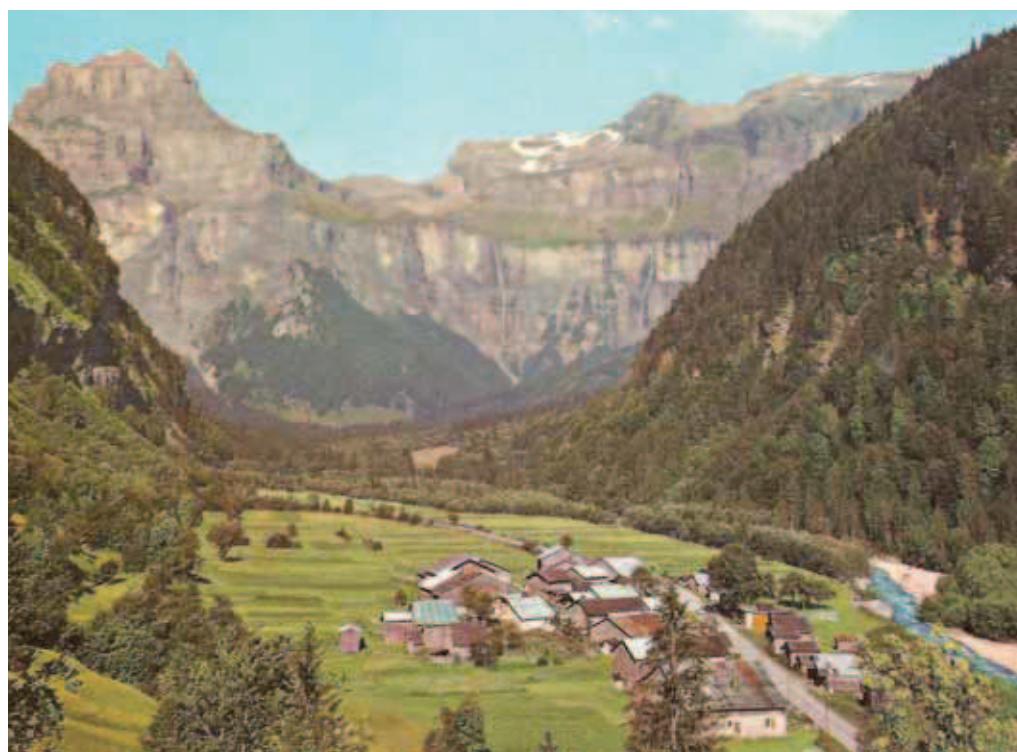
en 1472 et 1475 et de Jaques fils d'Henri Bastian « *de Sixt* » en 1483¹⁰; par ailleurs, deux autres documents postérieurs¹¹ font état d'Hugonin Bastian pour une reconnaissance de propriété en 1544 et de Jean Bastian (en lien avec Bernard de Nambride) pour une caution de 20 florins en 1555, sans que l'on connaisse le lien généalogique de ces derniers avec les Bastian de la basse vallée de l'Arve ou avec les deux frères et chefs de feu arrivés dans la paroisse de Lutry, évêché de Lausanne, à la fin du XV^e siècle. Par la suite, le registre de la gabelle du sel de 1561 (ADS, SA2021) dénombre toute la population savoyarde paroisse par paroisse et constitue une source d'une valeur exceptionnelle. Malgré l'émigration d'un certain nombre d'habitants à cette date, il n'est pas étonnant d'y retrouver les Bastian restés dans la paroisse de Sixt seulement à Nambride, et dans aucun autre hameau de la paroisse, ni d'ailleurs dans celle voisine de Samoëns. Parmi les seize maisons du hameau¹², deux appartenaient à deux chefs de feu distincts s'appelant tous deux Jean Bastian, le premier ayant épousé Marie, sans enfants, le deuxième ayant Pernette pour épouse et trois enfants. Le patronyme perdura dans le hameau jusqu'au début du XX^e siècle en tout cas. En 1802 et 1804, Augustin Bastian de Nambride signait pour la commune de Sixt en tant que procureur un contrat d'albergement sur le mont Tenneverge pour les communes valaisannes limitrophes de Salvan et Finhaut¹³. En 1912, un certain Joseph-Marie Bastian était délégué de Nambride pour collecter des fonds, afin de subvenir aux besoins des habitants du hameau de Salvagny qui venait d'être entièrement ravagé par le feu.

Le cadastre sarde de 1738, établi par le régime savoyard, confirme l'exclusivité de l'implantation des Bastian à Nambride. Il donne pour l'ensemble de la paroisse de Sixt, six chefs de feu portant le patronyme Bastian, tous établis à Nambride et dans le lieu-dit voisin du Crot.

La preuve d'un enracinement de longue durée

Les données recueillies en 1561 et en 1738 situent les Bastian de la paroisse de Sixt exclusivement dans le hameau de Nambride parce qu'ils y résidèrent dès lors qu'ils participèrent, en tant que tenanciers de l'abbaye, au défrichement en amont de Sixt, bien avant la première preuve documentaire de leur présence en 1372. Selon l'abbé Alphonse Mocand (*Le Fer-à-cheval vers 1190*, 1933), « *connue certes, parcourue par les chasseurs sûrement, la vallée n'était peut-être pas un lieu d'habitation permanente avant la fin du XII^e siècle. Ce serait la raison pour laquelle à ce moment-là, les moines de Sixt à l'instar de ceux de Chamonix, d'Aulps et d'Abondance firent venir du Haut-Valais des peuplades germaniques qui, mêlées à celle ayant spontanément servi les religieux, défrichèrent le sol et créèrent les hameaux du Crot, de Nambride, de Passy et de Salvagny* », entre autres.

Il est donc probable qu'un ou plusieurs chefs de feu porteurs du patronyme, et issus de la basse vallée de l'Arve, aient participé de cet élan colonisateur « *ayant suivi spontanément les religieux* », au XIV^e siècle.



Le hameau de Nambride dans la commune de Sixt au bord du giffre avec dans le fond le mont Tenneverge et le cirque du Fer-à-cheval

10 - ADS, SA 14480 fol.22, SA 14483 et SA 14491 fol. 20.

11 - Rannaud 1916, p. 146 et 157.

12 - Dont quatre feux de Nambride, cinq Mocand, deux Bastian, un Tornier, un Richard, un Barbier, un du Crot et un de Lessert.

13 - CH Archive de l'Etat du Valais, AC Salvan, C II/9bis/37.



Sixt-Nambrides. Le Giffre - Massif du Tanneverge

L'ancienneté de leur présence à Nambride est attestée par le droit coutumier sur l'alpage ou « montagne » de Salvadon située au-dessus de Nambride qu'ils détenaient avec les autres familles du hameau, dans une gestion commune de l'alpage appelée consortage. Un document datant de 1776 le prouve. En effet, c'est en raison de ce droit perpétuel que le 30 juillet 1776, François-Joseph et Augustin Bastian ainsi que dix autres chefs de feu de Nambride portant les patronymes Rannaud, Barbier, Ducrot et Moccand « *en vertu de leurs droits acquis des Révérends Prieurs et Chanoines en qualité d'alberga-taires perpétuels des biens et droits de la mense abbatiale sur la montagne de Salvadon... se départissaient de leurs droits communs particuliers sur la dite montagne afin qu'elle reste commune à toute la paroisse* » et non plus aux seuls chefs de feu consorts ou communiers de Nambride qui y avaient leurs chalets d'alpage et qui en détenaient le droit exclusif depuis le début du XIV^e siècle.¹⁴

Cette cession des droits en 1776 par les consorts (propriétaires-associés) du hameau de Nambride à l'ensemble des chefs de feu de la paroisse de Sixt constitue la preuve documentaire du lien historique des Bastian avec Nambride. Ils faisaient partie des familles fondatrices du hameau auxquelles les moines avaient concédé l'usage de l'alpage de Salvadon. Ce droit leur avait été renouvelé au début du XV^e siècle par l'abbé de Sixt, qui avait alors renouvelé l'albergement aux hommes des divers hameaux

de la paroisse, entre 1418 et 1427, des « montagnes » (alpages) dépendantes de son fief¹⁵. Il était donc bien antérieur, datant, comme l'estime Nicolas Carrier de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle, moment où les alpages, jusque-là employés partiellement, avaient été attribués de manière indivise par le prieur de Sixt aux hameaux composant la paroisse. La mise en valeur intensive des alpages et des bois ne commença guère qu'à ce moment-là, une fois le défrichement des bas des vallées achevé, moment où les moines céderent en albergement perpétuel des fractions de leur fief à des groupes d'habitants des hameaux.

Le document de 1776, déjà cité, atteste ainsi que les Bastian de Nambride furent au bénéfice de ce droit par le fait qu'ils appartenaient aux familles et patronymes fondateurs du hameau. Ils ne se déplacèrent pas ailleurs dans la paroisse, car les droits coutumiers d'alpage attachaient littéralement au hameau les lignées issues des familles auxquelles avait été concédé l'accès originel à l'alpage. La possession commune des hauts pâturages de montagne, base de l'économie pastorale, cimentait encore plus la solidarité nécessaire des familles du hameau qui possédaient les chalets d'alpage et y envoyoyaient paître leurs bêtes sous la forme d'un troupeau commun durant l'été. C'est pourquoi les Bastian qui disposaient des droits liés à l'alpage de Salvadon ne s'enracinèrent dans aucun autre hameau de la paroisse. On ne peut mieux prouver le lien historique, de très longue durée et exclusif, d'une lignée familiale avec Nambride, qui se renforça avec la concession de l'alpage de Salvadon au début du XIV^e siècle, concession renouvelée au début du XV^e siècle.

14 - Rannaud 1916 : 275-276

15 - Rannaud 1916, p. 90-94 et 125.

Une partie des membres du réseau familial y perdura jusqu'au début du XX^e siècle ; l'autre émigra dès la fin du XV^e siècle, moment où la situation sociale avait évolué vers une plus grande autonomie des communiers envers l'abbaye, et où la croissance démographique contraignit les cadets des fratries nombreuses à chercher meilleure fortune ailleurs. Certains s'en furent vers le débouché naturel que constituait la basse vallée du Giffre.

Une émigration vers Lavaux

De leur côté, vers la fin du XV^e siècle, Pierre Bastian (-1529) et ses deux fils s'en allèrent à Lavaux et fondèrent de nouvelles lignées en s'établissant dans les paroisses de Lutry et de Villette, dans le diocèse de Lausanne. Ils ne furent pas les seuls habitants de la paroisse de Sixt à émigrer vers Lavaux. Certains cadets de famille firent de même parmi les Tornier, les Richard, les Nombredoz et les Mocand de Nambride, parmi les Bron et les Desfayes d'Englène, les Pouly et les Bergier de Sixt et les Bayet et les Delessert de Passy.

A quelques 6 km au-dessous de Sixt, se déployait la vaste paroisse voisine de Samoëns qui comptait environ 400 feux en 1518, répartis entre le bourg et de nombreux hameaux. Elle était le siège de la châtellenie dont dépendait Sixt. Le bourg de Samoëns était légèrement plus important que celui de Sixt, car, dès l'origine, il avait réuni l'église, le château et un marché.¹⁶ Cette paroisse alimenta aussi l'émigration vers Lavaux. Environ un tiers des familles arrivées sur les Monts de Lutry et de Villette, fin XV^e-début XVI^e siècle, furent originaires de hameaux de ces deux paroisses, c'est-à-dire pour Samoëns les

16 - Carrier 2001, p. 202-203.

Albin, Amaudruz, Bidaux, Bovet, Burnod, Chappuis, Clerc, Cullaz, Desfaux, Devallonné, Duc, Duret, Duverney (Verney), Favre, Guillon, Guillet, Jordan, Marguerat, Melliorex, Nachon, Pegney, Rouge, Ruffy, Simon, Tronchet, Violet ; et pour Sixt les Bastian, Bayet, Bergier, Bron, Crot, Desfayes, Delessert, De Passy, Ducrot, Fayet, Jatton, De les Mellieres, Mocand, Nombredoz, Pouly, Richard, Tornier.

Jean-Pierre Bastian

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

Bastian Jean-Pierre, « La colonisation des Monts de Lavaux et du Jorat par les paysans du haut Giffre au tournant du XV^e siècle », *Revue Historique Vaudoise*, 2009, tome 117, p.189-216.

« Le demi-millénaire d'une famille vaudoise, les Bastian de Lutry, Savigny et Forel en Lavaux 1503-2003 », Lutry, ed. de l'auteur, 2003, 176 pages.

Carrier Nicolas, *La vie montagnarde en Faucigny à la fin du Moyen Age. Economie et société, fin XIII^e- début XVI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Gavard Adrien, *Les archives de l'abbaye de Sixt avant la Révolution. Inventaires inédits de 1729 et 1754*, Annecy, Imprimerie commerciale, 1911, in MDAS, 1911, tome 34.

MDAS-Mémoires et documents de l'Académie Salaisienne, 1877-1911, tomes 1- 34.

Rannaud Alphonse Marie, *Histoire de Sixt 1135-1914. Abbaye, paroisse, commune*, Annecy, Impr. J. Abry, 1916.

Rollin Edmond, *Monographie de Viuz-en-Sallaz, diocèse d'Annecy*, Annecy, J. Niérat impr., 1896.

Tavernier, Hyppolyte, *Histoire de Samoëns, Haute-Savoie, 1167-1792*, Taninges, Imprimerie Lison, 1976.

En outre, j'ai eu l'occasion de relever :

Archives Départementales de Savoie, Chambéry, Fonds Comptes de subside, Samoëns, SA 14533, SA 14534, SA 14535 et SA 14536, SA 14480, SA 14483 et SA 14491. Et gabelle du sel, Sixt, ADS, SA2021.

Archives Communales de Lutry, Canton de Vaud, Rouge F1 fol. 10 et Bleu K2 fol. 72.

L'Abbaye de Sixt



Photo école de Peillonnex



Cette photo d'école date sans doute des années 1937-1938. Remarquez la nature des chaussures portées par les écoliers ; ce sont des sabots en cuir, avec semelle de bois cloutée, qui furent utilisés jusqu'après la guerre de 1939-1945.

Ces sabots me rappellent une anecdote. L'institutrice de l'époque, Mme Amoudruz, lorsque j'étais scolarisé dans les années 1940 et plus, avait institué une nouvelle punition pour les élèves indociles. Il s'agissait de ramasser dans la cour de récréation un certain nombre de clous, suivant l'importance de la punition. Il faut dire que ce ramassage permettait de réduire les risques de crevaisons pour la voiture de son mari, qui devait traverser la cour d'école pour mettre son véhicule au garage.

A l'époque, il y avait très peu de voitures dans la commune, par contre le nombre de clous qui se détachait des semelles des souliers était lui considérable !

François Chambet

De gauche à droite

Devant

*Marcelle Hudry, Marcelle Tinjod, Suzanne Piccot,
Jean Thevenot ???, Denise Pellet, Raymonde Deturche,
Louis Clavel*

Au milieu

*Simone Clavel, Huguette Janin, Arsène Janin,
Roland Biolluz, Noël Gros, Guy Gros, Marcel Chatel,
Roger Chatel, Marthe Chaffard, Jeanne Verdan*

Dernier rang

*Antonie Amélie Thevenot ???, Constant Piccot,
Gaston Carme, Fernand Montjod, Théo Pellet,
Jeanine Janin, la dernière à droite ???*

Commémoration de l'Annexion de la Savoie à la France



Lors des journées, organisées par la Communauté de Communes Faucigny-Glières, commémorant le 150^e anniversaire de l'annexion de la Savoie à la France en 1860, les « Amis de la Grande Maison » ont présenté le 4 septembre 2010 une exposition sur le sujet à Contamine-sur-Arve, dont voici quelques extraits.

Relations France, Confédération Helvétique, Savoie au cours des siècles

L'assassinat d'Henri IV en 1610 eut pour conséquence de rendre le traité de Brussol inopérant. Cet accord signé par le roi de France et le duc stipulait la cession de la Savoie, en échange d'une aide militaire pour conquérir le Milanais.

Notre pays eut à subir plusieurs occupations françaises : 1536 à 1559 (23 ans), 1601 à 1602, 1630 à 1631, 1690 à 1696, 1703 à 1713, 1792 à 1814. François 1^{er} (sa mère était Louise de Savoie) comme Henri II, traitèrent le pays comme une province française, tout en respectant son particularisme. L'idée d'un échange fut effleurée également lors de la guerre de succession de Pologne (1733-1738).

En 1792, lorsque l'armée française du général de Montesquiou entra dans le duché de Savoie, par Chambéry, les institutions de la monarchie sarde se volatilisèrent littéralement. Amédée Doppet contesta alors la souveraineté du roi de Sardaigne sur la Savoie qu'il avait abandonnée à son sort. Les hommes de 21 ans au moins des 655 communautés furent invités à se rendre dans l'église paroissiale à l'appel de la cloche. A main levée, on élit les 600 délégués à « l'Assemblée des Allobroges ». En majorité, on se prononça pour l'annexion immédiate à la France. En conséquence, les députés de « l'Assem-

blée des Allobroges », réunis à Chambéry le 29 octobre 1792, demandèrent que la nation « *une et indivisible* » soit rattachée à la France. L'enthousiasme fut de courte durée, car quelques mois plus tard, il fit place au désenchantement, puis à l'hostilité d'une partie des Savoisiens. Par le traité de Paris du 29 mai 1815, les grandes puissances se coalisèrent contre la France vaincue, qui fut contrainte d'abandonner ses conquêtes de la Révolution et de l'Empire. Le roi de Sardaigne retrouvait ses Etats.

Pour permettre à Genève de s'agrandir, d'améliorer ses communications avec la Suisse et de désenclaver le mandement de Jussy, le traité de Turin établi le 16 mars 1816, ordonnait l'abandon de tout ou partie de 24 communes savoyardes : Aire-la-Ville, Anières, Avusy, Bernex, Carouge, Chêne-Thônex, Choulex, Collonge-Bellerive, Compesières, Bardonnex, Plan-les-Ouates, Confignon, Corsier, Hermance, Laconnex, Lancy, Meinier, Onex, Perly, Presinge, Puplinge, Soral, Troinex et Veyrier. Toutes ces cessions eurent lieu sans aucune consultation des populations concernées.

Prémisses d'une désunion entre Piémont et Savoie

Jusqu'en 1848, les relations entre Piémontais et Savoyards ne posèrent pas de problèmes majeurs. C'était la langue française qui débordait au-delà des Alpes, dans le Val d'Aoste, à Nice, à la cour de Turin et dans la haute société piémontaise.

Les événements parisiens de 1848 qui renversèrent Louis-Philippe firent éclater dans toute l'Europe des révoltes en chaîne. A Turin, le 4 mars 1848, fut proclamée une nouvelle constitution donnant au peuple des libertés d'association, de presse, de croyances et d'expression. On adopta le drapeau vert-blanc-rouge.

Cependant, la vie publique restait le monopole des citoyens les plus riches. En 1848, la Savoie ne comptait que 3,1 % d'électeurs de la population totale du Duché,

faible représentation aggravée par le fait que, pour siéger, ils ne percevaient aucune indemnité parlementaire, et de surcroît supportaient les frais de voyage et de séjour dans la capitale. A partir de 1850, on ne compta plus aucun ministre d'origine savoyarde.

Dans le domaine militaire, une désillusion amère s'ajouta. L'élite de l'armée sarde, constituée par la fameuse « Brigade de Savoie », qui s'illustra brillamment dans neuf batailles fut « *oubliée à dessein ; pas un mot de gratitude ou d'encouragement...* ». Lors de la guerre contre l'Autriche, 23 000 Savoyards versèrent leur sang pour une cause qui leur paraissait étrangère. D'autre part, le gouvernement central de Turin prélevait la plus grande part du produit des impôts, ne laissant que 20 à 22 % du montant rétrocédé à la Savoie.

Chef de la majorité libérale modérée, le premier ministre du gouvernement sarde, le comte Camillo Benso de Cavour, avait l'ambition de chasser les Autrichiens et d'unir tous les Etats indépendants de la Péninsule, pour former une grande Nation. Il rencontra secrètement Napoléon III dans la station thermale vosgienne de Plombières, le 21 juillet 1858¹, et offrit la cession de Nice et de la Savoie en échange d'une aide militaire.

Cette alliance fut scellée en outre par le mariage de Clotilde de Savoie, fille de Victor-Emmanuel, avec Jérôme-Napoléon, cousin de Napoléon III. En conséquence, les 100 000 hommes de l'armée française combattirent aux côtés des 60 000 soldats savoisiens, remportant les victoires de Montebello, Magenta, Solferino, San Marino...

Sur le terrain politique, plusieurs camps s'affrontaient :

- le parti annexionniste soutenant la réunion de la Savoie à la France,
- le parti libéral démocratique souhaitant le maintien de l'union avec Turin,
- un mouvement, parti du Chablais et du Faucigny, dont les habitants commerçaient avec Genève et désiraient leur rattachement à la Suisse, recueillit plus de 12 000 signatures.



4 septembre 2010 Contamine-sur-Arve, La brigade de Savoie

1 - Voir le Petit Colporteur n°16, 2009, pages 10 à 13.

Un plébiscite eut lieu dans toute la Savoie les 22 et 23 avril 1960. A la question « *la Savoie veut-elle être réunie à la France ?* », 130 839 électeurs savoyards masculins votent « oui » ou « oui et zone », 235 « non ». 71 bulletins seront nuls. Le nombre total des votes positifs sera porté à 141 893 avec les voix des militaires inscrits sur des listes spécifiques. Les représentants des gouvernements français et savoisien scellèrent l'union de leurs pays, le 14 juin 1860.

Quelques dates

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1792 à 1814 : | La Savoie divisée en 2 départements, est française. |
| 21 juillet 1858 : | Entrevue entre Napoléon III et Cavour, président du Conseil du Royaume de Sardaigne, à Plombières dans les Vosges. |
| 29 janvier 1859 : | Traité d'alliance Franco-Sarde, prévoyant la création d'un royaume d'Italie, et en compensation de l'aide française, la cession de la Savoie et du comté de Nice à la France. |
| 30 janvier 1859 : | Mariage du prince Jérôme-Napoléon, cousin de l'Empereur, avec la princesse Clotilde de Savoie, fille du roi Victor-Emmanuel II. |
| 26 avril 1859 : | Déclaration de guerre de l'Autriche au roi de Piémont-Savoie. |
| 3 mai 1859 : | La France déclare la guerre à l'Autriche en application du traité du 29 janvier 1859. |
| Mai et juin 1859 : | Victoires à Montebello, Magenta, Solferino. |
| 8 juillet 1859 : | Craignant un enlisement du conflit, Napoléon III signe avec l'Autriche l'armistice de Villafranca. |
| 24 mars 1860 : | Traité de Turin, la Savoie et Nice sont rattachés à la France. |
| 22-23 avril 1860 : | Plébiscite : le « oui » l'emporte. |
| 29 mai 1860 : | Ratification du plébiscite par les députés sardes. |
| 12 juin 1860 : | Ratification française du plébiscite. |
| 14 juin 1860 : | Procès-verbal de la remise de la Savoie à la France signé par le représentant du gouvernement sarde et le sénateur français Laity. |
| 15 juin 1860 : | Loi impériale divisant la Savoie en 2 départements. |
| 27 août - 6 sept. 1860 : | Voyage de l'empereur Napoléon III et de l'impératrice Eugénie en Savoie. |

Le choix des mots

Réunion : mot neutre rappelant la précédente réunion de 1792 à 1815. Le bulletin de vote de 1860 mentionnait « *réunion* ».

Annexion : fit son apparition sur l'affiche annonçant la célébration de l'événement.

Rattachement : terme dénué de toute consistance historique, fut employé pour le centenaire.

Cession : terme préconisé par Cavour.

Plébiscite : comme référendum, évoque toute forme de consultation populaire.

Le vote était exclusivement masculin, ne pouvait se pratiquer par bulletin secret puisque les illettrés étaient nombreux, ce qui facilita éventuellement le résultat des scrutins par les notables locaux. Les bulletins « non » manquaient dans certains bureaux de vote savoyards et niçois, les 15-16 et 22-23 avril 1860. Les élections furent certes loin d'être parfaites mais, pour la première fois, on instaurait ce mode de vote. Auparavant, on ne demandait pas l'avis du peuple. Dans les communes remises à la Suisse, les Savoisiens n'eurent d'autre choix que de subir le changement de nationalité.

Quand le 14 juillet se fêtait le 15 août !

Après la proclamation du 1^{er} Empire, Napoléon persuada le Vatican de canoniser un nouveau saint dont la fête coïnciderait avec son anniversaire. La « Saint Napoléon » sera célébré comme « fête nationale » de 1806 à 1813, avant d'être abandonnée, puis rétablie en 1852, par Napoléon III, en hommage à son oncle.

8 août 1860, lettre du Ministre de l'Intérieur au Préfet : « ... c'est le 15 août, la fête de l'Empereur, la fête d'un Souverain que le peuple aime, dont le peuple est fier, c'est une fête nationale... »

16 août 1860, lettre du maire de Contamine au sous-préfet : « *J'ai l'honneur de vous annoncer que la fête de l'Empereur a été célébrée hier avec grande pompe et solennité, le Te Deum a été chanté et, en même temps, des détonations de boîtes se faisaient entendre. La cérémonie a été faite après la grand'messe et assistée par tous les habitants de la commune. J'ai l'honneur, Monsieur le sous-préfet d'être, avec mon profond respect.*

Votre très humble et très respectueux serviteur. »

Frontières

Longueur de la frontière franco-italienne : 515 km. Point culminant de ladite frontière : 4 748 mètres. De Gaulle obtint quelques modifications aux cols du Petit Saint Bernard, du Mont Cenis, aux monts Thabor et Chaberton ainsi que dans le secteur de Tende, où se

trouvaient des terrains de chasse du roi d'Italie.

L'IGN a encore modifié le tracé de la frontière en 1975 pour éviter de couper en deux le village de Clavière, puis l'Italie et la France ont échangé le terrain de football contre le terrain de golf !

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la France récupéra 709 km².

Cependant, un litige subsiste toujours au sujet de la possession du Mont Blanc. Le tracé des frontières entre la France et l'Italie décrété par le traité de Turin du 24 mars 1860, s'appliqua tel qu'il a été établi par la mappe sarde de 1730. Des frontières communales devinrent donc des frontières internationales. Le 5 juillet 1860, les guides de Chamonix fixèrent le drapeau français au sommet du Mont Blanc. L'entretien et la détermination des 600 bornes de l'ensemble du tracé appartenant en copropriété à la France et à l'Italie, furent réalisés par l'IGN en 1991. Grâce à la convention internationale du 19 février 1863, l'abbaye de Hautecombe, sur le bord du lac du Bourget, a eu un statut particulier de territoire autonome de la Maison de Savoie, et cela jusqu'en 1983, date du décès d'Humbert II, dernier roi d'Italie, qui, par testament, renonça à tout ce qui constituait le pouvoir temporel de la Maison de Savoie en France.

Reconnaissance genevoise

Estimant qu'il était de son devoir de manifester sa reconnaissance aux hommes qui lui avaient donné leur adhésion, Genève accorda la naturalisation d'honneur à 26 savoyards qui avaient animé le mouvement de pétitionnement en faveur de la Suisse. Parmi ces 26 personnes, on remarque, entre autres Joseph Léandre Bard de Bonneville (voir article suivant), un négociant de Fillinges Jean-Marie Baillard, un architecte de Contamine-sur-Arve Laurent Nier-Maréchal, son neveu Jacques Decroux joaillier et Joseph Fallion négociant, originaires de Contamine-sur-Arve.

Le 3 août 1860, ils prêtèrent serment dans la salle du Grand Conseil, devant un important public. Après lecture par le Vice Chancelier, tous répondent : « *je le jure* », puis ils prêtèrent serment sur les Saintes Ecritures. James Fazy leur souhaita la bienvenue, saluant en eux les défenseurs de la Suisse et de la démocratie.

Andrée Blanc

SOURCES :

- Guichonnet - Histoire de l'annexion de la Savoie à la France - Le Messager - Horwath
- Sauter, Broise, Baud, Devos, Nicolas, Guichonnet, Raymond - Histoire de la Savoie - Ed. Privat.
- Palluel-Guillard, Sorrel, Ratti, Fleury, L - La Savoie de la Révolution à nos jours - Ouest-France.
- Guichonnet - La Savoie du Nord et la Suisse - Sté Savoisienne d'Histoire et Archéologie 2001
- 1860-2010 chronique d'un attachement - l'Alpe n° 47 - Glénat.
- P.V. réunions Conseil Municipal de Contamine-sur-Arve.

Un homme d'honneur Joseph Léandre Bard

La fin de l'été 2010 a été marquée par quelques festivités pseudo historiques en souvenir des 150 ans de l'annexion de la Savoie à la France. Dans ce concert de flonflons, l'Académie du Faucigny a présenté une remarquable exposition sur le sujet qui apportait précisions, justesses et nuances, sur l'attitude des Faucignerands lors du référendum de 1860. En effet, l'unanimité ne fut pas si massive qu'on a bien voulu le démontrer.

On a occulté le mouvement des démocrates du Faucigny et du Chablais, libres penseurs, anti-clériaux et francs-maçons qui avaient animé une opposition résolue au régime impérial de Napoléon III, manifestant leur symbiose étroite avec les radicaux genevois. Bonneville en particulier fut un foyer actif de cette opposition, et si les acteurs politiques de la vallée de l'Arve semblaient unis dans cette action politique, l'union n'était que de façade et bien vite, les intérêts partisans prirent le dessus. Tous n'étaient pas prêts à rejoindre la Suisse. Paul Guichonnet, dans son livre « Histoire de l'Annexion de la Savoie à la France » révèle que le mouvement en faveur de la réunion de la Savoie du Nord à la Suisse a été longtemps un sujet sur lequel il était, pour les historiens français, malvenu de s'attarder. Admettre qu'une partie des savoyards eusse pu préférer la Confédération helvétique à la France, semblait une atteinte au patriotisme et à la cohésion des habitants du duché. Les manifestations pro-suisses furent après 1860, passées sous silence ou mises au compte des intrigues de Genève et Berne. Le Grand Chantre du rattachement à la France, le chambérien Henri Menabrea, avocat, poussa même la chansonnette, un peu loin en déclarant : « En janvier, février et mars 1860, des agents suisses, courtiers de



cabarets et beaux-parleurs obtinrent en Chablais et Faucigny, 12 000 signatures plus ou moins sérieuses, en faveur de l'annexion à la Suisse. »

Parmi les plus en vue de ces démocrates, favorables à une union avec la Suisse, figurait Joseph Léandre Bard, de Bonneville, accompagné de ses zélés militants Edgar Clert-Biron, François Warchex, un géomètre de Thonon Adolphe Betemps, un horloger de Loisin Claude Marie Lucas, un notaire de Boëge Michel Foex, un négociant de Fillinges Jean-Marie Baillard¹, un architecte de Contamine-sur-Arve Laurent Nier-Maréchal et son ami Jacques Decroux, Jean-François Mermin de Taninges, Claude Simond de Samoëns, le député Sallanchard Joseph Chenal, un cafetier de St Nicolas de Veroce Jean-Marie Genamy et l'avocat, conseiller municipal de St Julien, Henri Faurax. La bataille perdue, la cité lémanique ne les oublia pas et le Grand Conseil leur accorda la citoyenneté d'honneur. Paul Guichonnet évoque cette prestation de serment devant un public nombreux et ému : « *Le 3 août, ils vinrent prêter serment dans la salle du grand conseil, 6 membres de celui-ci étaient présents. Ils furent accueillis à 2 heures et demie, précédés d'un huissier en grande tenue. Après la lecture de la formule du serment par le vice chancelier, tous répondirent d'une seule voix : « Je le jure », puis ils vinrent prêter serment individuellement sur les Saintes Ecritures. James Fazy leur souhaita la bienvenue, saluant en eux de nouveaux défenseurs de la Suisse et de la démocratie.* » A la fin de l'année 1860, Germain Sommeiller, libéral intransigeant, fidèle à la politique de son ami Cavour, ayant choisi la route de l'Italie écrivait ainsi à son ami Léandre Bard qui s'était installé à Genève : « *voyez-vous cher ami, votre canton*

¹ - Petit Colporteur n°17, 2010, page 63.



Les vignes à Ayze

suisse, l'a échappé belle, car en évitant l'annexion du nord de la Savoie, ce n'est pas impunément, qu'on aurait ouvert la porte à 150 000 têtes de bétail clérical ». Germain Sommeiller ne pouvait supporter la prédominance politique du clergé et le gouvernement autoritaire de Napoléon III.

Joseph Léandre Bard était né à Bonneville le 18 septembre 1818, fils de Noël (ingénieur de Bonneville) et de Josette Girod. Il avait épousé Andréanne Porraz. Après de brillantes études au collège royal de Bonneville, il obtint un diplôme en droit canonique et civil à l'Université des Etats de Savoie. Avocat au barreau de Bonneville,

il garda de profondes attaches à Ayze où il possédait une maison et un vignoble. Fidèle à ses convictions démocratiques, et en symbiose totale avec les radicaux genevois, il s'établit à Genève où il occupa un siège de député cantonal, puis fut élu juge et président de la Cour de Justice de l'état de Genève de 1865 à 1895. Il avait adhéré à l'église nationale des vieux catholiques qui avaient, au lendemain du concile Vatican I de 1870, préféré se séparer de Rome, refusant le dogme de l'inaffabilité pontificale définie à ce même concile. C'était un mouvement schismatique.

Bien que genevois d'adoption, il avait conservé le souvenir de son pays d'origine et venait souvent s'y reposer après s'être retiré de la vie politique et de la magistrature. Il était d'une haute intelligence, qu'il mit toujours au service des malheureux. Il n'avait pas cessé de chercher sa patrie d'origine, et Bonneville qui l'avait vu naître, mais ne pouvait se consoler de les voir soumises au régime impérial. A sa mort le 29 mai 1902, à l'âge de 84 ans, on a loué en lui l'homme fidèle à ses convictions, et le magistrat intègre. Tout le monde conservait le souvenir de ce petit vieillard alerte et vif, aux yeux clairs et perçants, qui joignait à une grande droiture, un esprit jovial et la bonhomie native du savoyard. Le 31 mai 1902, il fut enseveli dans le petit cimetière d'Ayze au milieu des vignes. A l'issue de la cérémonie des funérailles, la famille Bard remis à M. Chardon, maire d'Ayze, la somme de 100 francs destinée à être distribué aux pauvres de la commune.

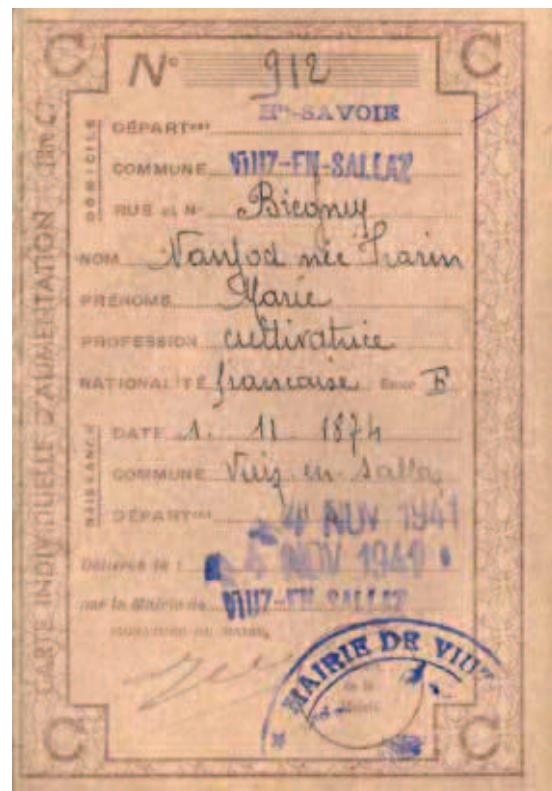


L'étincelle du Volcan

Guerre de 1939-1945

Des œufs brouillés au menu

Dès le début de l'occupation allemande, des problèmes d'approvisionnement apparaissent sur tout le territoire français. Bien vite la pénurie de matières premières se fait sentir. Le manque de combustible, essence, pétrole, charbon va entraîner de fait celui des produits manufacturés, textile, chaussures, outillage, voire ustensiles ménagers. Afin de pallier cette pénurie, tout au moins l'encadrer et répondre un tant soit peu au problème crucial du manque de nourriture, le gouvernement de Vichy va instaurer des cartes dites de rationnement. Celles-ci seront établies au nom de chaque personne, et seront différentes selon l'âge, voire le métier.



Ces tickets ne dispensent pas de payer la marchandise, c'est un droit à l'achat à condition qu'il n'y ait pas rupture de stock chez les marchands. Echappant à tout contrôle, un marché parallèle « le marché noir » s'instaure au grand dam des autorités.

Viuz-en-Sallaz plaque tournante du marché noir ?

C'est à la suite d'une demande de rétablissement du marché hebdomadaire du lundi, formulée par la municipalité, qu'un bras de fer va se jouer entre celle-ci et l'intendant départemental du ravitaillement général basé à Annecy, chacun défendant délicatement sa position afin de ne pas faire une omelette avant l'heure.

Séance du conseil de Viuz-en-Sallaz (janvier 1941)

Le président ouvre la séance et avise le conseil de la nécessité de rétablir le marché hebdomadaire existant le lundi à Viuz-en-Sallaz, mais qui, déjà bien avant guerre, était tombé en désuétude, et donne les raisons qui militent en faveur du rétablissement de ce marché. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'exposé de Monsieur le maire délibère que :

« Vu les règlements actuels concernant la vente du bétail et des produits de la culture, vu les restrictions apportées aux transports publics et privés, vu l'importance de la production communale, la plus forte de la vallée, la commune ayant une superficie cultivée de 1776 hectares, une production annuelle de lait de plus de 2 millions de

litres, vu la production extrêmement importante du cheptel comptant près de 2000 porcs¹, plus de 2000 bovins, vu la production culturelle très développée l'intendant ayant trouvé en vente amiable en une seule fois 10 000 kg de pommes de terre, la commune ayant produit cette année 12 000 quintaux de pommes et de poires, ce qui, sans discussion possible, place notre localité à la tête de la production régionale, sans compter l'apport éventuel des petites localités placées dans son orbite d'activité, Viuz étant également un centre commercial développé, sa gare, tant au point de vue des voyageurs que des marchandises, à la première place comme trafic avec une installation perfectionnée, quai, bascule publique et pour pesage des wagons, etc ».

Suit une page de qualificatifs pour bien faire valoir que Viuz est bien, pour longtemps, sinon pour toujours, le centre du monde.

Et pour conclure :

« Demande au préfet de bien vouloir accélérer l'étude et la décision, ceci pour tenir compte de l'insistance pressante des organisations agricoles et commerciales afin de faciliter aux producteurs la vente de leurs produits et permettre aussi à tous, agriculteurs et commerçants de développer leurs activités afin de participer de leur mieux dans leur modeste sphère au relèvement de notre chère Patrie. »

Séance du conseil de Viuz-en-Sallaz (mai 1941)

Nouvelle demande au préfet. Monsieur le maire expose qu'en raison de la réglementation en vigueur la vente de volailles et lapins soit à nouveau autorisée. Toutes ces demandes seront acceptées par la préfecture.

Cependant, en juin 1941, l'intendant directeur départemental du ravitaillement général adresse au préfet le courrier suivant :

(Ne pas oublier que nous sommes en guerre et que la France vient de subir la pire des défaites, mais, semble-t-il, ceci est peu de chose face au trafic d'œufs).

« Annecy le 18 juin 1941,

L'Intendant directeur départemental du ravitaillement général à Monsieur le Préfet,

En vous retournant, ci-joint, le dossier que vous avez bien voulu me transmettre en communication, relatif à une réclamation du syndicat agricole et de la municipalité de Viuz-en-Sallaz, j'ai l'honneur de vous rendre compte des observations suivantes :

1 - Il y a sans doute un zéro de trop.

Le syndicat agricole et la municipalité demandent que par dérogation de votre arrêté du 24 avril 1941 il soit permis aux habitants d'Annemasse de s'approvisionner en œufs sur le marché de Viuz distant de 18 kilomètres. Cette mesure donnerait satisfaction à des intérêts locaux évidents et compenserait en partie, pour les producteurs de Viuz la perte de leurs débouchés normaux sur la Suisse.

Cependant cette dérogation ne me paraît pas opportune et voici pourquoi :

Les habitants d'Annemasse qui viendraient s'approvisionner en œufs sur le marché de Viuz devraient effectuer un voyage, en principe, long et coûteux. Ce seraient uniquement, soit des consommateurs fortunés jouissant de loisirs, en faveur desquels il ne paraît pas indiqué de créer un privilège, soit des employés de la SNCF pour qui le voyage est gratuit et que la rumeur publique accuse déjà de se ravitailler trop largement, non seulement sur le marché de Viuz mais encore ceux de Reignier et de la Roche. D'une manière générale la vente des œufs au détail sur les marchés étant très difficilement contrôlable et plutôt nuisible à une juste répartition de cette denrée trop rare en Haute-Savoie. En ce qui concerne les acheteurs au détail, je crois qu'il serait expédient de leur interdire de se fournir; non seulement comme le prescrit la réglementation actuelle, à la ferme mais encore sur les marchés.

Seule serait autorisée la vente au détail des œufs dans les magasins spécialisés où l'application des taxes et les mesures de contingentement peuvent être facilement vérifiées. »

Afin d'assaisonner l'omelette, le président de la légion, section de Viuz, va apporter son grain de sel en adressant au préfet un courrier en faveur des agriculteurs et commerçants de Viuz. Depuis quelque temps la commune de Viuz a réinstallé le marché de chaque lundi par autorisation préfectorale.



Cachet de la légion de Viuz-en-Sallaz

A la suite de plainte des marchands forains² la gendarmerie a interdit la vente des œufs aux personnes d'Annemasse venant s'approvisionner chez nous. Certainement ces messieurs les marchands forains préfèrent le ramassage des œufs à domicile pour les stocker et favoriser le marché noir, car nous savons que les œufs sont vendus de 25 à 30 francs la douzaine près de la frontière et sur le marché d'Annemasse cette marchandise fait complètement défaut.

Le syndicat agricole de Viuz fait tout ce qui est humainement possible pour que les produits agricoles soient répartis dans une juste mesure. Nous sommes producteurs de légumes depuis de nombreuses années (avant 1914) notre écoulement était Genève et Annemasse. A l'heure actuelle, Annemasse, ville importante est notre seule porte de sortie et nous ne voyons pas pourquoi ces mesures draconiennes ont été prises à notre égard. Je vous certifie qu'un tel état de choses ne favorise pas le retour à la terre. Au lieu de produire le paysan français réagira³.

J'espère, monsieur le préfet, suivant la maxime de Sully « labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France » que vous voudrez bien, etc ... ».

Au cours de cette affaire un conseiller municipal va laisser quelques plumes :

« Annecy, septembre 1941, préfecture de la Haute-Savoie :

Vu le paragraphe 1^{er} de l'article 4 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et au secrétaire de mairie, modifié par la loi du 28 juin 1941⁴.

Vu le procès-verbal de la brigade de gendarmerie de Saint-Jeoire n° 244 en date du 6 août 1941, transmis le 11 août 1941 par le lieutenant commandant la section de gendarmerie de Bonneville :

Considérant que Monsieur ... Conseiller municipal de la commune de Viuz a géné l'action de la brigade de gendarmerie de Saint-Jeoire dans l'enquête effectuée à propos d'une vente illicite d'œufs et de poulet par Madame ... épouse de l'intéressé,

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, arrête :

Monsieur ... est déclaré démissionné d'office de ses fonctions de conseiller municipal de la commune de Viuz.

Le préfet, DAULLAC. »

Le conseiller déchu de ses fonctions en septembre 1941 sera réélu après la libération aux élections de mai 1945, obtenant la majorité absolue des voix.

Denis Thévenod



2 - Coquetier, marchand ambulant acheteur et revendeur qualifié d'intermédiaire de nos jours.

3 - On comprendra par ces écrits que les « légionnaires » étaient loin d'être tous acquis au régime de Vichy.

4 - Loi donnant plein pouvoir au gouvernement de Vichy.

Mullin-Desturche : deux familles s'unissent en 1685

Aujourd’hui dimanche 23 décembre 1685, Maître Nycolas Burnier, notaire royal à la « Bonneville » se rend à Saint-Jean de Tholome pour affaire.

Il connaît bien ce village de Saint-Jean, c'est dans ce lieu au pied du Môle qu'il est né. Sa famille y possède des terres et il est apprécié des villageois, lui qui connaît la loi.

Le curé de la paroisse Claude Henry Gauthier, et Pierre fils de feu Roux Mossu, sont les deux témoins requis qui ont été convoqués à ce rendez-vous qui a lieu à Romblaz chez François Mullin. François prépare un événement important. Sa fille Honorable Claudine Mullin et Honorable Nycolas fils de Jean Desturche du village de Bovères¹ se sont promis de recevoir la bénédiction nuptiale en notre Sainte Mère l'Eglise. Comme de tous temps a été de coutume en ce pays, les femmes constituent dot aux maris pour supporter les charges du mariage. Maître Nycolas Burnier est en ce lieu pour constituer la dot de Claudine.

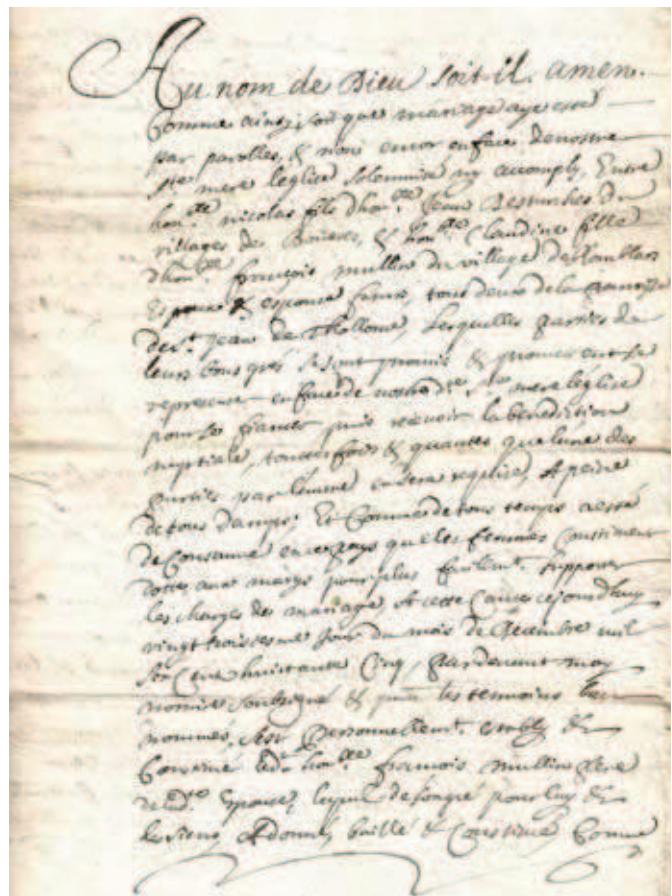
Honorable Nycolas Desturche futur époux est présent, et accepte pour lui et les siens la dot composée de :

300 florins en monnaie de Savoie,
Une génisse pleine,
Une brebis et un agneau,
Un habit nuptial estimé de la valeur de quatre ducatons,
Un autre habit de la valeur de deux ducatons,
Six linceux de toiles de ménage,
Des draps de pays, deux cotillons, huit chemises de femmes, six tabliers, une chemisette,
Un coffre de noyer fermant à clé renfermant les autres habits quotidiens.

Une partie de la dot est payable le jour de la célébration des noces, mais le principal est payable par obligation. L'épouse Claudine, renonce par cette dot à tous ses droits paternels, maternels et fraternels.

Pour amour et en contemplation du présent mariage, les dits époux avec les consentements de leurs pères, se sont fait donations mutuelles et réciproques au survivant d'eux venant à mourir sans enfants naturels et légitimes de leur mariage.

Le 22 janvier 1686, en présence de Discret Jean Chatel Magin et de Pierre à feu Noël Allamand, Nycolas fils de Jean Desturche Gros et la Claudine fille de François Mullin ont reçu la bénédiction nuptiale de Claude Henri Gauthier curé de la paroisse.



Ce contrat de mariage ressemble à bien d'autres dont les minutes sont aux archives départementales d'Annecy. Celui-ci est l'original remis aux époux en 1685 ; il a traversé plus de trois siècles dans la famille Deturche qui est toujours représentée à Bovère.

1 - Dans l'acte Bovère est écrit Bovères

Bazile Mullin²

En 2010, la France dénombre 15 000 centenaires, et ce nombre ne cesse de croître, ce sont les personnes de plus de 110 ans que l'on appelle super centenaires qui font maintenant la une des journaux. En 1960, la France comptait 977 centenaires³. Le Dauphiné Libéré, le Progrès, et l'almanach du Vieux Savoyard, qui faisait déjà sa chronique « la ronde des centenaires » sont venus à Saint-Jean de Tholome rencontrer M. Mullin à son domicile. Bazile a été le dernier à porter ce nom à Saint-Jean de Tholome. Comme ses ancêtres, il habitait le charmant hameau du bas de la commune, Romblaz.



Bazile Mullin (1861-1960)

Monsieur Basile MULIN

Il y avait un an que la Savoie était devenue française, lorsque naquit, le 22 mai 1861, au Rombiaz, village de Saint-Jean-de-Tholome, M. Basile Mulin, notre alerte centenaire.



Il n'a jamais quitté son village, puisqu'il fut dispensé du service militaire, ayant tiré le bon numéro. Marié le 14 novembre 1883, il perdit sa femme quarante-neuf ans après, le 14 novembre 1932. Il eut trois filles : la première, Nathalie, 75 ans, s'est mariée avec M. Levet, à Bonne-sur-Menoge ; la seconde, 67 ans, Léonie, veuve Deturche, réside à Bonneville ; la troisième, Mme A. Gaud, 60 ans, l'entoure de soins attentifs à la maison familiale. Sa vue ayant baissé, M. Mullin, philosophe, reste assis dans son fauteuil la journée entière sans se plaindre. Sa regrettée épouse répétait souvent qu'il deviendrait centenaire, grâce à son heureux caractère et à sa façon de prendre toujours les choses du bon côté. Nous avons trouvé M. Mullin égrenant son chapelet : « Je prie pour ceux qui n'en ont pas le temps », nous dit-il.

A l'année prochaine, monsieur Mumu.

2 - Source : acte de naissance et de décès mairie de Saint-Jean de Tholome

3 - Source : Ined Institut national d'études démographiques

Le 26 Juin 1960, la commune de Saint-Jean de Tholome a fêté l'entrée dans sa centième année de son doyen Bazile Mullin. Né à Romblaz le 22 mai 1861, le sort lui fut favorable en lui permettant de tirer un bon numéro qui l'a dispensé de faire son service militaire. Trop jeune pour participer à la guerre de 1870, trop âgé pour celle de 1914, il a eu ainsi la chance de rester dans son village natal. Il s'était marié le 20 novembre 1884 avec Clorinde Mossuz, une amie d'enfance qui habitait Savernaz. De cette union, sont nées trois filles qui l'entouraient avec toute leur famille lors de cette cérémonie.

Un air favorable soufflait sans doute sur ce hameau ; le doyen et la doyenne de Saint-Jean de Tholome sont tous deux nés à Romblaz. A deux pas de la maison de Bazile, etait née le 6 décembre 1866 Marie Morel qui avait épousé Nicolas Bochy le 12 mars 1895.

En 1960, Marie a 93 ans, Basile 99 ans, 192 ans à eux deux et voilà les gros titres des quotidiens pour un record difficile à battre.

Marie-Dominique Gevaux



Rendons à César ce qui est à César...

Dans le Petit Colporteur n°10 paru en 2003, le poème à la fin de l'article « Un métier disparu : Colporteur » comportait seulement quatre vers et ne mentionnait pas le nom de l'auteur.

Après recherches, ce poème doit être attribué à Alphonse de Lamartine, extrait de son œuvre publiée en 1836 « Jocelyn ».

Que le grand écrivain romantique nous pardonne cette omission !



Noël Rochon du Verdier

*Le pauvre colporteur est mort la nuit dernière ;
Nul ne voulait donner des planches pour sa bière ;
Le forgeron lui-même a refusé son clou :
« C'est un juif, disait-il venu je ne sais d'où,
Un ennemi du Dieu que notre terre adore,
Et qui, si il revenait, l'outragerait encore ;
Son corps infecterait un cadavre chrétien.
Aux crevasses du roc traînons-le comme un chien.
La croix ne doit point d'ombre à celui qui la nie,
Et ce n'est qu'à nos os que la terre est bénie »
Et la femme du juif et ses petits enfants
Implorairent vainement la pitié des passants,
Et disputant le corps au dégoût populaire
Retenaient par les pieds le mort sous le suaire.
Du scandale inhumain averti par hasard,
J'accourus, j'écartai la foule du regard ;
Je tendis mes deux mains aux enfants, à la femme ;
Je fis honte aux chrétiens de leur dureté d'âme.
Et rougissant pour eux, pour qu'on l'ensevelît :
« Allez, dis-je et prenez les planches de mon lit ! »*



Le Petit Colporteur
Revue d'histoire locale
Le Presbytère - 74130 FAUCIGNY
<http://www.lepetitcolporteur.com/>

Directeur de la publication :
PESSEY-MAGNIFIQUE Michel
n° I.S.S.N. : 1271 - 3864

Avertissement : Les auteurs relatent des faits, écrits, rapports, etc. qui sont issus de la mémoire orale ou qu'ils trouvent dans les archives.

Les auteurs du Petit Colporteur N°18 :

Jean-Pierre Bastian
Andrée Blanc
François Chambet
Gérard Châtel
Claude Constantin De Magny
François Gay
Marie-Dominique Gevaux
Claude Hudry
Michèle Métral
Géraldine Périllat
Michel Pessey-Magnifique
Jeanne Rey-Millet
Noël Rochon du Verdier
Denis Thévenod

Nous remercions Annick Terra Vecchia pour les magnifiques aquarelles de Saint-Jean de Tholome qu'elle a réalisées pour notre revue « Le Petit Colporteur ».

En page de couverture :
Maison à Romblaz d'en bas
En 2^{ème} page :
Grenier sur fond du Môle Chez Pierruz
Dernière page de couverture :
Bassin et habitations typiques à Romblaz d'en haut

Illustrations :

Merci à François Donche pour les cartes postales et à Fabienne Gevaux pour les photos.

Site internet :

Webmaster Bernard Boccard
Ne manquez pas de visiter notre site internet
<http://www.lepetitcolporteur.com>

Réalisation et impression :

Imprimerie Uberti-Jourdan
74130 Bonneville
Tél. 04 50 97 24 79



Avril 2011
Dépôt légal 1996 - 74130 Bonneville

